Parlement européen
2014-2019

Document de séance

A8-0357/2017

16.11.2017

RAPPORT

sur l'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale
(2017/2013(INI))

Commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale

Rapporteurs: Petr Ježek, Jeppe Kofod

SOMMAIRE

Page

CONCLUSIONS 3

OVERVIEW OF ACTIVITIES DURING THE MANDATE 48

I. COMMITTEE COMPOSITION 48

II. COMMITTEE MEETINGS and MISSIONS 52

III. ACTIVITIES OF THE COMMITTEE 54

1. Programme of hearings and missions 54

2. List of speakers (hearings and missions) 57

3. Fact-finding missions of the PANA Committee Mission reports 98

3.01. Mission to United Kingdom (9-10 February 2017) 98

3.02. Mission to Malta (20 February 2017) 101

3.03. Mission to Luxembourg (2-3 March 2017) 104

3.04. Mission to United States (21-24 March 2017) 107

3.05. Mission to Portugal (22-23 June 2017) 111

3.06. Mission to Cyprus (7 July 2017) 115

3.07. Mission to Switzerland (14-15 September 2017) 118

4. State of play on ‘Who refused to participate in hearing/delegation and why?’ 121

IV. LIST OF EXTERNAL STUDIES 125

INFORMATIONS SUR L’ADOPTION PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND 127

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND 128

CONCLUSIONS

sur l'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale

La commission d'enquête sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale,

– vu l'article 226 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

– vu l'article 116 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),

– vu la décision 95/167/CE, Euratom, CECA du Parlement européen, du Conseil et de la Commission du 19 avril 1995 portant modalités d'exercice du droit d'enquête du Parlement européen[1],

– vu la décision du Parlement européen du 8 juin 2016 sur la constitution, les attributions, la composition numérique et la durée du mandat de la commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale[2],

– vu les révélations faites par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) sur le recours à des sociétés offshore, connues sous le nom de «Panama Papers»,

– vu les résolutions adoptées le 27 juillet 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies concernant le programme d'action d'Addis-Abeba,

– vu la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme[3],

– vu la directive 2006/70/CE de la Commission du 1er août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des personnes politiquement exposées et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée[4],

– vu le plan d'action de la Commission destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, présenté en février 2016,

– vu la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) nº 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement

[1] JO L 113 du 19.5.1995, p. 1.
[2] Textes adoptés de cette date, P8_TA(2016)0253.
[3] JO L 309 du 25.11.2005, p. 15.
[4] JO L 214 du 4.8.2006, p. 29.

européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission[1],

– vu la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, modifiant la directive 2002/87/CE et abrogeant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE[2],

– vu la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE[3],

– vu la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal[4],

– vu la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil, et abrogeant la directive 84/253/CEE du Conseil[5],

– vu le règlement (UE) nº 537/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission[6],

– vu la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés[7],

– vu la directive 2012/17/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 modifiant la directive 89/666/CEE du Conseil et les directives 2005/56/CE et 2009/101/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'interconnexion des registres centraux, du commerce et des sociétés[8],

– vu la recommandation 2012/771/UE de la Commission du 6 décembre 2012 relative à des mesures visant à encourager les pays tiers à appliquer des normes minimales de bonne gouvernance dans le domaine fiscal[9] et la recommandation 2012/772/UE de la Commission du 6 décembre 2012 relative à la planification fiscale agressive[10],

– vu ses résolutions du 25 novembre 2015[11] et du 6 juillet 2016[12] sur les rescrits fiscaux et

---

1 JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.
2 JO L 176 du 27.6.2013, p. 338.
3 JO L 64 du 11.3.2011, p. 1.
4 JO L 359 du 16.12.2014, p. 1.
5 JO L 157 du 9.6.2006, p. 87.
6 JO L 158 du 27.5.2014, p. 77.
7 JO L 158 du 27.5.2014, p. 196.
8 JO L 156 du 16.6.2012, p. 1.
9 JO L 338 du 12.12.2012, p. 37.
10 JO L 338 du 12.12.2012, p. 41.
11 Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0408.
12 Textes adoptés de cette date, P8_TA(2016)0310.

autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet,

– vu sa résolution du 16 décembre 2015 contenant des recommandations à la Commission en vue de favoriser la transparence, la coordination et la convergence des politiques en matière d'impôt sur les sociétés au sein de l'Union[1],

– vu le rapport de la plateforme des cellules de renseignement financier (CRF) de l'Union intitulé «Mapping exercise and gap analysis on EU FIUs' powers and obstacles for obtaining and exchanging information» (état de la situation et analyse des lacunes en ce qui concerne les prérogatives des CRF de l'Union et les obstacles qu'elles rencontrent pour obtenir et échanger des informations), du 15 décembre 2016,

– vu la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme du 16 mai 2005 (convention de Varsovie),

– vu la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil du 28 janvier 2016 sur une stratégie extérieure pour une imposition effective (COM(2016)0024),

– vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires et de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement[2] du 7 mars 2017 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2015/849 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme et la directive 2009/101/CE (COM(2016)0450 – C8 0265/2016 – 2016/0208(COD)),

– vu le rapport de l'OCDE intitulé «Improving co-operation between tax and anti-money laundering authorities: Access by tax administrations to information held by financial intelligence units for criminal and civil purposes» (Améliorer la coopération entre les autorités fiscales et les autorités de lutte contre le blanchiment d'argent: l'accès par les administrations fiscales à l'information détenue par les cellules de renseignements financiers à des fins pénales et civiles), publié le 18 septembre 2015,

– vu le rapport final du projet ECOLEF intitulé «The Economic and Legal Effectiveness of Anti-Money Laundering and Combating Terrorist Financing» (Efficacité économique et juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme), publié en février 2013 et financé par la direction générale des affaires intérieures de la Commission (JLS/2009/ISEC/AG/087),

– vu la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil (proposition relative aux DPPP),

– vu la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en

[1] Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0457.
[2] A8-0056/2017.

rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (COM(2017)0335),

– vu la proposition de directive du Conseil concernant une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés (COM(2016)0685),

– vu la proposition de directive du Conseil concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) (COM(2016)0683),

– vu la convention multilatérale de l'OCDE de juin 2017 pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices,

– vu la publication des Nations unies du 15 janvier 2015 intitulée «Étude finale sur les flux financiers illicites, les droits de l'homme et le programme de développement durable à l'horizon 2030» et préparée par l'expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels,

– vu le rapport de Magdalena Sepúlveda Carmona, rapporteure spéciale des Nations unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, du 22 mai 2014,

– vu l'article 198 de son règlement,

A. considérant que, le 8 juin 2016, le Parlement a constitué une commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration en ce qui concerne l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale (PANA);

B. considérant qu'une «infraction» implique l'existence d'une conduite illégale, à savoir une action ou une omission en violation de la loi, de la part d'institutions ou d'organes de l'Union ou d'un État membre lors de l'application du droit de l'Union;

C. considérant qu'il y a «mauvaise administration» lorsque, par exemple, une institution ne respecte pas les principes de bonne administration, et que les exemples de mauvaise administration comprennent les irrégularités et omissions administratives, les abus de pouvoir, le versement et la perception de pots-de-vin, l'injustice, les procédures illégales, les dysfonctionnements ou l'incompétence, la discrimination, les retards évitables, le refus de fournir des informations ou les omissions dans la transmission d'informations, la négligence et toute autre faille témoignant d'un dysfonctionnement dans l'application du droit de l'Union dans tout domaine relevant de ce droit;

D. considérant que le «blanchiment de capitaux» implique de dissimuler des fonds illicites, y compris par l'intermédiaire de réseaux criminels internationaux, pour masquer l'origine de produits obtenus illégalement, de sorte qu'ils semblent provenir de sources légales; que de telles infractions sont considérées comme des infractions sous-jacentes et comprennent, conformément aux recommandations de 2012 du groupe d'action financière (GAFI) et à la quatrième directive antiblanchiment, applicable à compter du 26 juin 2017, les infractions fiscales pénales;

E. considérant que le programme européen en matière de sécurité d'avril 2015 insiste sur l'importance de s'attaquer à la question des liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité organisée, soulignant que la criminalité organisée alimente le terrorisme par différents moyens, tels que l'approvisionnement en armes, le financement par le trafic de drogue et l'infiltration des marchés financiers;

F. considérant que la présente commission a été constituée après la publication des «Panama Papers»; que les Panama Papers constituent à ce jour la plus grande révélation d'informations en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale; que les 2,6 téraoctets de données confidentielles issues de Mossack Fonseca, cabinet d'avocats et société de fiducie agréée, contiennent 11,5 millions de documents et représentent plus de données que Wikileaks (2010), les Offshore Leaks (2013), les Luxleaks (2014) et les Swissleaks (2015) combinés;

G. considérant que la publication des Panama Papers a été le fruit d'un travail d'enquête approfondi de journalistes travaillant au sein de 107 organisations médiatiques dans 80 pays, regroupés au sein du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), qui ont analysé les documents détaillant les opérations de Mossack Fonseca en utilisant des logiciels de pointe pour traiter la quantité énorme de données divulguées;

H. considérant que les Panama Papers illustrent l'importance de la liberté des médias et du journalisme d'investigation ainsi que le rôle des lanceurs d'alerte pour le bon fonctionnement des démocraties, le Parlement européen les considérant comme une source d'informations précieuse et un élément indispensable à la promotion de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité des institutions publiques et privées;

I. considérant que la dénonciation de faits nuisant aux intérêts de l'Union peut être définie comme la divulgation ou le signalement des actes répréhensibles, dont, mais pas uniquement, des cas de corruption et de fraude, des conflits d'intérêts, la fraude et l'évasion fiscales, le blanchiment de capitaux, l'infiltration par la criminalité organisée et toute manœuvre visant à dissimuler ces faits;

J. considérant que la transmission par les lanceurs d'alerte d'informations sur des pratiques qui pourraient menacer ou léser les intérêts publics s'effectue sur la base de leur liberté d'expression et d'information, deux droits inscrits dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et avec un sens aigu de la responsabilité et de la moralité civique; que les lanceurs d'alerte mettent souvent en péril leur sûreté personnelle, qui est protégée en vertu de l'article 6 de la charte des droits fondamentaux;

K. considérant qu'il est essentiel de veiller à ce que toutes formes de représailles contre les lanceurs d'alerte soient sanctionnées de façon appropriée, étant donné que, selon l'OCDE, plus d'un tiers des organisations dotées d'un mécanisme de déclaration ne disposent pas ou ne sont pas au fait de l'existence d'une politique écrite en matière de protection des lanceurs d'alerte contre les représailles;

L. considérant, par exemple, que la Commission déclare, dans sa communication du 5 juillet 2016, que la protection des lanceurs d'alerte dans le secteur public et dans le secteur privé contribue à lutter contre la mauvaise gestion et les irrégularités,

notamment la corruption transfrontalière, soulignant que celle-ci prive les autorités fiscales européennes de revenus fiscaux légitimes;

M. considérant qu'il importe de souligner que la majorité des entreprises et des personnes privées respectent la loi; qu'il est dès lors crucial de détecter les activités illégales et de combler les lacunes existantes sans créer de charges inutiles pour les contribuables respectueux de la loi;

N. considérant que les données divulguées dans le cadre des Panama Papers contenaient les données confidentielles de 213 634 sociétés offshore, ainsi que les noms de douze actuels ou anciens chefs d'État, de près de 200 responsables politiques du monde entier et d'un certain nombre de célébrités dans différents domaines; que Mossack Fonseca a établi et géré ces sociétés offshore entre 1970 et 2015, et que, au moment où les données ont été divulguées, 55 728 entités étaient toujours actives; que la grande majorité – environ 90 % – de ces entités encore actives étaient établies dans les Îles Vierges britanniques, au Panama ou aux Seychelles;

O. considérant qu'un quart des stocks mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) est conservé dans deux États membres de l'Union, à savoir les Pays-Bas et le Luxembourg[1]; que, selon les statistiques disponibles, les Pays-Bas sont l'État membre comptant le plus grand nombre de sociétés fictives dans l'Union;

P. considérant que, avec une part d'environ 5 à 10 % du marché secret des sociétés offshore et des entités constituées en société dans 21 juridictions[2], Mossack Fonseca n'est pas la plus grande société dans l'univers secret des sociétés offshore, ce qui laisse penser que les Panama Papers pourraient bien ne révéler que la partie émergée de l'iceberg;

Q. considérant que d'après les estimations d'Europol, les Panama Papers concerneraient seulement 0,6 % du total des cas de blanchiment de capitaux recensés chaque année;

R. considérant que la commission d'enquête du Parlement sur les Panama Papers (PANA) a organisé des réunions, mené des missions d'information et commandé des études afin d'enquêter plus avant sur les pratiques mises en lumière dans les Panama Papers[3];

S. considérant que la fraude et l'évasion fiscales constituent des activités illégales visant à échapper à l'impôt, tandis que l'«évitement fiscal» consiste en l'utilisation indue ou contestable de régimes fiscaux dans le but de réduire ou d'éviter l'assujettissement à l'impôt, souvent en contradiction avec l'esprit de la législation que l'on prétend respecter[4]; que la planification fiscale agressive se comprend comme le fait de tirer parti des subtilités d'un système fiscal ou des incohérences entre deux ou plusieurs systèmes fiscaux afin de réduire les obligations fiscales; que les Panama Papers ont révélé

---

[1] Voir: Eurodad, «Fifty shades of tax dodging», Bruxelles, octobre 2015, p. 19.
[2] Voir: Willem Pieter De Groen, «Role of advisors and intermediaries in the schemes revealed in the Panama Papers», Centre d'études de la politique européenne, avril 2017.
[3] Pour une liste complète des activités et les noms des orateurs, voir la partie II du présent rapport, qui inclut les rapports des délégations envoyées à Chypre, au Portugal, à Malte, aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Luxembourg et en Suisse.
[4] OCDE (2017), «Glossaire de terminologie fiscale» (en anglais). Paris: OCDE.

plusieurs cas d'utilisation d'entités offshore à des fins volontaires de fraude fiscale, d'évasion fiscale ou de blanchiment de capitaux; que la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne[1] (CJUE) concernant le principe de l'abus de droit fiscal précise que les ressortissants d'un État membre ne sauraient tenter de profiter abusivement ou frauduleusement des dispositions du droit de l'Union; que plusieurs États membres appliquent la notion d'abus de droit aux questions relevant du domaine fiscal[2];

T. considérant que les révélations de ces dernières années ont permis une prise de conscience des systèmes de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale ainsi que de la hausse considérable de la corruption, et que ces questions sont devenues un thème majeur de politique internationale et ont fait naître des inquiétudes chez les citoyens de l'Union;

U. considérant que la résolution efficace de ces problèmes exige une plus grande cohérence politique entre les politiques fiscales et les autres formes de gouvernance économique, telles que les politiques commerciales et les conventions d'arbitrage en matière d'investissements;

V. considérant que la non-déclaration et la non-imposition de revenus réduisent les recettes fiscales nationales des États membres et constituent une menace pour la stabilité du système financier[3]; que l'évasion et l'optimisation fiscales créent des conditions de concurrence déloyale, en particulier au détriment des petites et moyennes entreprises et des grandes sociétés qui n'ont pas recours à des structures complexes; que le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale compromettent la répartition équitable des recettes fiscales dans les États membres et faussent donc la concurrence dans le marché intérieur; que l'optimisation fiscale à grande échelle de la part d'individus fortunés et d'entreprises non seulement pénalise les contribuables ordinaires, les finances publiques et les dépenses sociales, mais entrave également la bonne gouvernance, la stabilité macroéconomique, la cohésion sociale et la confiance du public dans les institutions;

W. considérant que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est l'une des principales sources de revenus dans les États membres et que, selon les données disponibles, la différence entre le montant estimé des recettes de TVA et le montant effectivement perçu, soit l'«écart de TVA», s'élève à 159,5 milliards d'euros;

X. considérant que l'argent qui n'a pas été perçu par les autorités nationales en raison de la perte fiscale associée aux Panama Papers aurait permis de créer 1,5 million d'emplois en Europe[4];

Y. considérant que les autorités publiques sont responsables du cadre réglementaire et de

---

[1] C-255/02 – Halifax plc et autres, CJUE, 21 février 2006. C-196/04 – Cadbury Schweppes plc et Cadbury Schweppes Overseas Ltd, CJUE, 12 septembre 2006.
[2] En particulier l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne.
[3] Voir: Anna Meyendorff et Anyan V. Thakor (éd.), «Designing financial systems in transition economics: strategies for reform in Central and Eastern Europe», 2002, S. 102, qui prend la Russie pour exemple; ou Keith Blackburn, Niloy Bose et Salvatore Capasso, «Tax evasion, the underground economy and financial development», 2012: http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S016726811200128X.
[4] Étude réalisée pour la commission PANA sur les conséquences des dispositifs mis en évidence par les Panama Papers sur l'économie et les finances d'un échantillon d'États membres.

surveillance ainsi que de la fiscalité; que, via la réglementation, les registres des sociétés, le droit fiscal et la surveillance, elles jouent un rôle important dans l'existence des paradis fiscaux et des centres financiers offshore; qu'en réalité, ces centres ne peuvent exercer leurs activités que lorsque les gouvernements mettent en place les conditions nécessaires;

Z. considérant que les structures offshore offrant des régimes préférentiels ne pourraient exister sans l'intervention de facilitateurs et d'intermédiaires, tels que des banques, des cabinets d'experts-comptables, des conseillers fiscaux, des gestionnaires de fortune et des avocats, aussi bien dans les paradis fiscaux que dans d'autres pays ou territoires;

AA. considérant que certains gouvernements et certains pays ou territoires, y compris dans l'Union, se sont spécialisés ou jouent un rôle dans la mise en place de régimes fiscaux préférentiels qui faussent la concurrence en faveur d'entreprises multinationales et de particuliers fortunés, qui n'ont pas de substance économique dans ces pays et territoires, mais sont simplement représentés par des sociétés écrans;

AB. considérant qu'à la différence de l'affaire LuxLeaks, la participation présumée de personnes politiquement exposées (PPE) à des activités potentiellement illégales révélées par les Panama Papers risque de dissuader certains gouvernements d'enquêter comme il se doit sur ces affaires; que certains pays tiers qui tolèrent un faible niveau de transparence et dont certains fonctionnaires sont soupçonnés de corruption n'auraient aucun intérêt à prendre des mesures en réponse aux informations révélées dans les Panama Papers;

AC. considérant que la Commission cite des estimations selon lesquelles les pertes annuelles de recettes dues à l'évasion et à la fraude fiscales s'élèveraient à au moins 1 000 milliards d'euros rien qu'au sein de l'Union européenne[1]; que cela affecte directement les budgets nationaux ainsi que le budget de l'Union européenne;

AD. considérant que le montant total des pertes de fonds de développement dans les pays en développement (à savoir le montant des recettes fiscales perdues et la perte des bénéfices qui auraient été générés par les revenus réinvestis) s'élève à environ 250 milliards d'euros par an;

AE. considérant que, depuis 2014, au moins 7 600 milliards d'USD de l'ensemble du patrimoine financier privé mondial de 95 500 milliards d'USD n'ont pas été comptabilisés; qu'à l'échelle mondiale, 8 % du patrimoine financier privé est détenu offshore, ce qui entraîne un manque à gagner fiscal total annuel de 190 milliards d'USD; qu'environ 2 600 milliards d'USD du patrimoine financier privé européen sont détenus offshore, ce qui entraîne un manque à gagner fiscal de 78 milliards d'USD par an[2];

AF. considérant qu'en 2011, il a été estimé que quelque 3 100 milliards d'USD étaient perdus chaque année en raison de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale auxquelles se

[1] https://ec.europa.eu/taxation_customs/fight-against-tax-fraud-tax-evasion/a-huge-problem_fr
[2] Voir: Gabriel Zucman, «The Hidden Wealth of Nations – The Scourge of Tax Havens», université de Californie, 2015.

livrent de grandes entreprises multinationales[1];

AG. considérant qu'une affaire très médiatisée, liée aux Panama Papers, de blanchiment de capitaux à l'échelle transnationale avait été révélée par l'avocat russe Sergueï Magnitski et a fait l'objet d'enquêtes dans les États membres de l'Union et dans le monde entier;

AH. considérant que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a appelé à améliorer la coopération internationale pour enquêter sur le «cheminement» emprunté par les fonds provenant des remboursements d'impôts frauduleux dénoncés par M. Magnitski; que ni les auteurs ou les bénéficiaires du crime commis à l'encontre de Sergueï Magnitski, ni ceux des infractions révélées par ce dernier n'ont été traduits en justice;

AI. considérant que l'ampleur du blanchiment de capitaux à l'échelle internationale est estimée entre 2 % et 5 % du PIB mondial; que, selon les statistiques d'Eurojust[2], les affaires de blanchiment de capitaux se multiplient et que la lutte contre ce type d'infractions transnationales exige une réponse coordonnée de la part de nombreux pays et territoires;

AJ. considérant que plusieurs États membres de l'Union et pays et territoires d'outre-mer (PTOM) figurent parmi les 100 pays les plus opaques[3]; que le Luxembourg et l'Allemagne occupent respectivement la 6e place et la 8e place;

AK. considérant que les Panama Papers ont attesté et mis en lumière une utilisation systématique de pratiques illégales, comme l'antédatation de documents, ainsi qu'un non-respect flagrant du devoir de vigilance le plus élémentaire, y compris dans les cas d'externalisation, de la part des avocats, des gestionnaires de fortune et d'autres intermédiaires concernés, comme en témoigne, par exemple, le maintien de relations commerciales avec des entreprises dont l'administrateur prête-nom représente jusqu'à 1 000 sociétés fictives ou est décédé depuis plusieurs années;

AL. considérant que les Panama Papers ont également révélé l'incapacité patente des gouvernements, des parlements et des autorités nationales et européennes à adopter et à faire appliquer des mesures de lutte contre le blanchiment et de contrôle fiscal, favorisant ainsi la criminalité financière;

AM. considérant qu'au total, les États membres ont lancé au moins 1 300 actions, qu'il s'agisse de demandes de renseignement, de contrôles ou d'enquêtes, dans le cadre des révélations des Panama Papers; que les États membres ont identifié plus de 3 000 contribuables et entreprises de l'Union européenne impliqués dans les Panama Papers; qu'au cours des douze derniers mois, ces actions ont déjà permis aux autorités nationales de recouvrer des dizaines de millions de dollars ou d'euros d'impôts sur des fonds non déclarés auparavant[4];

AN. considérant que le rapport du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) sur les Panama Papers faisait référence aux actions au porteur, les décrivant comme l'une des manières de protéger l'anonymat des propriétaires des entreprises, de

[1] Tax Justice Network, novembre 2011.
[2] Au total, 148 cas de blanchiment de capitaux en 2012, 202 en 2013, 221 en 2014 et 285 en 2015.
[3] Indice d'opacité financière 2015, Tax Justice Network.
[4] «Where Are They Now? A Year Later, Mixed Fortunes For Panama Papers Line-Up», ICIJ, 2017.

sorte qu'il est plus difficile de déterminer en dernier ressort à qui celles-ci appartiennent; que la propriété véritable et ultime peut être transférée d'une partie à une autre dans l'anonymat le plus complet, sans aucune trace ni document complémentaire; que les actions au porteur permettent à une personne ou à une entité de contrôler une entreprise tout en réalisant des affaires avec l'argent public;

AO. considérant que l'Union est le chef de file au niveau mondial de la lutte contre le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale; qu'elle doit conserver cette position en allant au-delà des normes et des recommandations internationales dans ces domaines afin de rehausser le niveau mondial en la matière;

1. Fraude fiscale et évasion fiscale

1.1. Structures offshore

1. constate qu'il existe diverses définitions de ce que constitue un centre financier offshore (CFO), un paradis fiscal, une juridiction opaque, une juridiction non coopérative en matière fiscale ou un pays à haut risque en matière de blanchiment de capitaux; relève que l'absence d'une définition unique constitue l'un des principaux facteurs qui empêchent l'adoption d'une législation efficace et appropriée pour lutter contre les phénomènes d'évasion fiscale, de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux;

2. rappelle qu'en fonction de la définition retenue pour la notion de centre financier offshore, le volume total des fonds gérés par ces centres varie entre 1 000 et 21 000 milliards d'USD[1];

3. observe que les CFO présentent généralement les caractéristiques suivantes: 1) des relations d'affaires axées avant tout sur les non-résidents; 2) des exigences faibles ou modérées en matière de surveillance et d'exigences dans le domaine financier et/ou une divulgation minimale des informations; 3) l'existence de régimes d'imposition faible (non précisée) ou nulle[2]; 4) des systèmes financiers dont l'actif et le passif sont disproportionnés par rapport à l'intermédiation financière nationale; 5) l'existence d'avantages fiscaux très spécifiques ou très limités ou de certaines pratiques administratives offrant des avantages sélectifs à ceux qui pratiquent la planification fiscale;

4. remarque que les «zones franches» peuvent servir d'installations de stockage offshore, permettant le blanchiment de capitaux et le commerce non imposé de biens de valeur; souligne que l'OCDE a adopté un point de vue critique vis-à-vis des zones franches, estimant que ce type d'installations de stockage peut être utilisé pour le blanchiment de capitaux car elles contournent les règles internationales en matière de transparence;

5. salue le fait que la Commission et le groupe «Code de conduite» élaborent actuellement une «liste commune de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale»;

---

[1] Dr Brigitte Unger (professeure à la faculté d'économie de l'université d'Utrecht), «Offshore activities and money laundering: recent findings and challenges», Pays-Bas. Étude pour la commission PANA.
[2] Unger, op. cit.

6. se réjouit du fait que la Commission ait dressé et mette régulièrement à jour une liste européenne des pays tiers à haut risque présentant des carences stratégiques dans leurs systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), ce qui constitue un risque pour le système financier de l'Union;

7. admet que les deux listes susmentionnées risquent de se chevaucher pour certains pays qui y figurent, mais qu'elles ont des objectifs, des critères, des modes d'élaboration et des effets différents; estime néanmoins que les deux listes devraient être complémentaires et qu'elles assureront, à elles deux, un degré élevé de protection des bases d'imposition des États membres de l'Union, l'intégrité du système financier de l'Union et le bon fonctionnement du marché unique;

8. fait observer que certains projets gérés par la Banque européenne d'investissement impliquaient Mossack Fonseca et que la Commission a bloqué dix-huit projets en 2016, empêchant ainsi le transfert d'un milliard d'euros dans des paradis fiscaux;

9. constate avec inquiétude la forte corrélation qui existe entre le nombre de sociétés écrans et de rescrits fiscaux et certaines juridictions fiscales et certains États membres de l'Union;

1.2. Liste commune de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale

10. se félicite que le Conseil cherche à constituer, d'ici la fin de l'année 2017, une liste commune de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale afin de remédier aux risques extérieurs que font peser sur les bases d'imposition des États membres les pays tiers et les territoires proches de l'Union qui refusent de respecter les normes internationales de bonne gouvernance fiscale; signale toutefois que la procédure d'examen, conduite et supervisée par le sous-groupe sur les pays tiers du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)», n'est pas entièrement transparente et ne permet pas au Parlement d'exercer son pouvoir de contrôle; souligne que la liste susmentionnée doit être réaliste et objective afin d'être crédible et de rétablir la confiance dans les mesures de lutte de l'Union contre les paradis fiscaux;

11. relève que cette liste[1] vise à fournir une méthode commune de l'Union pour l'évaluation, l'examen et le recensement des juridictions fiscales des pays tiers, ce qui permet ainsi aux États membres de repérer les pays et territoires impliqués dans la fraude fiscale et l'évasion fiscale[2]; signale que le groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» a retiré la mention claire de «l'absence ou quasi-absence d'impôt sur les sociétés» comme critère de définition des paradis fiscaux et de leur intégration à cette liste;

12. se félicite qu'en mai 2016, le Conseil ait approuvé la proposition de constitution de listes et ait demandé qu'une liste de l'Union soit prête d'ici la fin de 2017; déplore le

[1] Préparée par le commissaire européen Pierre Moscovici.
[2] Un tableau de bord provisoire des juridictions des pays tiers a été publié en septembre 2016. Il comporte deux ensembles d'indicateurs permettant de déterminer les risques pour les États membres de l'Union: 1) une évaluation des liens économiques entre les juridictions et l'Union, l'ampleur de l'activité financière et les facteurs de stabilité financière; 2) l'évaluation des risques posés par les juridictions, de leur transparence et de l'existence de régimes préférentiels pour l'impôt des sociétés ou de taux d'imposition de 0 % pour les sociétés.

manque de transparence du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» dans ce processus;

1.3. Échange d'informations

13. rappelle que la norme commune de déclaration de l'OCDE oblige les juridictions à obtenir des informations de leurs établissements financiers et à les échanger automatiquement avec d'autres juridictions sur une base annuelle; regrette que les États-Unis ne se soient pas engagés à respecter cette nouvelle norme internationale; souligne que la norme commune de déclaration présente des faiblesses et salue le travail de redéfinition de cette norme actuellement mené par l'OCDE en vue d'en accroître l'efficacité; regrette le fait que moins de la moitié des juridictions qui se sont engagées à respecter la norme commune de déclaration l'auront effectivement appliquée en 2017;

14. rappelle que, le 15 février 2011, le Conseil «Affaires économiques et financières» (ECOFIN) a adopté la directive 2011/16/UE du Conseil relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE (DAC 1); rappelle qu'en vertu de cette directive, les administrations fiscales nationales sont obligées de fournir sur demande des informations relatives à un contribuable d'un autre État membre, même si ces informations sont détenues uniquement par une banque ou un autre établissement financier; relève que les dispositions législatives, réglementaires et administratives nationales mettant en œuvre cette directive sont entrées en vigueur le 1er janvier 2013, à l'exception des dispositions relatives à l'échange automatique d'informations pour certaines catégories[1], entrées en vigueur le 1er janvier 2015;

15. rappelle que la DAC 1 a été élargie de façon satisfaisante par plusieurs refontes afin de couvrir l'échange automatique d'informations fiscales, l'échange automatique d'informations sur les rescrits fiscaux et les accords préalables en matière de prix de transfert, l'échange obligatoire d'informations fiscales pays par pays et l'échange d'informations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, ce qui permettra aux administrations fiscales des États membres d'accéder aux registres centraux des bénéficiaires effectifs détenus par les cellules de renseignement financier;

16. se félicite de la proposition, présentée par la Commission le 21 juin 2017, modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (DAC 6);

1.4. Conclusions

17. observe que les entités offshore sont souvent constituées en tant que sociétés écrans[2], sans logique économique sous-jacente ou substance dans le pays où elles sont établies;

---

[1] Revenus professionnels, jetons de présence, dividendes, plus-values, redevances, certains produits d'assurance sur la vie, pensions et propriété et revenus de biens immobiliers.

[2] Selon la définition de l'OCDE, une société écran est une entité officiellement immatriculée, constituée en société ou organisée sous une autre forme juridique dans une économie mais n'y exerçant aucune activité en dehors d'une activité de transmission de fonds.

18. souligne que, bien souvent, les entités offshore sont constituées principalement pour masquer l'origine de fonds et d'actifs et dissimuler l'identité des bénéficiaires effectifs finaux[1], pour des motifs d'évitement ou d'évasion concernant des droits de succession ou des impôts sur le revenu et les plus-values dans les pays où les bénéficiaires effectifs finaux résident[2], pour protéger des actifs vis-à-vis de créanciers ou d'héritiers, pour éviter des sanctions, pour masquer une activité criminelle ou un blanchiment de capitaux, pour transférer des actifs d'un individu ou d'une société vers une nouvelle société sans encourir le passif de l'ancienne, ou pour éviter la taxation des actifs transférés vers un trust; signale que plusieurs documents des Panama Papers ont démontré que les intermédiaires, tout comme Mossack Fonseca, connaissaient ces motivations;

19. ajoute que les entreprises multinationales recourent également à des sociétés écrans et à des sociétés fictives dans le cadre de mécanismes de planification fiscale agressive afin de faciliter les mécanismes de détermination des prix de transfert; rappelle la position du Parlement selon laquelle la planification fiscale agressive des multinationales est incompatible avec la responsabilité sociale des entreprises[3];

20. souligne que parmi les États membres de l'Union, le Royaume-Uni comptait le plus grand nombre d'entités offshore citées dans l'affaire des Panama Papers (17 973 entités), suivi par le Luxembourg (10 877) et Chypre (6 374), puis de la Lettonie, de l'Irlande, de l'Espagne, de l'Estonie et de Malte[4]; signale, par exemple, qu'à un certain moment, Mossack Fonseca a créé 115 sociétés au Luxembourg en une semaine seulement[5]; insiste sur le fait que, sur les 21 pays dont Mossack Fonseca s'est le plus servi pour constituer des sociétés écrans ou d'autres structures complexes, douze, en plus du Royaume-Uni lui-même, sont des territoires britanniques d'outre-mer, des dépendances de la couronne britannique ou des membres du Commonwealth;

21. constate avec préoccupation que les révélations «Football leaks» et les différents cas individuels d'évasion fiscale découverts récemment dans le monde du football ont montré que de nombreuses lacunes et inadéquations subsistaient dans les législations nationales en matière d'imposition des revenus dérivés des droits à l'image et d'imposition des transferts internationaux de footballeurs;

22. souligne que, sur la base des actionnaires identifiés en tant que personnes physiques, les citoyens de l'Union détiennent environ 9 % des entités offshore constituées en société

---

[1] Le bénéficiaire effectif final est la personne physique qui est responsable en dernière instance de l'entité.
[2] Voir, par exemple, Nordea, «Report on Investigation of Nordea Private Banking in Relation to Offshore Structures», rapport conjoint de Nordea Group Compliance, Nordea Group Operational Risk et Mannheimer Swartling Advokatbyrå, 2016.
[3] Résolution du Parlement européen du 16 décembre 2015 contenant des recommandations à la Commission en vue de favoriser la transparence, la coordination et la convergence des politiques en matière d'impôt sur les sociétés au sein de l'Union, rapporteurs: Anneliese Dodds et Ludek Niedermayer. Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0457.
[4] Willem Pieter De Groen, «Role of advisors and intermediaries in the schemes revealed in the Panama Papers», Centre d'études de la politique européenne, avril 2017.
[5] Intervention de Jan Lukas Strozyk, Norddeutsche Rundfunk, lors de l'audition de la commission PANA du 27 septembre 2016.

par le cabinet Mossack Fonseca[1];

23. souligne qu'au moment de la divulgation des données, 55 728 entités étaient encore actives et près de 90 % d'entre elles étaient établies dans les Îles Vierges britanniques, au Panama ou aux Seychelles;

24. relève que, bien souvent, dans les pays et territoires offshore et dans certains États membres de l'Union européenne, les registres des sociétés et les autorités ne réclament pas ou ne partagent pas soit les informations nécessaires à l'identification des bénéficiaires effectifs, des actionnaires qualifiés, des membres du conseil de surveillance, des membres du conseil d'administration et des directeurs généraux, soit les informations relatives au bilan financier ou les comptes de résultats; souligne que, dans certains pays, l'identification des bénéficiaires effectifs finaux se fonde uniquement sur les informations fournies volontairement par les bénéficiaires effectifs, sans autre vérification[2];

25. constate que, dans la plupart des destinations offshore, les obligations fiscales et déclaratives sont inexistantes[3]; est préoccupé par le fait que plusieurs de ces pays et territoires aient prévu, dans leur législation nationale ou leurs pratiques administratives, des obstacles à l'échange d'informations avec les autorités compétentes d'autres pays;

26. fait remarquer qu'aucune des trois juridictions que sont les Îles Vierges britanniques, le Panama et les Seychelles ne figure actuellement sur la liste des «paradis fiscaux non coopératifs» du comité des affaires fiscales de l'OCDE; rappelle que les Îles Vierges britanniques, les Seychelles et le Panama ont été retirés de la liste entre 2000 et 2002, après s'être engagés formellement à mettre en œuvre les normes internationales établies par l'OCDE en matière de transparence et d'échange d'informations sans, toutefois, que l'on ait pu constater que ces normes avaient été effectivement mises en œuvre et malgré le fait que ces pays continuent de fonctionner en tant que paradis fiscaux; déplore le fait que, depuis juillet 2017, la liste des paradis fiscaux élaborée par l'OCDE ne contient qu'un seul pays;

27. souligne que certains pays et territoires offrent la possibilité d'être résident dans plusieurs juridictions en utilisant des doubles passeports ou en recourant à des programmes de visa d'investisseur qui permettent l'obtention d'un permis de séjour en échange d'un investissement dans ces juridictions[4]; souligne les exemples et cas concrets d'utilisation abusive de ces programmes de visa d'investisseur à des fins de blanchiment de capitaux[5];

---

[1] Willem Pieter De Groen, «Role of advisors and intermediaries in the schemes revealed in the Panama Papers», Centre d'études de la politique européenne, avril 2017.
[2] Intervention de Daniel Thelesklaf, président du comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) lors de l'audition de la commission PANA du 13 octobre 2016.
[3] Rapport du secrétaire général de l'OCDE aux ministres des finances du G20, Baden-Baden, Allemagne, mars 2017: http://www.oecd.org/tax/oecd-secretary-general-tax-report-g20-finance-ministers-march-2017.pdf.
[4] Brooke Harrington, «Capital without borders, wealth managers and the one percent», Harvard University Press, 2016.
[5] «The golden visa deal: We have in effect been selling off British citizenship to the rich», David Pegg, *The Guardian*, 4 juillet 2017.

28. souligne que chaque juridiction offshore fournit, aux particuliers et aux entreprises, des services qui sont adaptés à leur modèle d'entreprise; attire l'attention sur le fait que les prestataires de services offshore utilisent les avantages fiscaux et les régimes spéciaux proposés par certaines juridictions pour mettre en place des structures qui dissimulent l'identité du bénéficiaire effectif et que, s'il le faut, ils peuvent déplacer ces structures dans une autre juridiction en quelques minutes (par exemple lorsque les autorités fiscales lancent une enquête dans la première juridiction);

29. relève que la plupart des structures offshore révélées dans l'affaire des Panama Papers ont été élaborées à partir du Luxembourg, du Royaume-Uni et de Chypre, et que ces pays auraient dû supposer que ces structures impliquaient une diminution de la base d'imposition d'autres États membres où résidaient les bénéficiaires effectifs finaux; souligne qu'au Luxembourg, par exemple, de nombreuses sociétés offshore ont été créées uniquement pour contourner la retenue à la source[1] (qui s'applique uniquement aux personnes physiques et non aux sociétés offshore) et que certaines d'entre elles étaient toujours actives après l'entrée en vigueur de la DAC 1; constate que le renforcement de la transparence sur l'identité des bénéficiaires effectifs finaux par la mise en place de registres publics dissuaderait les mauvaises conduites;

30. relève qu'au Royaume-Uni, plus de 75 % des affaires de corruption concernant des biens immobiliers faisant l'objet d'une enquête de la part des autorités mettaient en cause des sociétés anonymes enregistrées dans des juridictions opaques; ajoute que, parmi ces sociétés impliquées, 78 % étaient enregistrées dans des territoires britanniques d'outre-mer ou dans des dépendances de la couronne britannique; constate que le gouvernement du Royaume-Uni peut se prévaloir de prérogatives spéciales qui obligeraient les territoires britanniques d'outre-mer et les dépendances de la couronne britannique à créer des registres publics centraux de la propriété des entreprises et à mettre un terme au secret fiscal;

31. souligne qu'au sein de l'Union européenne, les zones économiques spéciales comme Madère sont utilisées abusivement par de grandes entreprises et des particuliers fortunés afin de dissimuler leurs bénéfices sans payer d'impôts; estime par conséquent qu'il est nécessaire que la Commission revoie le statut des régimes concernés si les objectifs initiaux n'ont pas été atteints et qu'elle revoie également les lignes directrices relatives à l'aide régionale de l'Union en prévoyant des conditions fiscales plus strictes;

32. souligne que les autorités de réglementation, les autorités de surveillance et les autorités et organes chargés de l'application de la législation fiscale dans les États membres de l'Union ne disposent pas des moyens suffisants (personnel qualifié, technologie et financement); constate que seule l'Autorité bancaire européenne (ABE) alloue des ressources pour garantir la coordination de la lutte contre le blanchiment de capitaux avec d'autres autorités financières de l'Union, mais qu'elle ne dispose que de 0,8 agent chargé de cette question; regrette l'absence de définition commune, à l'échelon européen, de la notion de «fraude fiscale» et d'«évasion fiscale», ce qui faciliterait la coopération entre les États membres; souligne que la coopération administrative et

[1] Voir, par exemple, Nordea, «Report on Investigation of Nordea Private Banking in Relation to Offshore Structures», rapport conjoint de Nordea Group Compliance, Nordea Group Operational Risk et Mannheimer Swartling Advokatbyrå, 2016. Cela a également été confirmé par la commission d'enquête nationale belge lors d'une réunion avec une délégation de la commission PANA.

l'entraide judiciaire en matière pénale entre deux ou plusieurs États membres en cas d'évasion fiscale, de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux sont entravées par la non-concordance des législations nationales; regrette le fait que, dans certains États membres, tels que le Luxembourg, la simple évasion fiscale n'était pas ou n'est toujours pas considérée comme un délit qualifié, ce qui empêche la coopération administrative et l'entraide judiciaire en matière pénale au niveau transnational; regrette le fait que, dans certains États membres, dont, ici encore, le Luxembourg, le moment où le délit est commis est toujours considéré comme le point de départ pour le calcul du délai de prescription, ce qui peut empêcher la coopération administrative et l'entraide judiciaire en matière pénale au niveau transnational; se félicite que certains États membres, comme le Luxembourg, aient déjà modifié ou prévoient de modifier leur droit national afin de supprimer les obstacles à la coopération administrative et à l'entraide judiciaire en matière pénale au niveau transnational;

33. relève que la Commission a ouvert dix-huit procédures d'infraction à l'encontre d'États membres pour absence de transposition de la DAC 1[1], treize procédures relatives à la mise en œuvre de la DAC 2[2] et huit procédures liées à la mise en œuvre de la DAC 3; rappelle que la DAC sur la communication d'informations par pays entre les administrations fiscales aurait dû être transposée par les États membres dans leur droit national au plus tard le 4 juin 2017; note que les procédures concernant onze États membres (Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque et Slovaquie) sont toujours en cours[3];

34. souligne que ce manque de moyens empêche les administrations fiscales de respecter effectivement l'échange spontané d'informations au titre de la DAC et qu'il s'agit d'un problème systémique dans l'Union;

35. conclut que les dispositions de la DAC, notamment ses articles 1er et 2 et son article 8, paragraphe 1 – sur l'échange spontané d'informations –, n'ont pas été mises en œuvre, ce qui a donné lieu à des cas de mauvaise administration par négligence ou omission; souligne que certains États membres avaient des raisons de supposer une perte de recettes fiscales dans d'autres États membres en raison de structures offshore, mais n'ont pas transmis ces informations fiscales à ces autres États membres; indique qu'en 2012 déjà, le groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» du Conseil avait pris acte de l'absence d'échange spontané d'informations sur les rescrits[4]; estime en conclusion que la Commission n'a pas fait appliquer efficacement les dispositions de la DAC;

2. Blanchiment de capitaux

---

[1] Au total, 14 procédures ont été engagées pour non-communication des dispositions nationales par certains États membres (non-respect de la date limite de transposition, qui avait été fixée au 1er janvier 2013). Une autre procédure d'infraction a été engagée pour non-transposition (y compris l'échange spontané d'informations) et six procédures ont été engagées pour transposition potentiellement incorrecte de la DAC 1. Sur ces six procédures, trois sont toujours en cours.

[2] Le délai de transposition était fixé au 1er janvier 2016.

[3] Les procédures concernant la Grèce et le Portugal devraient être bientôt clôturées.

[4] Groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» du Conseil, document de référence du 10 septembre 2012: «L'exercice de suivi dont le groupe "Code de conduite" a débattu lors de sa réunion du 17 avril 2012 a montré qu'en pratique, aucune information sur les rescrits n'était échangée spontanément».

2.1. Législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

36. rappelle que le GAFI a établi les normes globales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et que tous ses membres, y compris les principaux centres financiers offshore cités dans les Panama Papers (Îles Vierges britanniques, Panama et Seychelles), se sont engagés à mettre en œuvre ces normes;

37. note que la convention de Varsovie du Conseil de l'Europe constitue la convention internationale la plus complète sur le blanchiment de capitaux et qu'elle demande à ses parties d'adopter des mesures législatives afin de faciliter la prévention du blanchiment de capitaux, les enquêtes et les poursuites en la matière, ainsi que le gel et la confiscation effectifs des produits et des instruments du délit; regrette que la convention de Varsovie n'ait été ratifiée que par 18 États membres jusqu'à présent[1];

38. relève que le cadre de l'Union en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux est la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (quatrième directive antiblanchiment), qui recense les risques de blanchiment à trois niveaux, à savoir le niveau supranational, le niveau des États membres et le niveau des entités assujetties dans le cadre de leurs mesures de vigilance à l'égard de la clientèle; regrette toutefois que les stratégies des États membres pour lutter contre la criminalité financière ne soient pas plus harmonisées[2];

39. souligne que la troisième directive antiblanchiment comprend quatre dispositions clés, à savoir la vigilance à l'égard de la clientèle, les obligations de déclaration, les obligations de conservation et les mesures d'exécution; rappelle que la date de mise en œuvre de la troisième directive antiblanchiment était le 15 décembre 2007;

40. constate que la quatrième directive antiblanchiment améliore le champ d'application des mesures de vigilance renforcée à l'égard de la clientèle dans le cadre de relations d'affaires avec les pays à haut risque ainsi que les définitions et les obligations concernant les personnes politiquement exposées et les bénéficiaires effectifs finaux, qu'elle abaisse le seuil de paiement en espèces de 15 000 euros à 10 000 euros et qu'elle étend le champ d'application des entités assujetties à l'ensemble du secteur des jeux d'argent et de hasard, et pas uniquement aux casinos; rappelle qu'un critère permettant l'identification des bénéficiaires effectifs de sociétés est une participation dans l'actionnariat à hauteur de 25 % des actions plus une, ou une participation au capital de plus de 25 %; rappelle que la quatrième directive antiblanchiment est entrée en vigueur le 26 juin 2017 mais que seuls six États membres ont communiqué à la Commission européenne qu'ils l'avaient pleinement traduite dans leur législation nationale en temps voulu[3]; invite les autres États membres concernés à transposer sans délai la quatrième

---

[1] Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie et Royaume-Uni.
[2] Dr Amandine Scherrer et Dr Anthony Amicelle, «Lutte contre les infractions fiscales – Coopération entre cellules de renseignement financier», Service de recherche du Parlement européen (EPRS), mars 2017.
[3] Les six États membres en question sont: l'Allemagne, l'Italie, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède. L'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie et la Slovaquie ont fait part d'une mise en œuvre partielle seulement.

directive antiblanchiment;

2.2. Liste de l'Union des pays tiers à haut risque en matière de blanchiment de capitaux

41. rappelle que, le 14 juillet 2016, la Commission a adopté le règlement délégué (UE) 2016/1675 complétant la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil contenant une liste de onze pays tiers à haut risque présentant des carences stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme, à savoir l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Guyana, l'Iraq, la République démocratique populaire lao, la Syrie, l'Ouganda, le Vanuatu, le Yémen, l'Iran et la République populaire démocratique de Corée (RPDC);

42. souligne que cette liste est identique à celle établie par le GAFI et qu'elle ne reprend aucun des pays cités dans les Panama Papers;

43. rappelle que la Commission a proposé de modifier la liste en supprimant le Guyana et en ajoutant l'Éthiopie; rappelle les objections du Parlement à l'égard de ces actes délégués, formulées le 19 janvier et le 17 mai 2017;

44. relève que le GAFI a passé en revue plus de 80 pays depuis 2007 pour ce qui est de leur conformité et de leurs carences et que 61 pays ont été inscrits sur la liste publique qui recense les pays présentant des carences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; souligne que le GAFI affirme que, depuis lors, 51 pays ont entrepris les réformes nécessaires pour y remédier, par exemple en mettant en place des cadres et des réformes juridiques et réglementaires et en s'engageant à respecter les normes fiscales internationales, telles que les normes communes de déclaration de l'OCDE, et ont été retirés de la liste; insiste sur le fait que ce retrait de la liste publique ne devrait pas être effectué sur un simple engagement à mener des réformes, mais plutôt après une évaluation approfondie du GAFI confirmant l'existence de changements dans la pratique;

45. regrette que le processus d'évaluation par le GAFI et d'examen par les pairs ait abouti à une liste inutile aux fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux;

2.3. Cellules de renseignement financier (CRF)

46. rappelle qu'en vertu de la troisième directive antiblanchiment, chaque État membre est tenu de mettre en place une CRF afin de partager les informations entre les différents services de renseignement des États membres et de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, que chaque CRF nationale doit être dotée de ressources suffisantes pour mener à bien ses tâches, et que les CRF doivent être équipées de manière à avoir accès efficacement et en temps utile aux informations financières, administratives et d'ordre répressif dont elles ont besoin pour remplir correctement leurs missions, avec notamment l'interopérabilité des bases de données des autorités compétentes;

47. rappelle que les établissements et les personnes physiques ou morales visés par la

directive[1] doivent informer les CRF s'ils soupçonnent que des infractions liées au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ont été commises ou tentées et remplir des déclarations de transactions suspectes, et qu'ils sont également tenus de fournir toutes les informations pertinentes sur demande;

48. constate qu'une définition uniforme des «transactions suspectes» fait défaut et que la définition actuelle est jugée inadéquate dans certains cas;

49. souligne que les États membres doivent exiger de leurs établissements de crédit et de leurs établissements financiers qu'ils disposent de systèmes leur permettant de répondre de manière rapide et complète à toute demande d'informations de la CRF, dans le cadre du droit national;

50. prend acte et se félicite de la mise en place du réseau de coopération FIU.net dans le cadre d'Europol; rappelle que le groupe Egmont, organisme international pour la coopération des CRF, se compose de 154 CRF du monde entier; regrette que plusieurs CRF en Europe ne soient toujours pas autorisées par leur cadre juridique national à échanger directement des données avec des autorités répressives étrangères; regrette qu'Europol ne dispose pas de pouvoirs d'enquête en vue d'engager des poursuites en cas de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux;

2.4. Conclusions

51. observe qu'un certain nombre d'intermédiaires, comme la banque Berenberg en Allemagne ou la banque Pilatus à Malte, n'ont pas appliqué comme il se doit les mesures de vigilance renforcée à l'égard de la clientèle, tant à l'établissement de la relation d'affaires avec leurs clients qu'au cours de cette relation d'affaires, même en cas de suspicion de blanchiment de capitaux; souligne par conséquent l'absence ou la transmission inégale de rapports par les entités assujetties aux CRF compétentes sur les cas suspectés de blanchiment[2];

52. constate que, dans de nombreux cas, aucune enquête n'a été menée pour identifier les bénéficiaires effectifs finaux d'entités offshore et que, si enquêtes il y a eu, celles-ci étaient bien souvent insuffisantes; souligne qu'il n'a dès lors pas été possible de définir la structure de propriété et de contrôle de l'entité ou d'obtenir des informations sur la finalité et la nature envisagée de la relation d'affaires; insiste sur le fait que les documents publics des Panama Papers montrent que Mossack Fonseca savait que

---

[1] Cette directive s'applique (article 2): aux établissements de crédit; aux établissements financiers; aux commissaires aux comptes, experts-comptables externes et conseillers fiscaux; aux notaires et aux autres membres de professions juridiques indépendantes; aux prestataires de services aux sociétés et aux fiducies; aux agents immobiliers; aux autres personnes physiques ou morales négociant des biens et aux casinos.

[2] L'enquête sur les activités de banque privée de Nordea a révélé que la banque ne respectait pas les directives internes ou les prescriptions réglementaires au Luxembourg. Plus précisément, elle n'a pas classé les clients dans la catégorie à haut risque appropriée et les rapports de vigilance renforcée consécutifs étaient incomplets. Les exigences en matière de vigilance renforcée comprennent, par exemple, la collecte d'informations sur la source des fonds et l'objectif des comptes. Par ailleurs, les mesures de vigilance doivent être répétées régulièrement et réévaluées. Cette «vigilance constante» n'a cependant pas été systématiquement appliquée. Les informations n'étaient souvent pas à jour selon l'enquête interne de la banque (Nordea, 2016). Des problèmes similaires de mise en œuvre et d'application ont été signalés par un ancien agent chargé de la conformité de la banque allemande Berenberg Bank qui a témoigné devant la commission PANA.

certains de ses clients ou filiales ne faisaient pas toujours preuve de la vigilance requise à l'égard de la clientèle[1]; souligne que Mossack Fonseca a reconnu ne pas savoir, dans certains cas, qui étaient les bénéficiaires effectifs des entités enregistrées[2];

53. dénonce le fait qu'afin de se plier aux usages spéciaux de ses clients, Mossack Fonseca ait facturé des services plus chers sans vérifications appropriées en matière de vigilance, tout en étant parfaitement conscient que ces services comportaient un risque accru de blanchiment de capitaux[3];

54. souligne qu'en conséquence, les CRF nationales ou les autres autorités compétentes ne disposent pas de documentation suffisante pour mener des enquêtes et des analyses appropriées conformément au droit national;

55. souligne que plusieurs pays, dont certains États membres, ont récemment élaboré des programmes de citoyenneté pour les personnes non résidentes de l'Union, dénommés «Golden Visa» ou «programmes pour les investisseurs», qui offrent la citoyenneté d'un pays donné en échange d'investissements financiers dans ce pays, sans que l'origine des fonds ne soit dûment vérifiée et sans que les obligations de vigilance à l'égard de la clientèle soient pleinement respectées, affaiblissant par conséquent les contrôles visant à lutter contre le blanchiment de capitaux; souligne que la double nationalité résultant de ces programmes peut également nuire aux objectifs d'échange automatique d'informations fiscales;

56. relève que le manque de documentation et d'enquêtes concerne également certaines polices d'assurance-vie accordées par des compagnies d'assurance et fournies aux clients via des intermédiaires d'assurance ou toute autre entité reconnue comme un établissement financier au titre de la troisième directive antiblanchiment;

57. rappelle que certaines CRF ont demandé un meilleur accès aux informations grâce à une coopération accrue avec leurs homologues ainsi qu'un accès à davantage de sources d'information, telles que des données centralisées sur les comptes bancaires ou des registres fonciers ou concernant les produits d'assurance-vie[4];

58. constate que, dans certains cas, les autorités fiscales ou d'autres administrations ou organes de surveillance ont découvert l'existence de structures offshore, mais n'ont rien

---

[1] Dans un courriel du 24 septembre 2010, Jürgen Mossack écrit: «Il semblerait que Mossfon UK n'applique pas les mesures de vigilance appropriée de manière approfondie (ou peut-être pas du tout) et nous devrons peut-être désormais nous occuper nous-mêmes de la vigilance appropriée pour tous les clients de Mossfon UK qui sont chez nous, actuellement et à l'avenir!».

[2] Dans un courriel rapportant un échange entre Mossack Fonseca et UBS, le représentant de Mossack Fonseca affirme: «Il a expliqué qu'UBS n'avait jamais été l'un de nos cocontractants. J'ai exprimé mon désaccord sur ce point et ajouté que dans certains cas, nous ne savons même pas qui est le bénéficiaire effectif. [...] J'ai répondu que par le passé, à la demande d'UBS et d'autres banques, on ne nous fournissait pas expressément l'identité du bénéficiaire effectif».

[3] Dans un courriel du 5 mai 2009, un représentant de Mossack Fonseca explique que le prix pour la création de deux fondations «est plus élevé essentiellement en raison de l'emploi spécial que le client fera de la fondation et du service spécial flexible que nous fournissons (sans exercer beaucoup de vigilance) étant donné qu'il comporte assurément un risque plus élevé».

[4] Comme il a été suggéré durant la mission d'information de la commission PANA au Royaume-Uni.

déclaré aux CRF[1];

59. souligne que l'un des problèmes majeurs des enquêtes sur le blanchiment de capitaux dans l'Union est la trop longue durée et l'inefficacité de leur mécanisme ainsi que les obstacles juridiques et techniques qui empêchent ou ralentissent considérablement la coopération entre les CRF européennes; relève que les CRF des États membres de l'Union présentent des structures et des tailles différentes, jouissent de compétences inégales et manquent souvent de moyens dans les États membres, et que ces différences ont des répercussions sur la manière dont les CRF des États membres de l'Union collectent, analysent et diffusent les informations et, en fin de compte, sur les échanges d'informations entre les cellules; souligne que les mesures prises par les CRF des États membres de l'Union sont dès lors fragmentées, asymétriques et non-comparables[2];

60. rappelle qu'il est important que les CRF soient indépendantes et autonomes et qu'elles reçoivent directement et de manière exclusive les déclarations de transactions suspectes, ce qui n'est pas le cas dans tous les États membres;

61. regrette que, ne disposant pas de suffisamment de personnel compétent pour remplir cette obligation dans le cadre de la directive antiblanchiment, la Commission ne soit pas en mesure de procéder elle-même à une évaluation en bonne et due forme des pays tiers à haut risque de blanchiment de capitaux;

62. souligne en particulier que le nombre de déclarations de transactions suspectes a augmenté sous l'effet de la nouvelle réglementation mais aussi parce que les cellules de renseignement financier ne peuvent traiter qu'une petite partie du problème en raison du manque de ressources[3]; remarque que le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont concernés par 67 % des déclarations de transactions suspectes soumises dans l'Union; constate que, dans certains pays, la quantité de déclarations de transactions suspectes ne semble pas proportionnelle aux activités des secteurs réglementés[4]; observe que les déclarations fondées sur un seuil déterminé que reçoivent certaines CRF peuvent enrichir leur accès aux informations[5];

63. salue le travail effectué par la plateforme FIU.net, financée par Europol, mais déplore l'inefficacité de l'actuelle plateforme FIU.net, due aux usages très divers qu'en font les États membres et au manque de ressources et de compétences au niveau de l'Union;

64. relève que, selon Europol, les crypto-monnaies présentent un risque de blanchiment de

---

[1] Dr Amandine Scherrer et Dr Anthony Amicelle, «Lutte contre les infractions fiscales – Coopération entre cellules de renseignement financier», Service de recherche du Parlement européen (EPRS), mars 2017.
[2] Plateforme des CRF de l'Union, «Mapping exercise and gap analysis on EU FIUs' powers and obstacles for obtaining and exchanging information», 15 décembre 2012.
[3] Audition de la commission PANA sur les CRF du 21 juin 2017.
[4] Si la CRF du Royaume-Uni reçoit un des volumes de déclarations les plus élevés de l'Union européenne, c'est peut-être parce que ce pays constitue l'un des principaux marchés financiers d'Europe et qu'un régime de déclaration des activités suspectes y est en vigueur. Les volumes de déclaration aux Pays-Bas sont anormalement élevés et peuvent s'expliquer par le fait que ce ne sont pas des déclarations de transactions suspectes qui sont reçues, mais plutôt des déclarations de transactions inhabituelles, dont l'immense majorité provient d'établissements de change ou d'envois de fonds qui sont tenus de déclarer toutes les transactions supérieures à 2 000 euros.
[5] Notamment Chypre, Malte et le Luxembourg, qui reçoivent très peu de déclarations de transactions suspectes par rapport à la taille des secteurs réglementés sur leur territoire.

capitaux et que, par conséquent, les stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux devraient également être axées sur les nouvelles techniques de blanchiment[1];

65. relève qu'Europol a comparé sa base de données de personnes et de sociétés soupçonnées de participation criminelle avec les Panama Papers et a recensé 3 469 correspondances probables; précise que parmi ces correspondances, 1 722 sont liées au blanchiment de capitaux et 116 au terrorisme; note que la plupart de ces cas ont été recensés au Royaume-Uni, très probablement en raison de la taille de son secteur financier; relève que les banques qui sont sous le contrôle de l'organisation État islamique ont accès à SWIFT et peuvent ainsi envoyer des fonds vers et via l'Union européenne; relève que des banques ont confirmé aux membres de la commission d'enquête qu'elles avaient remis de nombreuses déclarations de transactions suspectes liées au financement du terrorisme; constate que ni la Commission, ni le Conseil, ni les banques, ni les CRF n'ont pu fournir d'informations sur le nombre de comptes bancaires gelés dans les États membres de l'Union en raison de liens avec le financement du terrorisme;

66. relève que les délais de réponse aux demandes affectent la coopération des CRF et que les réponses à ces demandes sont souvent peu détaillées et de qualité médiocre, ce qui est un obstacle à la coopération internationale entre CRF; regrette que certaines CRF limitent l'utilisation des informations transmises, notamment en interdisant qu'elles soient utilisées pour des poursuites judiciaires ou des enquêtes en matière fiscale; relève que certaines CRF européennes ayant adressé des demandes de coopération à des homologues hors Europe se sont heurtées à des obstacles juridiques ou administratifs dans les juridictions de pays tiers;

67. regrette que les CRF de l'Union européenne ne soient pas toutes habilitées à adresser des demandes de renseignements aux entités assujetties et que ces demandes soient souvent subordonnées à la réception préalable d'une déclaration de transaction suspecte; fait observer que certaines CRF n'ont par conséquent pas le droit de demander d'informations aux entités assujetties au nom d'autres CRF si elles ne disposent pas des déclarations de transactions suspectes correspondantes enregistrées dans leur base de données;

68. constate que certains États membres n'ont pas établi de lignes directrices claires sur la coopération mutuelle entre CRF nationales et autorités fiscales des États membres pour garantir le respect des règles fiscales;

69. salue le fait que les infractions fiscales ont récemment été reconnues comme des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux dans le cadre de la quatrième directive antiblanchiment, dont le délai de transposition a expiré le 26 juin 2017; souligne que la directive dispose explicitement que les divergences entre législations nationales en ce qui concerne la définition des infractions fiscales n'entravent pas la capacité des CRF à échanger des informations; déplore l'absence de définition européenne commune des infractions fiscales[2], qui a jusqu'à présent entravé les enquêtes et les poursuites concernant des affaires d'infractions fiscales dans l'Union,

[1] Audition publique de la commission PANA du 14 novembre 2016.
[2] Que l'infraction fiscale soit érigée en tant que telle quand elle est commise soit activement, soit par omission, soit des deux façons, et qu'elle relève des organes administratifs ou des autorités judiciaires.

ainsi que le fait que plusieurs pays européens considèrent que seuls les délits fiscaux très graves constituent des infractions fiscales; fait observer que la coopération internationale entre les CRF peut toujours être refusée sur la base des importantes différences sur la façon dont les États membres définissent et pénalisent les infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux; prend acte des négociations en cours relatives à la proposition de directive visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal, dont l'objectif est de fixer des règles minimales concernant la définition des infractions pénales et des sanctions dans le domaine des infractions de blanchiment de capitaux;

70. remarque que l'obligation de mise en place de registres centraux des bénéficiaires effectifs finaux figure dans la quatrième directive antiblanchiment; regrette qu'à ce jour cette obligation n'ait pas été respectée par tous les États membres et que les CRF n'aient pas tous accès aux informations concernant les bénéficiaires effectifs finaux; fait observer que le fait de rendre ces registres centraux publics faciliterait l'identification des bénéficiaires effectifs finaux ou la détection d'anomalies et de soupçons d'actes répréhensibles de la part des acteurs concernés, dont les autorités compétentes, les entités assujetties et les citoyens, et que cela renforcerait l'obligation de rendre des comptes;

71. souligne que la plateforme des CRF de l'Union a identifié plusieurs problèmes lors de son exercice de cartographie et d'analyse des lacunes concernant les CRF; rappelle que cela est dû à l'absence de mise en œuvre ou à l'application inadéquate des dispositions de la troisième directive antiblanchiment, notamment sur l'accès aux informations bancaires, et à des divergences importantes entre les approches nationales;

72. salue le fait qu'en mai 2016, 16 États membres avaient mis en place, ou étaient en train de le faire, des mécanismes automatisés leur permettant d'identifier des titulaires de comptes bancaires et de comptes de paiement[1]; relève également que le rapport a mis en évidence le manque de capacité suffisante des CRF à obtenir des informations de la part des entités assujetties et à mener une analyse conjointe des cas transfrontaliers pour identifier les menaces, les risques et les tendances du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme[2];

73. souligne que l'exercice de cartographie effectué par la plateforme des CRF de l'Union a également conclu à l'absence de règles européennes suffisamment précises et harmonisées en matière de lutte contre le blanchiment;

74. souligne qu'il apparaît que certaines institutions des États membres, chargées de mettre en œuvre et de faire appliquer la réglementation en matière de blanchiment des capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale, ne sont pas totalement indépendantes de certaines influences politiques; rappelle que le pouvoir discrétionnaire dont dispose la police dans certains États membres pour décider d'enquêter ou non sur les informations reçues des CRF et confirmées par ces dernières, peut permettre de conclure à une

[1] Italie, Espagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Grèce, France, République tchèque, Pologne, Allemagne, Lituanie, Portugal, Roumanie, Slovénie, Pays-Bas et Autriche.
[2] Étude du service de recherche du Parlement européen intitulée «La capacité des États membres à lutter contre les infractions fiscales» – http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/603257/EPRS_STU(2017)603257_FR.pdf.

mauvaise administration en cas d'inaction; relève que les CRF maltaises ont rédigé un rapport sur des soupçons de blanchiment d'argent impliquant des personnes politiquement exposées maltaises, rapport qui jusqu'à présent n'a pas conduit à une enquête de police; exprime ses inquiétudes au regard des allégations laissant entendre que les autorités compétentes ne respecteraient pas les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux prévues dans la quatrième directive sur les exigences de fonds propres, en particulier les exigences s'appliquant aux actionnaires qualifiés et les exigences en matière d'honorabilité et de compétence pour les organes de direction lors de l'octroi d'un agrément bancaire[1];

75. constate qu'un ministre d'au moins un État membre (Malte) figurait parmi les PPE mentionnées dans les Panama Papers; relève que, pour la plupart des États membres, la commission a mené des missions d'information[2], et que les enquêtes ont démarré après la révélation des Panama Papers; regrette cependant que, dans certains pays, notamment Malte, aucune enquête policière n'ait été menée malgré les preuves détenues par le CRF de risques graves de blanchiment d'argent; regrette que l'absence d'enquête n'ait pas permis d'identifier des intermédiaires à Malte et, le cas échéant, de leur appliquer des sanctions, ces personnes étant susceptibles de ne pas avoir respecté leurs obligations, dont les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle; attire l'attention sur le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et sur ses procédures d'agrément à Malte, qui sont susceptibles de ne pas respecter la législation, les jeux d'argent et de hasard étant un secteur à haut risque en raison des gros volumes de transactions, de flux financiers et d'éléments à distance, comme l'a identifié son évaluation supranationale des risques[3]*;* condamne le fait que la Commission n'a pas enquêté plus avant sur un possible non-respect par Malte de la directive antiblanchiment, bien que ce sujet ait été porté à son attention;

76. exprime son inquiétude quant au faible niveau de conformité de certains États membres avec les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, comme l'indiquent les examens par les pairs du GAFI ou du MONEYVAL; indique qu'une lettre de mise en demeure a été adressée à 22 États membres pour défaut de mise en œuvre de la troisième directive antiblanchiment, et que six États membres (Belgique, France, Espagne, Irlande, Pologne et Suède) ont été assignés devant la Cour de justice en octobre 2008; constate que la procédure contre la Pologne a été annulée mais que les cinq autres États membres ont été sanctionnés pour défaut de mise en œuvre de la directive dans les délais impartis; se demande toutefois si les procédures en manquement suffisent à vérifier la qualité de la mise en œuvre par les États membres;

77. réaffirme son soutien, conformément aux recommandations de sa résolution du 25 novembre 2015 sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet[4] (2015/2066(INI)), au rôle central de la Commission en tant qu'autorité de la concurrence compétente dans les enquêtes en cours en matière d'aide d'État portant sur les rescrits fiscaux accordés par des États membres à l'égard d'entreprises

[1] Fuites provenant des rapports de la cellule maltaise d'analyse et de renseignement financier, Financial Intelligence and Analysis Unit (FIAU).
[2] Chypre, Luxembourg, Malte, Portugal et Royaume-Uni.
[3] COM(2017)0340 final, p. 5.
[4] Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0408.

multinationales et déplore la décision du gouvernement irlandais de contester devant la Cour de justice de l'Union européenne la décision de la Commission d'ordonner à l'Irlande de récupérer 13 milliards d'euros d'impôts non payés par Apple, Inc.;

78. parvient à la conclusion qu'en ne se saisissant pas de ces questions de façon appropriée, les États membres ont échoué à faire respecter efficacement la troisième directive antiblanchiment; s'inquiète profondément du fait que, en ne permettant pas aux CRF de coopérer comme le prévoit la troisième directive antiblanchiment, les États membres ont enfreint les dispositions de l'article 4 du traité FUE relatives à la coopération sincère[1]; souligne également que la Commission a potentiellement enfreint ces dispositions en s'abstenant d'engager des procédures d'infraction;

79. relève que certains États membres ont fréquemment eu recours à des amnisties fiscales pour la régularisation d'actifs non déclarés détenus à l'étranger, ce qui a eu pour conséquence d'étouffer des cas possibles d'actifs acquis de manière illégale et d'empêcher que des enquêtes sur le blanchiment de capitaux soient menées de façon appropriée sur leur territoire;

80. déplore que le manque de personnel ait empêché la Commission de contrôler efficacement la mise en œuvre de la directive dans les États membres; relève par ailleurs que la Commission a omis de procéder à une évaluation indépendante de la liste de l'Union recensant les pays tiers à haut risque de blanchiment de capitaux;

81. déplore que, de 2011 à 2014, les autorités de supervision bancaire européennes et nationales, ainsi que les autorités fiscales nationales, aient négligé les transferts de capitaux du Portugal vers les territoires offshore, à tel point qu'au moins 10 milliards d'euros ont été transférés, sans aucun contrôle fiscal ou antiblanchiment, principalement vers le Panama, dont 8 milliards ont été virés par des entreprises liées au groupe financier Espírito Santo, avant l'effondrement de la banque Espírito Santo, mais à un moment où les organismes de régulation enquêtaient déjà sur la banque et le groupe; constate que le groupe Espírito Santo a versé des pots-de-vin à l'ancien premier ministre José Sócrates, d'après les récentes accusations déposées par le procureur à l'origine des procès;

3. Intermédiaires[2]

3.1. Cadre juridique

82. rappelle que, conformément à la quatrième directive antiblanchiment, la définition actuelle d'entité assujettie englobe les établissements financiers et de crédit, les auditeurs, les comptables et conseillers fiscaux, les notaires, les prestataires de services aux sociétés et aux fiducies / trusts, les agents immobiliers, les prestataires de services de jeux d'argent et de hasard et d'autres membres de professions juridiques indépendantes; rappelle que, conformément à la quatrième directive antiblanchiment,

[1] Dr Amandine Scherrer et Dr Anthony Amicelle, «Lutte contre les infractions fiscales – Coopération entre cellules de renseignement financier», Service de recherche du Parlement européen (EPRS), mars 2017.
[2] Les pourcentages indiqués dans ce chapitre sont basés sur les données du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), analysées par le Centre d'études de la politique européenne (CEPS) à la demande de la commission d'enquête du Parlement sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale.

les États membres doivent veiller à ce que leurs autorités compétentes en matière de surveillance disposent des ressources financières, humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions (article 37 de la troisième directive antiblanchiment et article 48 de la quatrième directive antiblanchiment) et relève que des insuffisances de moyens ont été détectées dans le cadre des évaluations mutuelles du GAFI et du MONEYVAL;

83. rappelle que les entités assujetties ont obligation d'appliquer des mesures de vigilance à l'égard de leur clientèle et de faire part de leurs soupçons de blanchiment au titre de la directive antiblanchiment; note que cette obligation ne s'applique aux personnes exerçant une profession juridique que si elles ne sont pas astreintes à une obligation de confidentialité ou au secret professionnel;

84. rappelle qu'il est requis d'appliquer des mesures de vigilance renforcée à l'égard des PPE et d'autres clients à haut risque, afin d'établir l'origine de leur patrimoine et de leurs fonds; rappelle que les établissements de crédit et les établissements financiers doivent disposer de systèmes leur permettant de répondre de manière rapide et exhaustive à toute demande d'informations des CRF, conformément à leur législation nationale;

85. note que les États membres ont mis en place une grande variété d'organes de surveillance pour contrôler les différents types d'entités assujetties tenues à une obligation de déclaration au titre de la législation antiblanchiment, et que les professions de conseiller et d'intermédiaire sont donc réglementées et supervisées par des organes gouvernementaux ou par des instances professionnelles autorégulatrices;

86. rappelle que, dans certains cas, des organismes professionnels d'autorégulation n'ont pris des mesures visant les malversations d'intermédiaires qu'après les révélations des Panama Papers, démontrant ainsi l'insuffisance et l'inefficacité de leurs mécanismes de sanction et de régulation;

87. souligne que dans de nombreux États membres, l'évasion fiscale facilitée par ces facteurs n'est pas une infraction principale dans les affaires de blanchiment d'argent car elle ne fait pas partie des formes graves de criminalité recensées par le code pénal, et que dans certains États membres, l'évasion fiscale est considérée comme une simple infraction administrative; constate que la quatrième directive antiblanchiment, dont le délai de transposition a expiré le 26 juin 2017, a pour but d'harmoniser ce dernier point;

88. relève que le Conseil a invité la Commission à «envisager des initiatives législatives pour instituer des règles de communication obligatoire d'informations inspirées de l'action 12 du projet BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) de l'OCDE, en vue d'introduire des mesures dissuasives plus efficaces à l'endroit des intermédiaires qui interviennent dans des montages ayant la fraude ou l'évasion fiscale pour objet»;

89. se félicite de la proposition de la Commission publiée le 21 juin 2017 sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration; relève que, parmi tous les marqueurs liés aux opérations transfrontières, elle fait figurer les dispositifs dans lesquels le bénéficiaire réside à des fins fiscales dans une juridiction qui ne lève pas

d'impôt sur les sociétés ou lève un impôt sur les sociétés à taux zéro ou à un taux légal d'imposition inférieur à la moitié de la moyenne des taux légaux d'imposition sur les sociétés au sein de l'Union;

90. regrette le fait que la proposition se borne à prévoir une obligation de déclaration et non une interdiction immédiate du dispositif révélé une fois examiné et considéré comme permettant l'utilisation abusive d'un système fiscal;

91. rappelle que la directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) oblige les États membres à veiller à ce que des sanctions administratives s'appliquent aux institutions financières responsables d'une infraction grave aux dispositions nationales adoptées en vertu de la troisième directive antiblanchiment; rappelle que la CRD IV oblige les autorités compétentes à refuser l'agrément pour démarrer l'activité d'établissement de crédit si, compte tenu de la nécessité de garantir une gestion saine et prudente de l'établissement de crédit, elles ne sont pas satisfaites de la qualité des actionnaires ou associés, entre autres lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération ou une tentative de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme est en cours ou a eu lieu ou que l'acquisition envisagée pourrait en augmenter le risque;

92. rappelle que le Parlement européen, dans le cadre du vote sur les rapports des commissions spéciales TAXE et TAX2, s'est prononcé en faveur d'une réglementation stricte des activités des conseillers, afin d'interdire tout conflit d'intérêt, et de la séparation de leurs activités de conseil aux administrations fiscales et aux clients privés;

93. rappelle que la directive de 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés aurait dû être mise en œuvre au plus tard le 29 juin 2008;

94. fait observer que la directive modifiée de 2014 sur les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et le règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public auraient dû être mis en œuvre au plus tard le 17 juin 2016, à l'exception de l'article 16, paragraphe 6, du règlement, qui aurait dû être mis en œuvre au plus tard le 17 juin 2017; constate que les Panama Papers ont révélé la nécessité de réviser la directive 2014/56/UE;

3.2. Observations

95. relève que 14 000 intermédiaires sont impliqués dans le scandale des Panama Papers, dont quelque 2 700, soit 19 %, dans l'Union[1];

96. note que les intermédiaires de l'Union cités dans les Panama Papers sont responsables de la création d'environ 20 % (39 700) des entités établies par la société de fiducie panaméenne Mossack Fonseca;

97. relève que les cabinets d'avocats, les comptables, les trusts, les sociétés fiduciaires et les banques sont les types d'intermédiaires les plus courants, mais que de nombreuses

[1] Willem Pieter De Groen, «Role of advisors and intermediaries in the schemes revealed in the Panama Papers», Centre d'études de la politique européenne, avril 2017.

autres professions auto-réglementées et non réglementées peuvent également fournir des services fiscaux et financiers, tels que la constitution en société offshore et la planification fiscale;

98. observe notamment que les banques, les gestionnaires de fortune, les auditeurs et les conseillers fiscaux et juridiques restent insuffisamment définis et réglementés dans la législation de l'Union et dans celle des États membres et des pays tiers; estime qu'en raison de leur caractère multinational, les services proposés par ces intermédiaires sont extrêmement difficiles à contrôler et à sanctionner de manière appropriée;

99. fait observer que la supervision ou l'autorégulation des intermédiaires dépend de la législation du pays d'origine et du type d'intermédiaire ou de conseiller; note que nombre de ces structures sont établies hors des juridictions onshore et ne sont par conséquent pas soumises à des exigences législatives spécifiques; observe que la plupart des intermédiaires européens sont situés au Royaume-Uni, au Luxembourg et à Chypre[1], qui figurent parmi les dix pays comptant le plus d'intermédiaires actifs listés dans les Panama Papers[2], ainsi que dans d'autres pays membres de l'Espace économique européen (par exemple au Liechtenstein) et de l'Association européenne de libre-échange (notamment la Suisse);

100. observe que les trusts et les sociétés fiduciaires, de même que les prestataires de services aux sociétés sont le groupe le plus important à avoir demandé la création d'entités offshore à la société Mossack Fonseca, suivis par les comptables, les conseillers fiscaux, les avocats et les consultants, responsables d'environ un tiers de ce type d'entités[3]; rappelle que la société Mossack Fonseca a principalement acquis des clients grâce aux recommandations d'intermédiaires et que ces nouveaux clients n'ont fait l'objet que de vérifications limitées au titre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle[4];

101. souligne que les intermédiaires contribuent à la création de sociétés écrans et à l'ouverture de comptes, et qu'elles nomment souvent un directeur fictif qui gère les actifs pour le compte du bénéficiaire réel, ce qui permet au bénéficiaire effectif final de rester anonyme; rappelle les preuves fournies par la CRF française selon lesquelles les banques, les cabinets d'avocats, les comptables et autres intermédiaires sont les principaux architectes qui conçoivent les structures et les réseaux offshore pour leurs clients, la société Mossack Fonseca n'étant pour l'essentiel qu'un prestataire de services chargé de les mettre en œuvre;

102. souligne que le marché de l'immobilier offre d'importantes possibilités de blanchir des capitaux ou d'investir de l'argent obtenu de façon illicite, car les propriétés sont

---

[1] Willem Pieter De Groen, «Role of advisors and intermediaries in the schemes revealed in the Panama Papers», Centre d'études de la politique européenne, avril 2017.
[2] «Top 10 countries where intermediaries operate» (10 premiers pays où les intermédiaires opèrent), ICIJ.
[3] Données tirées la base de données de l'ICIJ (cartographie des intermédiaires représentant environ 86 % des entités de cette base de données).
[4] Dans un courrier électronique de la société Mossack Fonseca, le 3 février 2012, un représentant de l'entreprise explique qu'un accord a été conclu avec la banque HSBC private Bank Lux pour travailler directement avec la société Mossack Fonseca et que les nouveaux clients ne seront soumis qu'à de légères mesures de vigilance à l'égard de la clientèle en se basant sur les informations fournies par la banque;

acquises par l'intermédiaire de sociétés-écrans ou de trusts anonymes sans être soumises aux mesures de vigilance requises, en particulier lorsque la législation des États membres autorise les entreprises étrangères et d'autres structures juridiques à acheter des propriétés sans révéler l'identité de leur véritable bénéficiaire effectif[1], comme le montre l'exemple du marché immobilier de Londres; insiste sur la nécessité de renforcer, dans ce secteur, les contrôles et les normes de lutte contre le blanchiment; rappelle, à cet égard, combien il importe de donner le plein accès aux informations sur la possession et la gestion de biens immobiliers aux autorités et au public grâce à un registre foncier centralisé au niveau européen;

103. souligne que les produits d'assurance, en particulier l'assurance-vie, fournissent un moyen très attractif et simple de blanchir des capitaux et que les blanchisseurs et organisations terroristes prennent des mesures extrêmes pour dissimuler leurs activités financières et les rendre indiscernables des transactions légitimes;

104. exprime ses inquiétudes face à la tendance récente à créer de nouvelles filières stratégiques et des formes innovantes de blanchiment d'argent, telles que l'écoulement de capitaux illicites, et leur nettoyage, par des entreprises de l'immobilier de luxe ou la vente de titres et de polices d'assurance vie; observe que les fonds illicites déposés grâce au rachat de ces transactions sont convertis en fonds légitimes issus d'opérations licites; espère par conséquent que les règles antiblanchiment seront également étendues au marché de l'immobilier de luxe en vue d'empêcher l'apparition de nouveaux phénomènes illicites;

105. souligne que, dans certains cas, les entités assujetties ont délégué leurs obligations de vigilance à des tierces parties, ce qui a souvent entraîné des négligences, voire s'est traduit par l'absence totale de mesures de vigilance effectuées; souligne que les obligations antiblanchiment ne s'appliquent qu'à des entités assujetties dans le champ d'application de la quatrième directive antiblanchiment et non à des tierces parties; rappelle que le mandat du Parlement européen pour les négociations tripartites concernant la cinquième directive antiblanchiment propose que les États membres devraient assurer un suivi effectif des activités des personnes agissant par délégation d'entités assujetties ou d'organismes d'autorégulation dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;

106. observe que certaines entités assujetties se sont servi des procédures d'arbitrage entre les différentes pays ou territoires pour contourner l'obligation d'appliquer les mesures de vigilance et garantir ainsi l'anonymat du bénéficiaire effectif final;

107. constate que, dans certains États membres et pays tiers, l'évasion fiscale n'est pas pénalement répréhensible, ce qui risque d'amplifier le phénomène; constate que les conseillers fiscaux sont invités à construire les montages fiscaux les plus avantageux pour leurs clients sous peine de devoir leur payer des dommages-intérêts;

108. constate avec inquiétude que, selon la législation de certains États membres, certains types d'intermédiaires ne sont pas susceptibles de faire l'objet de poursuites pénales du fait d'une infraction en matière de fraude fiscale, si cette infraction a lieu dans un autre

[1] Maíra Martini, «Doors wide open: corruption and real estate in four key markets», 2017.

État membre ou pays tiers;

109. souligne le manque de coopération en matière de surveillance et d'échange d'informations entre les autorités compétentes des États membres et dans l'ensemble de l'Union européenne;

110. fait ressortir que le respect de la législation de l'Union ne fait pas l'objet de suffisamment de contrôles et que cela permet aux intermédiaires de s'acquitter formellement de leurs devoirs, liés par exemple aux mesures de vigilance et de communication, tout en contournant l'esprit de la réglementation, en particulier en invoquant «le secret professionnel» ou «le secret bancaire»; déplore le fait que les intermédiaires, en particulier les entités financières, adoptent une approche décentralisée dans laquelle les normes de lutte contre le blanchiment de capitaux sont trop variables d'une succursale à l'autre; estime que le siège d'un intermédiaire devrait toujours être responsable de veiller à la bonne application des normes de lutte contre le blanchiment de capitaux dans tous les domaines d'activité et dans toutes les succursales;

111. constate avec inquiétude que le développement des technologies numériques et leur utilisation croissante et à grande échelle dans les transactions commerciales, économiques et financières permettent de déjouer facilement la lutte contre le blanchiment de capitaux et les contrôles fiscaux, étant donné que les autorités répressives, fiscales et judiciaires nationales ne sont pas suffisamment armées pour relever ces défis;

Rôles et responsabilités des banques

112. relève que les banques, les autres institutions financières et les gestionnaires de fortune jouent un rôle actif dans la mise en place de ces pratiques, en ayant créé environ un sixième des entités liées au scandale des Panama Papers; souligne que des banques ont joué un rôle d'intermédiaire pour environ 9 % des entités offshore établies par Mossack Fonseca; constate que plusieurs banques apparaissant dans les révélations des Panama Papers ont été renflouées avec de l'argent public entre 2008 et 2012;

113. souligne que la majorité des flux financiers illégaux liés à des activités de blanchiment, d'évasion et de fraude fiscale transitent par le système bancaire international; regrette que les établissements bancaires européens dont l'implication active et systématique dans ces pratiques a été prouvée continuent d'exercer leurs activités librement, sans qu'aucune sanction leur ait été imposée;

114. reconnaît que les banques ont été impliquées dans quatre grands types d'activités, à savoir la création et la gestion de structures offshore, l'ouverture de comptes bancaires pour le compte de ces structures, la fourniture d'autres produits financiers et la correspondance bancaire[1]; reconnaît toutefois également, comme cela a été découvert, que le secteur des services financiers (banques, conseillers en investissement ou cabinets d'avocats) offre à ses clients des possibilités de fraude fiscale[2];

[1] Obermayer et Obermaier, 2016.
[2] Réponses écrites de Norbert Naulin aux questions de la commission PANA posées lors de l'audition du 14 novembre 2016.

115. constate avec inquiétude que souvent les organismes de régulation nationaux et européens ne parviennent pas à contrôler l'origine du patrimoine, ce qui permet aux personnes politiquement exposées de régimes cleptocratiques et à d'autres délinquants et criminels d'investir et de détenir des parts dans les banques, les établissements financiers et d'assurance et les grands groupes économiques au sein de l'Union, facilitant par conséquent le blanchiment de ces actifs dans le système financier européen; souligne que cela s'accompagne de l'incapacité à assurer une surveillance et un contrôle consolidés des liens entre les banques, les entreprises et les groupes économiques établis au sein de l'Union et leurs filiales ou sociétés mères basées dans des juridictions non coopératives ou qui appliquent peu les normes de lutte contre le blanchiment de capitaux;

116. souligne que les banques sont des acteurs clés dans la détection des transactions suspectes et dans le fait de transmettre les informations les concernant aux CRF nationales, mais également que certaines banques ne facilitent pas les enquêtes menées par les CRF nationales et les unités de recouvrement des avoirs, par exemple en ne leur fournissant pas toutes les informations en format numérique concernant des entités ou des transactions suspectes; prend note des éléments présentés à la commission selon lesquels certaines banques avaient ouvert des comptes pour leurs clients avant d'accomplir leurs obligations en matière de vigilance à l'égard de la clientèle et d'identifier les bénéficiaires effectifs; constate que plusieurs banques citées dans les Panama Papers ont été condamnées à une amende par les contrôleurs pour non-conformité aux normes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, mais que les sanctions adoptées restent inférieures à celles appliquées aux États-Unis pour des infractions similaires; regrette que les amendes infligées par les contrôleurs aux entités financières assujetties soient déductibles de l'impôt;

117. reconnaît que l'intermédiation des banques dans la création de structures offshore a considérablement diminué depuis 2007, époque à laquelle il a été révélé que les banques faisait la promotion à grande échelle des meilleurs moyens d'échapper aux dispositions de la directive européenne de 2005 sur l'épargne; constate qu'après la crise financière de 2008, les risques liés à la réputation et à la réglementation ont également contribué à la réduction de l'intermédiation des banques dans la création de structures offshore[1]; constate cependant qu'au niveau mondial, les statistiques n'indiquent pas l'existence d'une baisse générale du transit des fonds par les paradis fiscaux, du moins jusqu'en 2014[2], mais plutôt une réorganisation des juridictions et des instruments utilisés; constate que parallèlement à l'augmentation progressive du prélèvement à la source effectué par le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique (jusqu'en 2009), de 15 % en 2005 à 20 % en 2008 et 35 % en 2011, les capitaux offshore ont été de plus en plus confiés à des sociétés de façade dans des juridictions telles que les Bahamas, Singapour et Hong Kong; constate cependant que les activités d'intermédiation ont été reprises par d'autres professions, dont les avocats, comme l'ont montré les Panama Papers;

118. observe le rôle important joué par les filiales privées de grandes banques des centres financiers en tant que fournisseurs de services transfrontaliers à leurs clients fortunés;

---

[1] «Report on investigation of Nordea Private Banking in relation to offshore structures», 20 juin 2016, et mission de la commission d'enquête parlementaire belge, 26 avril 2017.

[2] Selon les données du FMI, de la Banque des règlements internationaux, de la Commission européenne et de l'économiste Gabriel Zucman.

constate que les 20 plus grandes banques européennes enregistrent environ un euro sur quatre de leurs bénéfices dans des pays à régime fiscal privilégié, pour un total estimé à 25 milliards d'euros en 2015, et que les activités menées par les banques dans ces pays à régime fiscal privilégié sont disproportionnées par rapport aux 11 % de la population mondiale et aux 5 % du PIB mondial qu'ils représentent[1];

119. souligne que les institutions bancaires n'ont pas toujours respecté leurs propres lignes directrices ou exigences réglementaires internes (relatives aux mesures de vigilance), et que les banques ont parfois négligé de classer leurs clients à haut risque dans la catégorie appropriée au lieu de respecter pleinement l'obligation de s'informer sur le client et donc d'appliquer dans leur intégralité les mesures de vigilance renforcée qui s'imposaient[2]; relève avec inquiétude des cas d'établissements financiers (y compris dans les États membres de l'Union) détenus ou dirigés par des personnes politiquement exposées ou par certaines de leurs connaissances, ce qui influence la manière dont elles mènent leurs contrôles au titre de la vigilance;

120. relève qu'en guise de contrôle des mesures de vigilance, les entités qui ouvrent un compte bancaire peuvent le plus souvent se contenter de remplir une autodéclaration ou de cocher les cases d'un formulaire, sans aucune enquête de leur profil[3];

121. constate que certaines des réponses données par les intermédiaires à la commission semblent être en contradiction avec les informations tirées des Panama Papers[4]; condamne toute déclaration potentiellement fausse faite à la commission;

Surveillance bancaire

122. note la variété des mesures adoptées par les autorités compétentes au sein des États membres après le scandale des Panama Papers, qui vont de la vérification croisée de l'ensemble des banques sous surveillance, à des vérifications ponctuelles, voire à l'inaction pure et simple;

123. souligne que, dans certains États membres, les attributions limitées des autorités compétentes leur permettent seulement de vérifier la réalité des mécanismes de contrôle antiblanchiment; constate que cette divergence des pouvoirs attribués aux autorités de surveillance financière dans différents États membres entrave la pleine application des normes LBC/FT et la bonne coopération; constate que la BCE, la plus grande autorité de surveillance prudentielle au sein de l'Union, n'est pas compétente dans le cadre du MSU pour le contrôle des normes LBC/FT, ce qui empêche les autorités d'échanger des

---

[1] Oxfam, «Banques en exil», 2017.
[2] Audition de la commission PANA sur les CRF, 9 février 2017.
[3] Auditions de la commission PANA, 13 octobre 2016 et 24 janvier 2017.
[4] Par exemple, la Société Générale a déclaré à la commission qu'elle n'était pas le bénéficiaire effectif de deux fondations Rousseau et Valvert, qu'elle avait demandé à la société Mossack Fonseca de créer, mais cette déclaration a été réfutée par les documents des Panama Papers publiés par des journalistes du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ); de la même manière, l'intermédiaire maltais Nexia BT a répondu à des questions écrites de notre commission en déclarant que l'un de ses fondateurs n'avait aucune relation avec M. Keith Schembri, chef du personnel du premier ministre maltais, alors qu'il avait signé une lettre de recommandation pour la société Mossack Fonseca expliquant qu'il entretenait avec M. Schembri depuis plusieurs années des relations professionnelles et personnelles.

informations confidentielles avec la BCE;

124. constate que la capacité des autorités compétentes à vérifier la mise en œuvre des politiques et procédures à l'échelle sectorielle est parfois entravée par la législation en matière de protection des données et de secret bancaire;

125. note qu'en décembre 2016, selon les informations fournies par l'Autorité bancaire européenne (ABE), quelque 1 300 banques avaient fait l'objet de contrôles hors site ou avaient été soumises à une combinaison de contrôles hors site et d'inspections in situ; attend les résultats finaux, qui devraient être disponibles d'ici le troisième trimestre 2017; attire l'attention sur les premières indications concernant les résultats, qui laissent penser que des lacunes ont été relevées dans certains cas;

126. constate qu'en décembre 2016, l'Autorité bancaire européenne a envoyé un questionnaire aux membres de son conseil des autorités de surveillance afin de mieux apprécier les mesures adoptées par les autorités compétentes au lendemain de l'affaire des Panama Papers; constate que les résultats de cette opération doivent encore être rendus publics;

127. observe que les autorités compétentes confrontées au scandale des Panama Papers sont peu nombreuses à être allées au-delà du blanchiment pour enquêter sur une fraude fiscale pourtant manifeste;

128. note que les autorités des États membres ont échoué à exercer une surveillance efficace des établissements financiers avant les révélations des Panama Papers et qu'elles n'ont pas appliqué les sanctions qui s'imposaient aux établissements financiers relevant de la CRD IV et jugés responsables d'une infraction grave aux dispositions nationales adoptées en vertu de la troisième directive antiblanchiment; constate que les révélations de lessiveuse azerbaïdjanaise démontrent que certaines autorités de surveillance financière ont n'ont pas veillé à ce que les établissements financiers respectent leurs obligations en vertu de la directive antiblanchiment, même après l'adoption de nouvelles recommandations du GAFI en 2012;

129. souligne que les 20 plus grandes banques européennes enregistrent plus de bénéfices dans les pays à régime fiscal privilégié que ne peut le justifier le niveau de la réelle activité économique se déroulant dans ces derniers, la plupart du temps sans employer une seule personne dans les pays concernés, tout en payant peu d'impôts, voire aucun, dans ces juridictions[1]; estime que les autorités compétentes de l'Union ne peuvent garantir une surveillance efficace de ces pratiques exercées par les banques européennes dans des pays tiers et que cela peut mettre la stabilité financière de l'Union bancaire en péril;

130. constate que plus de 20 autorités de surveillance bancaire de l'Union ont adopté des mesures de surveillance dès la publication des Panama Papers[2];

---

[1] Oxfam, «Banques en exil: Comment les grandes banques européennes profitent des paradis fiscaux», mars 2017: https://www.oxfam.org/fr/rapports/banques-en-exil.

[2] Réponses écrites de l'Autorité bancaire européenne aux questions de la commission PANA posées lors de l'audition du 13 octobre 2016.

Avocats et cabinets d'avocats

131. attire l'attention sur la difficulté à réglementer l'activité des avocats et des cabinets juridiques impliqués dans la création et le maintien de structures offshore car elle est souvent transfrontalière et menée dans au moins un pays tiers où les exigences législatives ne sont soumises à aucun contrôle ou à aucune mesure de vigilance à l'égard de la clientèle[1];

132. souligne que les avocats et les cabinets juridiques fournissent fréquemment des conseils fiscaux et en investissements et qu'ils apportent leur assistance à la création d'entités offshore, souvent en contact direct avec les bénéficiaires effectifs finaux;

133. relève que le nombre de déclarations de transactions suspectes émises par des avocats ou par les représentants d'autres professions auto-réglementées est faible[2], et que les avocats ne transmettent le plus souvent ces informations qu'une fois que les faits ont été révélés par les médias;

134. reconnaît que, dans la plupart des États membres, les avocats sont supervisés par des barreaux et des associations professionnelles du barreau qui ne supervisent pas leurs membres de manière active mais réagissent au cas par cas, sur la base de plaintes déposées par des clients; regrette que les statistiques portant sur les sanctions ou les mesures disciplinaires mises en œuvre par ces associations ne soient pas accessibles au public dans tous les pays de l'Union;

135. souligne que les représentants des professions juridiques sont soumis à des sanctions strictes (civiles et parfois pénales) pour tout manquement aux obligations qui leur incombent en matière de lutte contre le blanchiment; observe par ailleurs que ces procédures disciplinaires, toutes sévères qu'elles soient, aboutissent rarement à une radiation du barreau[3];

136. relève que le champ d'application des dispositions statutaires concernant la relation privilégiée entre certains professionnels du droit, avocats et notaires notamment, et leurs clients, laquelle leur permet de refuser de témoigner en matière fiscale, n'est ni clair, ni cohérent, ni dans l'Union, ni dans les États membres;

137. souligne notamment que dans de nombreux États membres les avocats ne sont pas sanctionnés pour avoir indiqué à un non-résident comment se soustraire à l'impôt ou blanchir de l'argent dans un autre territoire selon le principe de territorialité;

138. constate que des conseillers juridiques se sont dégagés de leurs obligations juridiques en invoquant «le secret professionnel» afin d'éviter d'appliquer les mesures de vigilance à

---

[1] Comme en Suisse, où, lorsque les avocats agissent en tant que directeurs fictifs, ils ne sont pas tenus, en vertu de la législation suisse, d'appliquer les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.

[2] Voir les rapports d'évaluation mutuelle du GAFI, ou: Dr Amandine Scherrer et Dr Anthony Amicelle, «Lutte contre les infractions fiscales – Coopération entre cellules de renseignement financier», Service de recherche du Parlement européen (EPRS), mars 2017.

[3] Ian Roxan et Saipriya Kamath (London School of Economics), et Willem Pieter De Groen (Centre d'études de la politique européenne), «Rules on independence and responsibility regarding auditing, tax advice, accountancy, account certification services and legal services», avril 2017.

l'égard de la clientèle, même lorsqu'ils n'ont pas agi en tant qu'avocat mais en tant que prestataire de services financiers[1];

Comptables, auditeurs et cabinets d'expertise comptable

139. indique que le personnel des cabinets d'experts-comptables se compose principalement de comptables, d'auditeurs et d'experts juridiques et fiscaux professionnels;

140. souligne que les entités offshore établies dans les territoires les plus cités par les Panama Papers, à savoir les Îles Vierges Britanniques, le Panama et les Seychelles) n'ont pas d'exigences en matière d'audit; souligne toutefois que lorsque des entités offshore sont regroupées en sociétés mères, elles doivent faire l'objet d'un audit; observe que les contrôleurs de certains territoires exigent des banques et d'autres intermédiaires financiers qu'ils procèdent à l'audit de certaines de leurs procédures, telles que les procédures de lutte antiblanchiment par exemple;

141. souligne que le rôle des cabinets d'expertise comptable dans les montages révélés par les Panama Papers consistait essentiellement en services de conseil et d'entretien des structures offshore, et que les auditeurs ne peuvent être incriminés pour participation active, dans la mesure où, le plus souvent, les entités offshore ne sont pas soumises à une obligation d'audit; constate cependant que les quatre plus grands cabinets d'expertise comptable, qui dominent le marché, ont joué un rôle dans d'autres scandales financiers, tels que l'affaire LuxLeaks, et que leurs activités à la fois de conseil fiscal et de contrôle fiscal présentent la possibilité de sérieux conflits d'intérêt;

142. relève que les cabinets d'expertise comptable publient souvent des lignes directrices internes sur les pratiques qu'elles jugent acceptables, mais que cette autorégulation n'est pas suffisante pour lutter efficacement contre l'évasion et la fraude fiscales qu'ils promeuvent et facilitent;

143. constate qu'auditeurs et conseillers fiscaux ont agi dans le cadre de sociétés mondialement intégrées tout en se présentant sous la forme de nombreuses entités juridiques distinctes qui ne relèvent pas de la même propriété, mais qui sont tenues par des dispositions contractuelles d'appliquer des normes communes sous un nom commun afin de diluer les responsabilités, de réduire leur coût et leur risque en matière de réglementation, d'isoler leurs risques juridiques et de protéger leurs clients des enquêtes réglementaires[2];

144. déplore que le nombre de déclarations de transactions suspectes soumises par les experts-comptables aux CRF soit faible et ne reflète pas l'exposition du secteur aux risques de blanchiment de capitaux[3];

145. souligne que les cabinets d'expertise comptable n'ont pas seulement joué un rôle clé dans la conception de dispositifs de planification fiscale agressive pour leurs clients,

---

[1] Échange de vues de la commission PANA avec les parlements nationaux et Mark Pieth, 31 janvier 2017.
[2] Richard Murphy et Saila Naomi Stausholm, «The Big 4, a study on opacity», juillet 2017.
[3] Voir les évaluations mutuelles du GAFI, ou: Dr Amandine Scherrer et Dr Anthony Amicelle, «Fighting tax crimes – cooperation between Financial Intelligence Units», Service de recherche du Parlement européen (EPRS), mars 2017.

mais ont également assisté des gouvernements nationaux dans la conception de leurs codes des impôts et de leurs lois fiscales, créant ainsi un conflit d'intérêt significatif;

146. exprime ses inquiétudes concernant la proximité et les conflits d'intérêts affectant les auditeurs et les consultants, les avocats et les cabinets d'avocats qui exercent souvent la fonction de conseillers des services de l'État pour élaborer la législation fiscale, concevoir des outils de LBC et même mener des enquêtes et des contrôles pour les organismes de régulation, tout en offrant ou en ayant offert leurs services aux entités réglementées;

Trusts, autres dispositifs juridiques similaires et fiduciaires

147. rappelle que les trusts, les sociétés fiduciaires et autres structures juridiques similaires jouent un rôle important dans la création et le maintien des entités offshore; constate à cet égard que les enquêtes d'Europol sur les Panama Papers, qui ont donné lieu à 3 469 correspondances possibles avec sa base de données de criminels suspects, ont également révélé l'utilisation courante de trusts pour dissimuler des actifs et des identités;

148. observe qu'un trust est un ensemble d'actifs créé au moyen d'un contrat privé et signé par trois parties (le constituant, l'administrateur et le bénéficiaire) et qu'il n'a pas, à ce titre, de personnalité morale;

149. regrette que les trusts et les sociétés fiduciaires soient des cibles difficiles pour les responsables politiques des territoires onshore en raison de leur présence physique limitée et du peu d'informations à la disposition des législateurs ou des autorités de contrôle;

150. constate que les trusts agissent au nom des bénéficiaires effectifs finaux mais que leurs clients directs sont la plupart du temps d'autres intermédiaires, tels que d'autres sociétés fiduciaires, des cabinets d'expertise juridique et comptable et des banques;

151. relève que les trusts peuvent soit être des sociétés autonomes, soit être détenues par d'autres types de sociétés de services, tels que les cabinets d'avocats ou les banques;

152. constate que les trusts peuvent également faire partie des dispositifs complexes d'évasion fiscale et de fraude fiscale de groupes économiques internationaux et qu'ils font souvent partie d'arrangements multinationaux[1];

153. souligne que certains trusts commerciaux et non commerciaux risquent de devenir des facteurs d'abus encore plus importants à l'avenir car, n'étant pas des entités juridiques à la différence des autres sociétés, ils n'ont pas d'obligation de divulgation comptable ou légale, par exemple de leurs comptes annuels; constate, de plus, que l'absence d'un registre des trusts rend la tâche difficile aux autorités fiscales pour obtenir des informations sur les actifs placés dans les trusts;

[1] Réponses écrites de l'Autorité bancaire européenne aux questions de la commission PANA posées lors de l'audition du 24 janvier 2017, par Brooke Harrington.

4. Pays tiers

4.1. Observations

154. rappelle que, dans certains pays tiers, tels que les États-Unis, les entités juridiques ne sont pas légalement tenues de recueillir ou de déclarer de façon centralisée des informations sur les bénéficiaires effectifs finaux[1];

155. souligne que des pays tiers partagent des informations sur les bénéficiaires effectifs finaux avec les CRF européennes à des fins de renseignements uniquement, mais ne répondent pas aux demandes internationales de coopération, empêchant par conséquent l'utilisation de ces informations devant les tribunaux;

156. souligne que certains pays tiers utilisent des régimes fiscaux spéciaux pour attirer les entreprises; fait observer que très peu d'informations sont demandées dans certains pays pour créer une entreprise et qu'il est donc très facile de ne pas révéler son identité; souligne qu'il est possible de générer des documents juridiques simples sur internet en quelques clics; redoute que cela puisse conduire à la multiplication de pratiques conçues pour éviter l'impôt;

157. observe que, bien que les États-Unis aient une législation antiblanchiment moins ambitieuse que celle qui est en vigueur dans l'Union, en particulier sur la transparence du bénéficiaire effectif final, puisqu'il n'y existe aucun registre centralisé en la matière, ce pays affiche de meilleurs résultats concernant l'efficacité de la mise en œuvre et du respect de leur législation en la matière;

158. attire l'attention sur le système de report d'imposition des États-Unis, qui permet aux multinationales de conserver de façon illimitée les bénéfices enregistrés à l'étranger dans des structures offshore afin d'éviter les taxes dues au titre de leur rapatriement;

159. rappelle sa demande de mettre en avant le rôle de l'Union sur la scène internationale en parlant d'une seule voix et d'œuvrer à l'élaboration d'un cadre de l'Union commun pour les traités bilatéraux en matière fiscale afin de lutter contre le «chalandage fiscal»; estime que la mise en place d'accords de libre-échange doit s'accompagner d'un renforcement de dispositions de la coopération en matière fiscale visant à prévenir l'évasion fiscale et doit inclure des principes de bonne gouvernance fiscale;

160. constate que la Commission commente chaque évaluation des États membres effectuée par le GAFI ou le MONEYVAL et suggère que ces commentaires soient rendus publics à l'avenir;

4.2. Pays en développement

161. souligne que, alors que les inégalités augmentent, les pays les moins avancés sont touchés de manière disproportionnée par l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent rendus possibles par les structures offshore; relève que 30 % des capitaux africains sont détenus dans des territoires offshore, ce qui se traduit par un manque à gagner

[1] Rapport de la commission PANA sur la mission aux États-Unis, du 21 au 24 mars 2017.

de 14 milliards d'USD pour l'administration fiscale[1];

162. souligne que les flux financiers illicites ont des effets dévastateurs sur les pays en développement[2]; indique que, dans son rapport de décembre 2014, Global Financial Integrity (GFI) a estimé que les économies émergentes et en développement avaient perdu 6,6 milliards d'USD entre 2003 et 2012 en raison des flux financiers illicites, les sorties illicites de capitaux augmentant au rythme alarmant de 9,4 % par an[3];

163. attire l'attention sur la situation inacceptable qui consiste, pour certaines entreprises implantées dans des pays en développement, de recourir à la corruption, à la fraude, à l'évasion et à l'évitement fiscaux, à l'établissement de prix de transfert et à l'anonymat de la propriété de l'entreprise pour réduire leur assujettissement à l'impôt ou pour blanchir des capitaux, alors que des millions de personnes n'ont pas accès à un niveau convenable d'alimentation, de soins de santé et d'éducation[4];

164. observe que l'absence de registres électroniques des comptes d'opérations financières dans les pays en développement rend difficile ou impossible l'obtention d'informations financières ou comptables pour les autorités compétentes;

165. craint que la plupart des pays en développement aient des difficultés à mettre en place le système d'échange automatique d'informations de l'OCDE d'ici la fin de l'année 2017 ou 2018, par manque de ressources techniques, de personnel et de capacités institutionnelles, et qu'ils soient dès lors privés des avantages de cet outil en termes de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales; relève que, pour garantir un résultat efficace en matière de coopération internationale, il reste à établir une approche commune sur la base de principes simples; s'inquiète du risque d'avoir un système automatique d'échange d'informations à deux vitesses sur le plan international, avec les pays en développement mis à l'écart des échanges réciproques;

166. relève que les flux financiers illégaux font perdre au moins 50 milliards d'USD par an à l'Afrique, soit le double de ce qu'elle reçoit sous forme d'aide internationale; est conscient de l'appel pressant des pays en développement pour supprimer les paradis fiscaux, qui abritent les fonds illicites des entreprises[5];

167. estime que l'amélioration des capacités fiscales des pays affectés par l'évasion fiscale et la fraude fiscale peut apporter des avantages significatifs; rappelle la relation directe qui existe entre le seuil des impôts perçus et la capacité institutionnelle de l'État; rappelle à cet égard les données scientifiques montrant qu'une augmentation de 10 % de la capacité de gestion fiscale correspond à un taux de croissance annuelle du PIB de 1,5 %;

168. constate que les actions de l'Union ont une influence sur la transparence fiscale, et ce notamment du fait des activités d'investissement de la Banque européenne

---

[1] Gabriel Zucman, Teresa Lavender Fagan et Thomas Piketty (2015), *The hidden wealth of nations: The scourge of tax havens*, University of Chicago Press, 2015.
[2] OCDE, «Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses», 2014, p. 15.
[3] Global Financial Integrity.
[4] Mark Tran, «Tax Evasion Still Crippling Africa as Rich Countries Fail to Deliver Support», *The Guardian*, 10 mai 2013.
[5] Audition PANA sur les pays en développement, 6 avril 2017.

d'investissement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui utilisent des structures d'investissement non transparentes dans leurs investissements de portefeuille, et réclame que des mesures soient prises pour s'attaquer à ce problème;

169. exprime ses inquiétudes concernant l'incidence négative croissante des flux financiers illicites, qui représentent un obstacle à la croissance économique, au développement social, à la lutte contre les inégalités, au renforcement du gouvernement et à la capacité institutionnelle;

170. constate que le processus BEPS n'a pas inclus les pays en développement comme partenaires de négociation sur un pied d'égalité et n'a pas dégagé de solutions efficaces aux problèmes fiscaux des pays les plus pauvres, notamment le cadre mondial des traités fiscaux, qui empêche souvent les pays en développement d'imposer les bénéfices générés sur leur territoire; souligne que seule l'entière implication des pays en développement dans la réforme fiscale mondiale peut apporter des solutions efficaces à un problème mondial;

5. Lanceurs d'alertes

171. souligne que les affaires LuxLeaks, Panama Papers, Swiss leaks, Bahamas leaks, Football leaks et de nombreuses autres ont montré que les lanceurs d'alerte jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de lutter contre le blanchiment, la planification fiscale agressive, la fraude ou la corruption, et qu'ils permettent de faire apparaître des comportements cachés; souligne par conséquent que la protection des lanceurs d'alerte peut contribuer à préserver l'intérêt public, en promouvant la bonne gouvernance et en renforçant l'état de droit; constate que, tant que les entités assujetties ne risqueront que de faibles amendes pour ne pas faire part de leurs soupçons de blanchiment de capitaux aux autorités, ou pour faire de fausses déclarations à ce sujet, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme restera gravement freinée;

172. souligne le rôle des syndicats et des organisations de la société civile pour accompagner et aider les lanceurs d'alerte dans leurs démarches au sein de leur organisation;

173. regrette que certains pays instrumentalisent les poursuites judiciaires à l'encontre des lanceurs d'alerte pour entretenir l'opacité[1]; estime extrêmement regrettable que, jusqu'à présent, seuls les lanceurs d'alerte et les journalistes aient fait l'objet de poursuites dans l'affaire LuxLeaks tandis que les pratiques des entreprises et intermédiaires impliqués dans les décisions fiscales révélées par ces documents n'ont pas été pleinement abordées; rappelle que le Parlement européen a demandé à plusieurs reprises que des mesures soit prises pour améliorer de la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes;

174. se félicite que la Commission soit en train d'évaluer les futures possibilités d'actions horizontales ou sectorielles au niveau de l'Union pour renforcer la protection des lanceurs d'alerte; indique que le Parlement présentera ses recommandations sur la

[1] Joseph E. Stiglitz et Mark Pieth, «Overcoming the shadow economy», novembre 2016.

question dans un rapport d'initiative actuellement en cours d'adoption;

6. Coopération interinstitutionnelle

175. rappelle que, conformément à l'article 4, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne (traité UE), en vertu du principe de coopération loyale, l'Union et les États membres se respectent et s'assistent mutuellement dans l'accomplissement des missions découlant des traités;

176. note que le principe de coopération loyale fait obligation aux États membres de prendre toutes les mesures appropriées pour préserver la portée et l'efficacité du droit de l'Union; rappelle que les États membres doivent s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de compromettre gravement la réalisation du résultat requis par le droit de l'Union;

177. se félicite de la coopération de la Commission concernant les auditions du Président Juncker et des commissaires Jourová et Moscovici, et de la participation de plusieurs fonctionnaires de la Commission européenne aux réunions de la commission PANA; regrette toutefois que certaines des réponses fournies lors des échanges de vues n'aient pas été pleinement satisfaisantes;

178. se félicite des réponses fournies par les ministres des finances et de la justice de 25 États membres au questionnaire adressé par la commission; déplore toutefois l'absence de réponses de la part de Malte et de la Hongrie, et en particulier le manque de coopération de Malte alors que le pays assurait la présidence du Conseil[1];

179. relève qu'il a fallu six mois pour conclure un accord avec la Commission sur l'accès aux documents non confidentiels, et que ce délai a considérablement retardé les travaux de la commission; souligne que les documents reçus ne sont pas tous actualisés et qu'ils sont souvent lourdement expurgés ou même noircis, ce qui, une fois encore, est un frein important aux travaux de la commission; rappelle que les informations contenues dans ces documents non classifiés aient été jugées confidentielles par la Commission et par le Conseil, et que la commission n'a donc pas été autorisée à les intégrer à son rapport final;

180. note que la commission a invité à plusieurs reprises les présidences actuelle et future à participer aux auditions et à débattre de la coopération et de la voie à suivre dans le domaine du blanchiment de capitaux, de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale, mais regrette que ces demandes aient systématiquement été déclinées et que ces refus ont été justifiés par des arguments cousus de fil blanc;

181. note qu'en dépit des demandes au Conseil, un nombre insuffisant de documents a été mis à la disposition du comité; met par conséquent en doute la détermination politique du Conseil à renforcer la transparence et la coopération dans la lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux ou à respecter le traité et le principe de coopération loyale; insiste sur le fait que les citoyens doivent être en mesure de connaître la position de leur gouvernement sur des questions aussi importantes;

[1] Le Danemark a finalement répondu au questionnaire de la commission PANA le 30 août 2017.

182. regrette que depuis la mise en place de la commission d'enquête sur les «Panama Papers» du Parlement européen, le Conseil ait tenté de faire obstacle à son travail, y compris en adressant une note d'information au Comité des représentants permanents concernant la commission PANA, le 1er juillet 2016, qui préconisait une approche coordonnée et unifiée dans les États membres afin de limiter l'étendue de l'enquête, et prônait le refus de participer à l'enquête dans certaines circonstances;

183. déplore le fait que le président du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» du Conseil a décliné l'invitation à participer à une audition en commission en faisant montre d'une conception du droit difficile à saisir («pas un organe de l'Union»);

184. considère que la coopération du Conseil et de son groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» a été très insatisfaisante jusqu'à présent et que ce fait même a gravement entravé les travaux et les conclusions de la commission PANA;

185. constate que, du fait du refus répété de la Commission et du Conseil d'approuver la proposition de règlement du Parlement européen sur les modalités d'exercice de son droit d'enquête, les commissions spéciales et d'enquête du Parlement ne sont toujours pas dotées de compétences suffisantes, telles que le droit de faire comparaître des témoins et de garantir l'accès aux documents, par rapport aux commissions semblables des États membres et au Congrès des États-Unis;

186. espère que les pouvoirs de contrôle des autorités fiscales seront étendus afin d'assurer une surveillance plus stricte en matière d'opacité et d'obtenir des renseignements financiers plus solides;

187. parvient par conséquent à la conclusion, pour les raisons susmentionnées, que certains États membres ainsi que le Conseil et ses organes se sont rendus coupables d'une violation du principe de coopération loyale;

7. Conclusions

188. parvient à la conclusion que le problème sous-jacent des Panama Papers, ce sont les flux de capitaux entre territoires, offshore et onshore, dans le but de ne pas payer d'impôts ou d'en payer le moins possible ou de blanchir de l'argent; estime qu'il est urgent et nécessaire d'afficher une plus grande volonté politique, d'adopter une meilleure réglementation et d'appliquer et de contrôler plus strictement les règles existantes afin de lutter contre ces pratiques;

189. estime que, grâce aux fiducies, aux sociétés écrans, aux paradis fiscaux et à des structures financières complexes, certaines multinationales et personnes fortunées ont réussi à dissimuler leurs capitaux aux autorités fiscales et à celles qui pouvaient légitimement leur demander le recouvrement de créances, le vide juridique leur permettant de soustraire leur fortune et d'échapper à l'impôt;

190. parvient à la conclusion que le manque de coopération et de coordination législative en matière d'évasion fiscale, de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux, tant au niveau des institutions et agences de l'Union, des États membres et des autorités compétentes qu'en leur sein, constitue un problème systémique;

191. parvient à la conclusion que certains États membres ont tendance à fournir peu d'informations pertinentes, ou des informations de qualité médiocre, et montrent, de manière générale, peu d'enthousiasme à sévir contre l'évasion et la fraude fiscales, ce qui constitue une violation du principe de coopération loyale inscrit dans le traité UE; parvient à la conclusion que ces États membres s'efforcent de dissimuler leurs erreurs de conduite;

192. rappelle que la transparence, l'échange d'informations, l'application adéquate de la législation et l'amélioration continue des techniques de combat sont essentielles dans la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux; parvient à la conclusion que la publication publique pays par pays des informations fiscales de toutes les grandes entreprises est justifiée;

193. parvient à la conclusion que la législation européenne en vigueur n'était pas assez stricte avant les révélations des Panama Papers et qu'elle n'a pas toujours été appliquée efficacement, ce qui a permis aux intermédiaires de s'acquitter formellement de leurs devoirs, liés par exemple aux mesures de vigilance et de communication, tout en contournant l'esprit de la réglementation; fait observer que, depuis lors, un certain nombre d'analyses ont été effectuées, notamment en matière de coopération administrative et de lutte antiblanchiment, et que de nouvelles propositions législatives ont été présentées, notamment en matière de publication d'informations pays par pays et de réglementation des intermédiaires, et que d'autres propositions ont été renouvelées, comme la proposition législative sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS); constate que le président de la Commission européenne s'est engagé à présenter des propositions tendant à renforcer la coopération fiscale entre les États membres grâce à une obligation de répondre aux demandes de groupe en matière de fiscalité, afin qu'un État membre puisse fournir toutes les informations nécessaires aux autres membres dans le but d'entamer des poursuites judiciaires contre les fraudeurs fiscaux transfrontaliers, ainsi qu'à formuler des propositions de réforme fiscale en vertu de l'article 116 du traité FUE, impliquant une codécision du Conseil et du Parlement européen, dans le but d'éliminer la distorsion des conditions de concurrence dans le marché intérieur;

194. parvient notamment à la conclusion qu'il y a eu une amélioration progressive mais sensible de la réflexion en faveur de la création d'un registre des bénéficiaires effectifs finaux, dont l'accès sera fondé sur l'intérêt légitime; souligne que la révision en cours de la directive antiblanchiment vise à renforcer les pouvoirs des CRF de l'Union et à faciliter leur coopération, mais que son champ d'application est trop limité; constate également que le partage d'informations financières est nécessaire non seulement pour lutter contre toutes les infractions économiques, mais aussi pour localiser le produit des activités liées à la fraude;

195. parvient à la conclusion que la lutte contre la fraude fiscale continue de se heurter à l'identification correcte des bénéficiaires effectifs finaux et que le caractère international, non couvert par la commission PANA, des flux financiers et des structures d'entreprises, aggrave le problème;

196. souligne que la créativité des évadés fiscaux progresse plus rapidement que n'est élaborée la législation, et que celle des intermédiaires et des facilitateurs leur permet

justement de rester dans la légalité; observe que les asymétries réglementaires entre pays sont le vecteur essentiel de ces pratiques;

197. parvient à la conclusion que la gestion de patrimoine est une profession en grande partie non réglementée et qu'il faut édicter des règles et des normes internationales contraignantes pour mieux la définir et la réglementer;

198. note que les impôts doivent être payés là où sont générés les profits; regrette que les lacunes ou l'application inefficace de la législation de l'Union aient rendu possible les actions et montages financiers révélés par les Panama Papers qui ont réussi à circonvenir ce principe fondamental; parvient à la conclusion qu'il est nécessaire d'adopter une approche européenne commune, fondée sur la transparence de la part des bénéficiaires finaux, pour lutter contre les sociétés de façade et les sociétés «boîtes aux lettres» dans les pays tiers, les pays et territoires d'outre-mer et les régions ultrapériphériques, et pour en finir définitivement avec les pratiques conçues pour éviter le paiement d'un juste montant d'impôts en Europe;

199. parvient à la conclusion que cet état de fait a été rendu possible par une mise en œuvre insuffisante de la législation de la part des États membres et par une application défaillante de la part de la Commission; regrette que, pour des raisons politiques, même l'existence d'une législation suffisante et de ressources humaines adéquates pour la mettre en œuvre ne garantissent pas forcément son application;

200. estime que les pays et territoires d'outre-mer liés aux États membres, dont certains figurent dans les Panama Papers, n'ont pas les infrastructures, les ressources financières et le personnel nécessaires pour veiller à la supervision locale du secteur financier[1];

201. observe que la Commission ne dispose pas des ressources suffisantes pour garantir l'application pleine et entière de la législation de l'Union contre le blanchiment, la fraude fiscale et l'évasion fiscale;

202. déplore que le traitement des questions de fiscalité soit régulièrement bloqué au niveau du Conseil par certains États membres dans une volonté de protéger les paradis fiscaux; demande donc l'abolition de la règle de l'unanimité des États membres pour les votes en matière de fiscalité, afin de progresser dans la lutte pour la justice fiscale et de réduire le fardeau des citoyens européens;

203. parvient à la conclusion que les CRF sont d'une importance cruciale pour la lutte antiblanchiment; constate toutefois la disparité des structures dans les différents pays de l'Union, et le fait que celles-ci ne disposent pas de suffisamment de personnel pour s'acquitter de leurs tâches, notamment pour examiner toutes les déclarations de transactions suspectes, dont le nombre augmente en raison de la nouvelle législation, ce qui fait qu'elles ne traitent qu'une partie du problème; parvient à la conclusion que les institutions des États membres, chargées de mettre en œuvre et de faire appliquer la réglementation en matière de fraude fiscale et de blanchiment des capitaux, doivent être totalement indépendantes de toute influence politique; parvient à la conclusion qu'il est nécessaire de veiller à ce que les enquêtes menées par les CRF soient suivies par des

[1] Isabelle Ioannides et Jan Tymowski, «Tax evasion, money laundering and tax transparency in the EU Overseas Countries and Territories», EPRS, avril 2017.

enquêtes pénales effectuées par la police si la situation le justifie, et souligne que l'inaction de la police doit, à défaut, être considérée comme de la mauvaise administration; regrette que dans de nombreux cas les CRF soient politiquement partiales;

204. constate que les difficultés liées au partage d'informations entre CRF et à l'utilisation des informations extraites des déclarations de transactions suspectes et des déclarations d'activité suspecte résultent en partie du développement inégal des CRF dans différentes parties du monde;

205. parvient à la conclusion que les sanctions ne sont pas toujours appliquées ou suffisamment dissuasives dans les cas qui le méritent; regrette à cet égard que des États membres continuent à s'opposer à ce que l'Union prenne des sanctions à l'égard de pays tiers dont la fiscalité est jugée dommageable pour l'Union;

206. parvient à la conclusion que, sur la base des conclusions de la commission PANA, plusieurs cas de mauvaise administration en liaison avec la législation de l'Union peuvent être identifiés, notamment en ce qui concerne:

- l'absence de communication spontanée d'informations fiscales de l'autorité compétente d'un État membre à un autre État membre si elle a des raisons de supposer qu'il peut exister une perte d'impôt ou de taxe dans l'autre État membre (article 9, paragraphe 1 de la directive relative à la coopération administrative), et l'incapacité de la Commission à veiller à l'application effective de la directive relative à la coopération administrative;
- l'inaction des autorités des États membres en présence de preuves d'un manquement grave et persistant dans l'identification des bénéficiaires effectifs au titre de l'application des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle et de la mise en œuvre de l'obligation prévoyant que la vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ait lieu avant l'établissement d'une relation d'affaires ou l'exécution de la transaction (article 8, paragraphe 1, point b), et article 9, paragraphe 1, de la troisième directive antiblanchiment), et le manquement de la Commission à veiller à l'application effective de la troisième directive antiblanchiment;
- le manquement des autorités des États membres à veiller à ce que les entités assujetties à la législation LBC puissent être tenues responsables des violations des dispositions nationales, dont la déclaration des informations concernant les bénéficiaires effectifs aux autorités compétentes (article 39, paragraphe 1, de la troisième directive antiblanchiment), et le manquement de la Commission à veiller à l'application effective de la troisième directive antiblanchiment;
- la non-présentation par la Commission d'une liste des pays tiers présentant des carences stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment;
- la non-application par les autorités des États membres de sanctions administratives et d'autres mesures administratives aux établissements déclarés responsables d'une infraction grave aux dispositions nationales adoptées en vertu de la troisième directive antiblanchiment, en vertu de l'article 67, paragraphe 1, point o), et de l'article 67, paragraphe 2, de la directive 2013/36/UE (CRD IV), et le manquement de la Commission européenne à veiller à l'application effective de la CRD IV;

- le manque de coopération loyale des États membres dans le cadre du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)», et le non-respect du principe de coopération loyale, en vertu de l'article 4 du traité FUE; l'incapacité de la Commission à agir en tant que gardienne des traités;

207. regrette le manque de coopération de certaines institutions de l'Union avec la commission PANA; constate que ce défaut de coopération constitue une violation du principe de coopération loyale;

208. parvient à la conclusion que la nature secrète et opaque du groupe «Code de conduite (fiscalité des entreprises)» du Conseil, de même que l'inefficacité de son système de prise de décision fondé sur un large consensus, nuisent à la rapidité et à l'efficacité de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre de la législation nécessaire à la lutte contre l'évasion fiscale au sein de l'Union; insiste par conséquent sur la nécessité d'accroître la responsabilité et la transparence des actions, des déclarations et des positions des États membres engagés dans ce groupe et de réformer en profondeur le groupe «Code de conduite»;

209. considère que l'exigence d'unanimité du Conseil pour modifier ou adopter toute législation ralentit les progrès dans le domaine de la fiscalité en Europe;

210. déplore vivement qu'un grand nombre de parties prenantes aient refusé de rencontrer les délégations de la commission PANA ou de se rendre à ses auditions, ou qu'elles n'aient pas répondu aux questions de manière satisfaisante;

211. condamne l'assassinat de Daphne Caruana Galizia, journaliste maltaise qui était en première ligne dans la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, qui avait travaillé intensivement sur les Panama Papers et qui a été assassinée le 16 octobre 2017 lors d'un attentat à la voiture piégée; réaffirme que de tels actes sont totalement inacceptables dans les États membres de l'Union européenne;

212. parvient dès lors à la conclusion qu'un certain nombre de questions relatives à l'objectif d'évaluer l'ampleur du problème et de mieux connaître les méthodes employées dans ces systèmes sont restées sans réponse et propose de prolonger les missions d'enquête dans le cadre d'une commission permanente ou d'un groupe de travail de haut niveau au sein du Parlement européen.

OVERVIEW OF ACTIVITIES DURING THE MANDATE

July 2016 - December 2017

* * *

I. COMMITTEE COMPOSITION

1. Bureau		
Werner Langen	Chairman	EPP
Ana Gomes	1st Vice-Chair	S&D
Pirkko Ruohonen-Lerner	2nd Vice-Chair	ECR
Fabio De Masi	3rd Vice-Chair *(until 22 October 2017)*	GUE/NGL
Eva Joly	4th Vice-Chair	Greens/EFA

2. Coordinators	
Dariusz Rosati	EPP
Markus Ferber (Deputy Coordinator)	EPP
Peter Simon	S&D
Bernd Lucke	ECR
Michael Theurer *(until 30 June 2017)*	ALDE
Maite Pagazaurtundúa Ruiz *(from 1st July 2017)*	ALDE
Louis Michel (Deputy Coordinator)	ALDE
Patrick Le Hyaric	GUE/NGL
Matt Carthy (Deputy Coordinator)	GUE/NGL
Sven Giegold	Greens/EFA

David Coburn	EFDD
Barbara Kappel	ENF

3. Co-Rapporteurs	
Jeppe Kofod	S&D
Petr Jezek	ALDE
4. Shadow-Rapporteurs	
Ludek Niedermayer	EPP
Angel Dzhambazki	ECR
Miguel Urbán Crespo	GUE/NGL
Molly Scott Cato	Greens/EFA
Marco Valli	EFDD
Barbara Kappel	ENF

5. Members

The committee is composed of 65 Members distributed by political groups as follows:

EPP	20
S&D	17
ECR	6
ALDE	6
GUE/NGL	4
Greens/EFA	4
EFDD	3

ENF	4
N-A	1

List of Members as of 18 October 2017

FULL Members		
L	EPP	19/20
DE	M. BALZ Burkhard	
MT	M. CASA David	
FR	M. ENGEL Frank	
DE	M. FERBER Markus	
PT	M. FERNANDES José Manuel	
ES	M. DE GRANDES PASCUAL Luis	
DE	M. KARAS Othmar	
FR	M. LAMASSOURE Alain	
NL	Mme DE LANGE Esther	
DE	M. LANGEN Werner	(Chair)
FR	Mme LE GRIP Constance	
ES	M. MATO Gabriel	
PT	M. MELO Nuno	
MT	Mme METSOLA Roberta	
CS	M. NIEDERMAYER Luděk	
FI	Mme PIETIKÄINEN Sirpa	
PL	M. ROSATI Dariusz	
SL	Mme TOMC Romana	
NL	M. VANDENKENDELAERE Tom	
L	S&D	15/17
FR	M. BAYET Hugues	
IT	M. COFFERATI Sergio Gaetano	
IT	M. GASBARRA Enrico	
PT	Mme GOMES Ana	(1st VC)
IT	M. GUALTIERI Roberto	
ES	M. JÁUREGUI ATONDO Ramón	
EL	Mme KAILI Eva	
DA	M. KOFOD Jeppe	
DE	M. KÖSTER Dietmar	
ET	Mme LAURISTIN Marju	
ES	M. LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando	
FR	M. MAUREL Emmanuel	
DE	Mme REGNER Evelyn	
DE	M. SIMON Peter	
NL	M. TANG Paul	
L	ECR	6/6
BG	M. DZHAMBAZKI Angel	
PL	M. LEGUTKO Ryszard Antoni	
DE	M. LUCKE Bernd	
FI	Mme RUOHONEN-LERNER Pirkko	(2nd VC)
EN	Mme SWINBURNE Kay	
LV	M. ZĪLE Roberts	
L	ALDE	6/6
CS	M. JEŽEK Petr	

SUBSTITUTES		
L	EPP	19/20
BG	M. ADEMOV Asim Ahmedov	
FR	M. CADEC Alain	
EL	M. CHRISTOFOROU Lefteris	
FR	Mme DATI Rachida	
EN	M. HAYES Brian	
SV	M. HÖKMARK Gunnar	
DE	M. JAHR Peter	
EN	M. KELLY Seán	
EL	M. KYRTSOS Georgios	
HR	Mme MALETIĆ Ivana	
DE	M. MANN Thomas	
IT	M. MARTUSCIELLO Fulvio	
EN	M. SCHÖPFLIN György	
DE	M. SCHULZE Sven	
SK	M. ŠTEFANEC Ivan	
RO	M. STOLOJAN Theodor Dumitru	
IT	M. TAJANI Antonio	
HU	M. WINKLER Iuliu	
MT	M. ZAMMIT DIMECH Francis	
L	S&D	17/17
FR	Mme BERÈS Pervenche	
EN	Mme CHILDERS Nessa	
FR	Mme DELVAUX Mady	
SL	Mme FAJON Tanja	
PL	Mme GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna	
EN	Mme GILL Neena	
DE	M. LIETZ Arne	
SV	M. LUDVIGSSON Olle	
EN	Mme MCAVAN Linda	
HU	M. NIEDERMÜLLER Péter	
RO	M. PAVEL Emilian	
FR	Mme ROZIÈRE Virginie	
MT	M. SANT Alfred	
PT	M. DOS SANTOS Manuel	
IT	Mme SCHLEIN Elly	
HU	M. SZANYI Tibor	
IT	M. VIOTTI Daniele	
L	ECR	4/6
EN	M. KARIM Sajjad	
NL	M. LOONES Sander	
IT	M. SERNAGIOTTO Remo	
EN	M. TANNOCK Charles	
L	ALDE	6/6
LT	M. AUŠTREVIČIUS Petras	

FR	M. MICHEL Louis	
NL	Mme VAN NIEUWENHUIZEN Cora	
ES	Mme PAGAZAURTUNDÚA RUIZ Maite	
DE	M. THEURER Michael	
ES	M. TREMOSA I BALCELLS Ramon	
L	**GUE/NGL**	**4/4**
EN	M. CARTHY Matt	
DE	M. DE MASI Fabio	(3rd VC)
FR	M. LE HYARIC Patrick	
ES	M. URBÁN CRESPO Miguel	
L	**Greens/EFA**	**4/4**
FR	M. DURAND Pascal	
DE	M. GIEGOLD Sven	
FR	Mme JOLY Eva	(4th VC)
EN	Mme SCOTT CATO Molly	
L	**EFDD**	**3/3**
EN	M. COBURN David	
EN	M. FINCH Raymond	
DE	Mme VON STORCH Beatrix	
L	**ENF**	**4/4**
IT	M. BORGHEZIO Mario	
DE	Mme KAPPEL Barbara	
FR	M. LEBRETON Gilles	
IT	M. ZANNI Marco	
L	**N-A**	**1/1**
EL	M. ZARIANOPOULOS Sotirios	

ES	M. CALVET CHAMBON Enrique	
FR	M. CORNILLET Thierry	
FR	Mme GRIESBECK Nathalie	
NL	Mme IN 'T VELD Sophia	
SV	M. TORVALDS Nils	
L	**GUE/NGL**	**4/4**
ES	Mme ALBIOL GUZMÁN Marina	
EL	M. HADJIGEORGIOU Takis	
EL	M. KOULOGLOU Stelios	
PT	M. VIEGAS Miguel	
L	**Greens/EFA**	**4/4**
FI	Mme HAUTALA Heidi	
DE	M. REIMON Michel	
ES	M. SOLÉ Jordi	
ES	M. URTASUN Ernest	
L	**EFDD**	**3/3**
EN	M. BATTEN Gerard	
EN	M. CARVER James	
IT	M. VALLI Marco	
L	**ENF**	**3/4**
IT	M. FONTANA Lorenzo	
FR	M. MONOT Bernard	
DE	M. PRETZELL Marcus	

II. COMMITTEE MEETINGS and MISSIONS

The constitutive meeting took place on **12 July 2016**.

The PANA Committee held **30 ordinary meetings and 16 Coordinators' meetings** from July 2016 until November 2017.

PANA Committee meetings

- **28 meetings in Brussels**
- **2 meetings in Strasbourg**

1 joint meeting

- with ECON with National Parliaments, in Brussels, on 31 January 2017

1 joint hearing

- with JURI on 'The EU-wide protection of whistleblowers', in Brussels, on 21 June 2017

2 workshops

- on 'How to better prepare works of Inquiry Committee', in Brussels, on 19 and 20 October 2016
- on 'Offshore activities and money laundering: recent findings and challenges , in Brussels, on 26 January 2017

Coordinators' meetings

- 12 July 1016 in Brussels
- 8 September 2016 in Brussels
- 12 September 2016 in Strasbourg
- 12 October 2016 in Brussels
- 8 November 2016 in Brussels
- 21 November 2016 in Strasbourg
- 7 December 2016 in Brussels
- 23 January 2017 in Brussels
- 2 February 2017 in Brussels
- 13 February 2017 in Strasbourg ('Joint PANA/AFCO/EMIS Coordinators' meeting')
- 13 March 2017 in Strasbourg
- 3 April 2017 in Strasbourg

- 4 May 2017 in Brussels
- 30 May 2017 in Brussels
- 12 October 2017 in Brussels
- 28 November 2017 in Brussels

Shadow-Rapporteurs meetings

- 11 September 2017 in Strasbourg
- 25 September 2017 in Brussels
- 2 October 2017 in Strasbourg
- 9 October 2017 in Brussels
- 11 October 2017 in Brussels

In addition, the Chair, Werner Langen, the two co-rapporteurs, Jeppe Kofod and Petr Jezek, and the Greens Coordinator, Sven Giegold, were invited to a **meeting with the Members of Belgian Special Committee into the Panama Papers**, on 26 April 2017, in the premises of the Belgian Parliament.

* * *

The PANA Committee held **7 fact-findings missions** from February 2017 until September 2017:

- *9-10 February - Mission to United Kingdom*
- *20 February - Mission to Malta*
- *2-3 March - Mission to Luxembourg*
- *21-24 March - Mission to USA (Washington and Delaware)*
- *22-23 June - Mission to Portugal*
- *7 July - Mission to Cyprus*
- *14-15 September - Mission to Switzerland*

III. ACTIVITIES OF THE COMMITTEE

1. Programme of hearings and missions

Date	Topic / objective
Tuesday, 27 September 2016 **09.00 - 11.30** Public hearing	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Thursday, 13 October 2016 **9.00 - 12.30** Public hearing	Anti-money laundering and tax evasion: Who sets the rules and how?
Wednesday, 19 October 2016, 15.00 - 18.00 **Thursday, 20 October 2016** **9.00 - 17.30** Workshop	"How to better prepare works of Inquiry Committee"
Tuesday, 8 November 2016 **14.00 - 15.30** Public hearing	Hearing with Věra Jourová, Member of the European Commission responsible for Justice, Consumers and Gender Equality on "Anti-Money Laundering: state of play of the implementation of EU legislation"
Monday, 14 November 2016 **15.00 - 18.30** Public hearing	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?"
Wednesday, 16 November 2016 **11.00 - 12.30** Extraordinary meeting	Exchange of views with Professor Joseph E. Stiglitz
Wednesday, 7 December 2016 **15.00 - 18.30** Public hearing	Hearing with Pierre Moscovici, Member of the European Commission responsible for Economic and Financial Affairs, Taxation and Customs on "Fight against tax evasion and anti-money laundering: state of play of progress made at EU level"
Tuesday, 24 January 2017 **9.00 - 12.30** Public hearing	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)
Thursday, 26 January 2017 **11.00 - 12.00** Committee meeting	Working document on the inquiry into Money Laundering, Tax Avoidance and Tax Evasion
Thursday, 26 January 2017 **14.00 - 16.00** Workshop	Workshop on "Offshore activities and money laundering: recent findings and challenges"
Interparliamentary week **Tuesday, 31 January 2017** **9.30 - 11.15** Joint hearing ECON/PANA with National Parliaments	Panama Papers, Bahamas leaks: which follow-up did national Parliaments give to the revelations? Which lessons can be learned?

Date	Topic / objective
Thursday, 9 February 2017 **9.00 - 12.30** Public hearing	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Thursday, 9 February pm - Friday 10 February 2017 Mission	Mission to United Kingdom
Monday, 20 February 2017 Mission	Mission to Malta
Thursday, 2 March pm - Friday 3 March am Mission	Mission to Luxembourg
Monday, 6 March 2017 **15.00 - 18.30** Public hearing	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
21 to 24 March 2017 Mission	Mission to USA
Thursday, 6 April 2017 **9.00 - 12.00 (Strasbourg)** Public hearing	Impact of the schemes revealed by the Panama Papers
Thursday, 27 April 2017 **14.30 - 18.00** Committee meeting	Presentation of studies (Part I) Session 1: Money laundering and tax evasion: What's the impact on Member States and how effective are they in fighting it?
Tuesday, 2 May 2017 **15.00 - 18.30** Committee meeting	Presentation of studies (Part II) Session 2: Offshore practices: The roles and responsibilities of intermediaries and the relations of EU Member States with their overseas countries and territories
Thursday, 4 May 2017 **9.00 - 12.30** Public hearing	Hearing with Commissioner Pierre Moscovici, Member of the European Commission responsible for Economic and Financial Affairs, Taxation and Customs
Tuesday, 9 May 2017 **9.00 - 12.30** Public hearing	Cooperation in tax matters with European jurisdictions
Tuesday, 30 May 2017 **15.00 - 16.30** Public hearing	Hearing with the President of the European Commission, J.C. Juncker
Tuesday, 30 May 2017 **16.45 - 17.30** Public hearing	Hearing with F. Rocha Andrade
Wednesday, 21 June 2017 **9.00 - 11.00** Joint PANA/JURI public hearing	Joint PANA-JURI hearing 'The EU-wide protection of whistleblowers'
Wednesday, 21 June 2017 **15.00 - 17.30** Public hearing	Financial Intelligence Units (FIUs) ins and outs and the Russian "Laundromat" case

Date	Topic / objective
Thursday, 22 June 2017 **Friday, 23 June 2017** Mission	Mission to Portugal
Monday, 3 July 2017 **19.00 - 20.30 (Strasbourg)** Public hearing	Hearing with Věra Jourová, Member of the European Commission responsible for Justice, Consumers and Gender Equality
Friday, 7 July 2017 Mission	Mission to Cyprus
Monday, 10 July 2017 **16.30 - 18.30** Committee meeting	Consideration of draft report + draft recommendation
Tuesday, 11 July 2017 **14.00 - 16.00** Committee meeting	Exchange of views with EU Finance Ministers
Thursday, 14 September **Friday, 15 September 2017** Mission	Mission to Switzerland
Tuesday, 26 September 2017 **9.00 - 12.30** Public hearing	Hearing on "Tax planning: do celebrities and companies breach the EU law?"
Thursday, 12 October 2017 **10.00 - 12.30** Committee meeting	Consideration of amendments
Wednesday, 18 October **14.00 - 17.30** Committee meeting	Vote on draft report and draft recommendation
Tuesday, 28 November 2017 **10.00 - 12.30** Public hearing	Hearing on "Money Laundering: The case of NLB financial group Slovenia and Azerbaijan Laundromat revelations"
Tuesday, 28 November 2017 **15.00 - 18.00** Public hearing	Hearing on "The Paradise Papers - What are they about and why are they relevant"

2. List of speakers (hearings and missions)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Gerard Ryle	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ)	Director	United States	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Bastian Obermayer	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	Süddeutsche Zeitung	Journalist	Germany	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Frederik Obermaier	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	Süddeutsche Zeitung	Journalist	Germany	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Kristof Clerix	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	Knack Magazine	Journalist	Belgium	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Oliver Zihlmann	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	Sonntagszeitung / Le Matin Dimanche	Journalist	Switzerland	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Julia Stein	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	Norddeutscher Rundfunk (NDR)	Journalist	Germany	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Jan Strozyk	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	Norddeutscher Rundfunk (NDR)	Journalist	Germany	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Minna Knus	**Tuesday, 27 September 2016 09.00 - 11.30** Public hearing	MOT (Finnish Broadcasting Company)	Journalist	Finland	Panama papers – Discussion with the investigative journalists behind the revelations
Michael Lennard	**Thursday, 13 October 2016 9.00 - 12.30** Public hearing	International Tax Cooperation Section U.N. Dept. of Economic and Social Affairs - United Nations (UN)	Chief of International Tax Cooperation Section U.N.	Switzerland	Anti-money laundering and tax evasion: Who sets the rules and how?
Caroline Malcolm	**Thursday, 13 October 2016 9.00 - 12.30** Public hearing	OECD's Centre for Tax Policy and Administration	Senior Counsellor and Advisor to the Director and Deputy Director	France	Anti-money laundering and tax evasion: Who sets the rules and how?
Daniel Thelesklaf	**Thursday, 13 October 2016 9.00 - 12.30** Public hearing	Committee on the Evaluation of Anti-Money Laundering Measures and the Financing of Terrorism (MONEYVAL)	President	France	Anti-money laundering and tax evasion: Who sets the rules and how?

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Isabelle Vaillant	**Thursday, 13 October 2016 9.00 - 12.30** Public hearing	European Banking Authority (EBA)	Director for Regulations	European Union	Anti-money laundering and tax evasion: Who sets the rules and how?
Elise J. Bean	**Wednesday, 19 October 2016 and Thursday, 20 October 2016** Workshop	Levin Center at Wayne State University Law School	Co-Director of Training and Conferences	United States	"How to better prepare works of Inquiry Committee"
Katie Bailey	**Wednesday, 19 October 2016 and Thursday, 20 October 2016** Workshop	U.S. House of Representatives' Subcommittee on Government Operations within the Committee on Oversight and Government	Staff Director	United States	"How to better prepare works of Inquiry Committee"
Věra Jourová	**Tuesday, 8 November 2016 14.00 - 15.30** Public hearing	European Commission	Commissioner responsible for Justice, Consumers and Gender Equality European Commission	European Union	Hearing with Commissioner Věra Jourová
Giovanni Kessler	**Monday, 14 November 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	European Anti-Fraud Office (OLAF)	Director General	European Union	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?
Simon Riondet	**Monday, 14 November 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	EUROPOL	Business manager – Head of the Financial intelligence Group	European Union	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Klaus Meyer-Cabri	**Monday, 14 November 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	EUROJUST	German Member of EUROJUST's College	European Union	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?
Philippe de Koster	**Monday, 14 November 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	CTIF-CFI (Belgian Financial Intelligence Unit)	President	Belgium	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?
Michel Claise	**Monday, 14 November 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	Ministry of Justice	Prosecutor	Belgium	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?
Norbert Naulin	**Monday, 14 November 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	"EOKS" (Investigation Group Organised Crime – Tax Fraud)	Head of the special investigation unit "EOKS" of the North Rhine-Westphalia tax authorities who analyse leaked data	Germany	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?
Patrick Montagner	**Monday, 14 November 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	College of the French prudential supervisor	Deputy Secretary General	France	"Anti-money laundering and tax evasion: Who assures compliance with the rules and enforces them?
Joseph E. Stiglitz	**Wednesday, 16 November 2016 11.00 - 12.30** Public hearing	Columbia University in New York	University Professor at Columbia University Former Chair of the Panama Papers Inquiry Committee	United States	Exchange of views with Professor Joseph E. Stiglitz

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Pierre Moscovici	**Wednesday, 7 December 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	European Commission	Commissioner responsible for Economic and Financial Affairs, Taxation and Customs	European Union	Hearing with Commissioner Pierre Moscovici and Ashish Kumar, Policy Analyst at Financial Action Task Force (FATF)
Ashish Kumar	**Wednesday, 7 December 2016 15.00 - 18.30** Public hearing	Financial Action Task Force (FATF)	Policy Analyst	France	Hearing with Commissioner Pierre Moscovici and Ashish Kumar, Policy Analyst at Financial Action Task Force (FATF)
Ronen Palan	**Tuesday, 24 January 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Tax Justice Network	Senior advisor	United Kingdom	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)
Brooke Harrington	**Tuesday, 24 January 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Copenhagen Business School	Associate Professor	Denmark	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)
Daniel Hall	**Tuesday, 24 January 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Burford Capital	Director and co-head of Burford's global corporate intelligence	United Kingdom	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Rupert Manhart	**Tuesday, 24 January 2017** **09.00 - 12.30** Public hearing	Anti-money laundering Committee of The Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE)	Chair	Belgium	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)
Richard Frimston	**Tuesday, 24 January 2017** **09.00 - 12.30** Public hearing	Anti-money laundering Committee of The Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE)	Member of the CCBE and expert on topics relating to tax, beneficial ownership, and offshore activities aspects	Belgium	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)
Wim Mijs	**Tuesday, 24 January 2017** **09.00 - 12.30** Public hearing	European Banking Federation (EBF)	Chief Executive Officer	Belgium	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)
Roger Kaiser	**Tuesday, 24 January 2017** **09.00 - 12.30** Public hearing	European Banking Federation (EBF)	Senior Policy Adviser	Belgium	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)
Stef van Weeghel	**Tuesday, 24 January 2017** **09.00 - 12.30** Public hearing	Price Waterhouse Coopers (PWC)	Global Tax Policy Leader	Belgium	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part I)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Brigitte Unger	**Thursday, 26 January 2017** **14.00 - 16.00** Workshop	Utrecht University	Chair of public sector economics	The Netherlands	Working document on the inquiry into Money Laundering, Tax Avoidance and Tax Evasion
Mark Pieth	**Interparliamentary week** **Tuesday, 31 January 2017** **9.30 - 11.15** Joint hearing ECON/PANA with National Parliaments	University of Basel, Switzerland	Professor of Criminal Law and Criminology Former Member of Panama Papers Inquiry Committee	Switzerland	Panama Papers, Bahamas leaks: which follow-up did national Parliaments give to the revelations? Which lessons can be learned?
Ed Groot	**Interparliamentary week** **Tuesday, 31 January 2017** **9.30 - 11.15** Joint hearing ECON/PANA with National Parliaments	Dutch Parliamentary Committee of Inquiry into Tax structures	Chair	The Netherlands	Panama Papers, Bahamas leaks: which follow-up did national Parliaments give to the revelations? Which lessons can be learned?
Ahmed Ahmed Laaouej	**Interparliamentary week** **Tuesday, 31 January 2017** **9.30 - 11.15** Joint hearing ECON/PANA with National Parliaments	Belgian Special Committee on the Panama Papers	Chair	Belgium	Panama Papers, Bahamas leaks: which follow-up did national Parliaments give to the revelations? Which lessons can be learned?
Kai Jan Krainer	**Interparliamentary week** **Tuesday, 31 January 2017** **9.30 - 11.15** Joint hearing ECON/PANA	Committee on Finance of the Austrian National Council	Vice-Chair	Austria	Panama Papers, Bahamas leaks: which follow-up did national Parliaments give to the revelations? Which lessons can be learned?

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
	with National Parliaments				
Benedikt Strunz	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Norddeutscher Rundfunk/ NDR	Journalist	Germany	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Aleksandra Helena Sobisz	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Berenberg Bank	Former compliance officer	Germany	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Katrin Keikert	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Berenberg Bank	Former compliance officer	Germany	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Michael Kemmer	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Association of German Banks	General Manager and member of the Board of Directors	Germany	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Thorsten Höche	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Association of German Banks	Head of the legal department	Germany	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Ulrike Paul	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Bundesrechtsanwaltskammer (BRAK or German Federal Bar)	Vice-President	Germany	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Frank Johnigk	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Bundesrechtsanwaltskammer (BRAK or German Federal Bar)	Head of the Department Money Laundering and Criminal Law	Germany	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Søren Kristensen	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Danish Broadcasting Corporation (DR), International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ)	Journalist	Denmark	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Matthew Elderfield	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Nordea	Head of Group Compliance and Member of Nordea Executive Management	Sweden	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Johan Ekwall	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Nordea	Chief of staff	Sweden	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Biörn Riese	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Mannheimer Swartling	Member of the Corporate Sustainability & Risk Management, M&A and Corporate Commercial groups	Sweden	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Andreas Steen	**Thursday, 9 February 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Mannheimer Swartling	Member of Corporate Commercial practice group	Sweden	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part II)
Prem Sikka	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Essex Business School	Professor of Accounting	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Sol Picciotto	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Lancaster University	Emeritus Professor, Senior Fellow, International Centre for Tax & Development	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Rita de la Feria	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	University of Leeds	Professor	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Murray Worthy	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Anti-corruption organisation Global Witness	Expert on money laundering	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Rachel Davies	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Transparency International UK	Senior Advocacy Manager	United Kingdom	Mission to United Kingdom

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Richard Murphy	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Tax Justice Network	Chartered accountant and political economist	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Oliver Pearce	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Oxfam	Policy Manager for tax and inequality	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Peter Dempsey	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Self-employed	Lawyer	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Douglas Flint	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	Group Chairman	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Paul Rankin	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	Managing Director Group Government Affairs	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Iain McKinnon	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	Group Head of Tax	United Kingdom	Mission to United Kingdom

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Paul Kelly	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	Head of Tax Transparency	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Hank Cole	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	Global Head of Operational Intelligence	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Barbara Patow	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	Global Head of Strategic Initiatives, AML	United Kingdom	Mission to United Kingdom
David Rowe-Francis	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	UK Head of AML	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Will Morgan	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	HSBC	Group Government Affairs, Financial System Integrity	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Ian Messer	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Law Society of Scotland	Representative of Solicitors Regulation Authority (SRA)	United Kingdom	Mission to United Kingdom

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
John Riches	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Law Society of England and Wales (LSEW)	Chair, Society of Trust and Estate Practitioners (STEP) Public Policy Committee	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Sandy Bhogal	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Law Society of England and Wales (LSEW)	Chair of International Tax Law	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Edward Craft	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Law Society of England and Wales (LSEW)	Member of the LSEW Company Law Committee	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Amy Bell	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Law Society of England and Wales (LSEW)	Chair of the LSEW AML Task Force	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Robert Hodgkinson	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW)	Executive Director	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Frank Haskew	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW)	Head of Tax	United Kingdom	Mission to United Kingdom

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Ian Young	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW)	International Tax Manager	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Simon Tosserams	**Thursday, 9 February Friday 10 February 2017** Mission to UK	Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW)	EU Affairs Executive	United Kingdom	Mission to United Kingdom
Edward Scicluna	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	EU Presidency Maltese Government	Minister of Finance	Malta	Mission to Malta
Joe V. Bannister	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Malta Financial Service Authority	Chair	Malta	Mission to Malta
Marianne Scicluna	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Malta Financial Service Authority	Director-General	Malta	Mission to Malta
Anton Bartolo	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Malta Financial Service Authority	Director of Enforcement	Malta	Mission to Malta

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Lawrence Cutajar	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Maltese Police	Police Commissionner	Malta	Mission to Malta
Daphne Caruana Galizia	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Self-employed	Journalist	Malta	Mission to Malta
Ivan Camilleri	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Times of Malta	Journalist	Malta	Mission to Malta
Matthew Vella	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Malta Today	Journalist	Malta	Mission to Malta
Alexander Balzan	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	One News	Journalist	Malta	Mission to Malta
Pierre Mifsud	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	EMD Advocates	Founding partner	Malta	Mission to Malta

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Malcolm Booker	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Deloitte Malta	Chief Executive Officer	Malta	Mission to Malta
Manfred Galdes	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	ARQ Risk and Compliance Ltd.	Director	Malta	Mission to Malta
Paul Mifsud	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Sparkasse Bank	Managing Director	Malta	Mission to Malta
Konrad Mizzi	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Maltese Government	Minister within the Office of the Prime Minister	Malta	Mission to Malta
Beppe Fenech Adami	**Monday, 20 February 2017** Mission to Malta	Parliament of Malta	National Deputy	Malta	Mission to Malta
Pierre Gramegna	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	Luxembourg Government	Minister for Finance	Luxembourg	Mission to Luxembourg

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Félix Braz	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	Luxembourg Government	Minister for Justice	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Eugène Berger	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	Luxembourg Chamber of Deputies	Member of Finance Committee	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Fabien Grasser	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	Le Quotidien Luxembourg	Journalist	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Anthony A Simcic	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	HSBC Luxembourg	Managing Director Head of Private Banking	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Claude Marx	**Thursday, 2 March pm - Friday 3 March am**	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	Director-General	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Claude Simon	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	Member of the management Board and Member of SSM Board of Supervisors	Luxembourg	Mission to Luxembourg

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
François Prum	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	Luxembourgish Bar	Head of Luxembourgish Bar	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Wim Piot	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	PwC Luxembourg	Managing Partner and Tax Leader	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Elizabeth Jane McCormick	**Thursday, 2 March - Friday 3 March 2017** Mission to Luxembourg	KPMG	Global Head of Tax	Luxembourg	Mission to Luxembourg
Patrick Suet	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	Société Générale Bank & Trust	Chairman	France	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Anne Michel	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	Le Monde, ICIJ	Journalist	France	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Sylvie David-Chino	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	BNP Paribas	Global Head of IFS Compliance	France	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Albert Allo	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	TracFin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins)	Deputy Director	France	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Olivier Boutellis-Taft	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	Accountancy Europe, NGO	Chief Executive Officer	Belgium	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Paul Gisby	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	Accountancy Europe, NGO	Manager for taxation and transparency	Belgium	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Oliver Zihlmann	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	Sonntagszeitung | Le Matin Dimanche, ICIJ	Journalist	Switzerland	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Jean-Bernard Schmid	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	Swiss Ministry of Justice	Public Prosecutor	Switzerland	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Peter Lutz	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	Self-regulatory organisation for the combating of money laundering of the Swiss Bar Association and Swiss Notary Association	President	Switzerland	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Giuseppe Marino	**Monday, 6 March 2017 15.00 - 18.30** Public hearing	University of Milan	Professor Theory & Practice of International Tax Law	Italy	The role of lawyers, accountants and bankers in Panama Papers (Part III)
Caroline Vicini	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delegation of the European Union to the United States	Deputy Head of Delegation	Washington DC, United States	Mission to USA
Elise Bean	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Levin Center at Wayne State University Law School	Co-Director of Training and Conferences	Washington DC, United States	Mission to USA
Gerard Ryle	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ)	Director	Washington DC, United States	Mission to USA
Gary Kalman	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	FACT Coalition	Executive Director	Washington DC, United States	Mission to USA
Tom Cardamone	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Global Financial Integrity	Managing Director	Washington DC, United States	Mission to USA

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Jane Gravelle	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Government and Finance Division	Researcher	Washington DC, United States	Mission to USA
Ron Wyden	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Committee on Finance	National Deputy (Senator)	Washington DC, United States	Mission to USA
Richard Neal	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Ways and Means Committee	National Deputy	Washington DC, United States	Mission to USA
Tom Carper	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Subcommittee on Investigations	National Deputy (Senator)	Washington DC, United States	Mission to USA
Orrin Hatch	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Committee on Finance	National Deputy (Senator)	Washington DC, United States	Mission to USA
Peter C. Schwartzkopf	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	House Representatives of the General Assembly	National Deputy	Delaware, United States	Mission to USA

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Valerie Longhurst	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	House Representatives of the General Assembly	National Deputy	Delaware, United States	Mission to USA
Daniel B. Short	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	House Representatives of the General Assembly	National Deputy	Delaware, United States	Mission to USA
David B. McBride	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delaware General Assembly	National Deputy (Senator)	Delaware, United States	Mission to USA
Margaret Rose Henry	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delaware General Assembly	National Deputy (Senator)	Delaware, United States	Mission to USA
F. Gary Simpson	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delaware General Assembly	National Deputy (Senator)	Delaware, United States	Mission to USA
Charles M. Elson	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	John L Weinberg Center for Corporate Governance at the University of Delaware	Professor	Delaware, United States	Mission to USA

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Jeffrey W. Bullock	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delaware Executive Branch	National deputy (Secretary of State)	Delaware, United States	Mission to USA
Rick Geisenberger	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delaware Executive Branch	National deputy (Secretary of Treasury)	Delaware, United States	Mission to USA
Kristopher Knight	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delaware Executive Branch	National deputy (Deputy Secretary of State and Director of the Corporations Division)	Delaware, United States	Mission to USA
Matt Denn	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Delaware Department of Justice	Attorney General	Delaware, United States	Mission to USA
Lawrence A. Hamermesh	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Widener University	Professor of Corporate and Business Law	Delaware, United States	Mission to USA
Paul L. Regan	**21 to 24 March 2017** Mission to USA	Widener University	Associate Director, Institute of Delaware Corporate and Business Law	Delaware, United States	Mission to USA

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Alvin Mosioma	**Thursday, 6 April 2017 9.00 - 10.30 (Strasbourg)** Public hearing	Tax Justice Network - Africa	Founding Executive Director	Kenya	Impact of the schemes revealed by the Panama Papers
Nuhu Ribadu	**Thursday, 6 April 2017 9.00 - 10.30 (Strasbourg)** Public hearing	Nigerian government (former anti-corruption official)	Official	Nigeria	Impact of the schemes revealed by the Panama Papers
Will Fitzgibbon	**Thursday, 6 April 2017 9.00 - 10.30 (Strasbourg)** Public hearing	International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ)	Journalist	USA	Impact of the schemes revealed by the Panama Papers
Ahmed Ahmed Laaouej	**Wednesday 26 April 2017 16.00 - 17.30** Meeting in the premises of the Belgian Parliament	Belgian Special Committee on the Panama Papers	Chair	Belgium	Meeting with the Members of Belgian Special Committee into the Panama Papers
Luk Van Biesen	**Wednesday 26 April 2017 16.00 - 17.30** Meeting in the premises of the Belgian Parliament	Belgian Special Committee on the Panama Papers	National Deputy	Belgium	Meeting with the Members of Belgian Special Committee into the Panama Papers
Roel Deseyn	**Wednesday 26 April 2017 16.00 - 17.30** Meeting in the premises of the Belgian Parliament	Belgian Special Committee on the Panama Papers	National Deputy	Belgium	Meeting with the Members of Belgian Special Committee into the Panama Papers

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Mark Delanote	**Wednesday 26 April 2017** **16.00 - 17.30** Meeting in the premises of the Belgian Parliament	Belgian Special Committee on the Panama Papers	National Deputy	Belgium	Meeting with the Members of Belgian Special Committee into the Panama Papers
Mike Beke	**Thursday, 27 April 2017** **14.30 - 18.00** Committee Meeting	Blomeyer & Sanz	Researcher	Spain	Presentation of studies (Part I)
David Buck	**Thursday, 27 April 2017** **14.30 - 18.00** Committee Meeting	Centre for Strategy & Evaluation Services (CSES)	Researcher	United Kingdom	Presentation of studies (Part I)
Jack Malan	**Thursday, 27 April 2017** **14.30 - 18.00** Committee Meeting	Centre for Strategy & Evaluation Services	Researcher	United Kingdom	Presentation of studies (Part I)
Amandine Scherrer	**Thursday, 27 April 2017** **14.30 - 18.00** Committee Meeting	European Parliament European Parliamentary Research Service (EPRS)	Researcher	European Union	Presentation of studies (Part I)
Anthony Amicelle	**Thursday, 27 April 2017** **14.30 - 18.00** Committee Meeting	International Centre for Comparative Criminology, Université de Montréal, Canada	Researcher	Canada	Presentation of studies (Part I)

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Willem Pieter de Groen	**Tuesday, 2 May 2017 15.00 - 18.30** Committee meeting	Centre for European Policy Studies (CEPS)	Researcher	Belgium	Presentation of studies (Part II)
Ian Roxan	**Tuesday, 2 May 2017 15.00 - 18.30** Committee meeting	London School of Economics (LSE)	Researcher	United Kingdom	Presentation of studies (Part II)
Herman Bröring	**Tuesday, 2 May 2017 15.00 - 18.30** Committee meeting	Centre for European Financial Services Law at the University of Groningen	Researcher	The Netherlands	Presentation of studies (Part II)
Peter Clegg	**Tuesday, 2 May 2017 15.00 - 18.30** Committee meeting	University of the West of England, Bristol	Researcher	United Kingdom	Presentation of studies (Part II)
Alexandre Maitrot de la Motte	**Tuesday, 2 May 2017 15.00 - 18.30** Committee meeting	University of Paris-Est Créteil	Researcher	France	Presentation of studies (Part II)
Pierre Moscovici	**Thursday, 4 May 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	European Commission	Commissioner responsible for Economic and Financial Affairs, Taxation and Customs	European Union	Hearing with Commissioner Pierre Moscovici

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Rui Gonçalves	**Tuesday, 9 May 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Government of Madeira	Regional Secretary for Finance	Madeira, Portugal	Cooperation in tax matters with European jurisdictions
James Tipping	**Tuesday, 9 May 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Finance Centre of the Government of Gibraltar	Finance Director	Gibraltar, UK	Cooperation in tax matters with European jurisdictions
Richard Walker	**Tuesday, 9 May 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	States of Guernsey Policy & Resources Committee	Director of financial crime policy	Guernsey, Channel Islands	Cooperation in tax matters with European jurisdictions
Colin Powell	**Tuesday, 9 May 2017 9.00 - 12.30** Public hearing	Government	Adviser to the Chief Minister	Jersey, Channel Islands	Cooperation in tax matters with European jurisdictions
Jean-Claude Juncker	**Tuesday, 30 May 2017 15.00 - 16.30** Public hearing	European Commission	President of the European Commission	European Union	Hearing with the President of the European Commission, J.C. Juncker
Fernando Rocha Andrade	**Tuesday, 30 May 2017 16.45 - 17.30** Public hearing	Government of Portugal	Secretary of State of Tax affairs	Portugal	Hearing with F. Rocha Andrade

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Vigjilenca Abazi	**Wednesday, 21 June 2017** **9.00 - 11.00** Joint PANA/JURI public hearing	Maastricht University	Academic	The Netherlands	Joint PANA-JURI hearing 'The EU-wide protection of whistleblowers'
Cathy James	**Wednesday, 21 June 2017** **9.00 - 11.00** Joint PANA/JURI public hearing	Public concern at work	Whistleblower	United Kingdom	Joint PANA-JURI hearing 'The EU-wide protection of whistleblowers'
Frédérique Berrod	**Wednesday, 21 June 2017** **9.00 - 11.00** Joint PANA/JURI public hearing	College of Europe	Academic	Belgium	Joint PANA-JURI hearing 'The EU-wide protection of whistleblowers'
Rosita Hickey	**Wednesday, 21 June 2017** **9.00 - 11.00** Joint PANA/JURI public hearing	EU Ombudsman	Head of Strategic Inquiries	European Union	Joint PANA-JURI hearing 'The EU-wide protection of whistleblowers'
Charlotte Grass	**Wednesday, 21 June 2017** **9.00 - 11.00** Joint PANA/JURI public hearing	Group Vallourec	Head of Competition and Conformity	France	Joint PANA-JURI hearing 'The EU-wide protection of whistleblowers'
Sebastian Fiedler	**Wednesday, 21 June 2017** **15.00 - 17.30** Public hearing	Bund Deutscher Kriminalbeamter (BDK)	Vice-Chair	Germany	Financial Intelligence Units (FIUs) ins and outs and the Russian "Laundromat" case

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Paolo Costanzo	**Wednesday, 21 June 2017** **15.00 - 17.30** Public hearing	Italian FIU, Banca d'Italia	Manager at Banca d'Italia	Italy	Financial Intelligence Units (FIUs) ins and outs and the Russian "Laundromat" case
Paul Cristian Radu	**Wednesday, 21 June 2017** **15.00 - 17.30** Public hearing	International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ)	Journalist	Romania	Financial Intelligence Units (FIUs) ins and outs and the Russian "Laundromat" case
Viesturs Burkāns	**Wednesday, 21 June 2017** **15.00 - 17.30** Public hearing	Latvian Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity	Head of Latvian FIU	Latvia	Financial Intelligence Units (FIUs) ins and outs and the Russian "Laundromat" case
Duarte Pacheco	**Thursday, 22 June** **Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Parliamentary Inquiry Committee of Banco Espírito Santo (BES) and working group on combating economic, financial and fiscal crime	National Deputy	Portugal	Mission to Portugal
Cecília Meireles	**Thursday, 22 June** **Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Parliamentary Inquiry Committee of Banco Espírito Santo (BES) and working group on combating economic, financial and fiscal crime	National Deputy	Portugal	Mission to Portugal
Eurico Brilhante Dias	**Thursday, 22 June** **Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Parliamentary Inquiry Committee of Banco Espírito Santo (BES) and working group on combating economic, financial and fiscal	National Deputy	Portugal	Mission to Portugal

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
		crime			
Mário Centeno	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Government of Portugal	Minister of Finance	Portugal	Mission to Portugal
Helena Borges	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Tax and Customs Authority Public Authority	Director General	Portugal	Mission to Portugal
Fernando Rocha Andrade	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Government of Portugal	Secretary of State of Tax affairs	Portugal	Mission to Portugal
Fernando Teixeira dos Santos	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Government of Portugal	Former Minister of Finance	Portugal	Mission to Portugal
Sérgio Vasques	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Government of Portugal	Former Secretary of State of Tax Affairs	Portugal	Mission to Portugal

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Maria Luís Albuquerque	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Government of Portugal	Former Minister of Finance	Portugal	Mission to Portugal
Paulo Núncio	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Government of Portugal	Former Secretary of State of Tax Affairs	Portugal	Mission to Portugal
Elisa Ferreira	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Banco de Portugal	Board member in charge of prudential supervision	Portugal	Mission to Portugal
Luís Máximo dos Santos	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Banco de Portugal	Board member in charge of legal enforcement and money laundering matters	Portugal	Mission to Portugal
Luís Costa Ferreira	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Banco de Portugal	Head of the Banking Prudential Supervision Department	Portugal	Mission to Portugal
João Raposo	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Banco de Portugal	Head of the Legal Enforcement Department	Portugal	Mission to Portugal

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Micael Pereira	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Expresso (ICIJ)	Journalist	Portugal	Mission to Portugal
João Pedro Martins	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Público	Economist and Offshore researcher	Portugal	Mission to Portugal
Pedro Crisóstomo	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Público	Journalist	Portugal	Mission to Portugal
Amadeu Guerra	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Ministry of Justice	Deputy Attorney General	Portugal	Mission to Portugal
José Ranito	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Ministry of Justice	Prosecutor	Portugal	Mission to Portugal
Tahamara Dias	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Ministry of Justice	Prosecutor	Portugal	Mission to Portugal

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Mariana Raimundo	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Financial Intelligence Unit (FIU) Portugal	Director	Portugal	Mission to Portugal
João Paulo Batalha	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Transparency International (TIAC) Portugal	Executive Director	Portugal	Mission to Portugal
Susana Coroado	**Thursday, 22 June Friday, 23 June 2017** Mission to Portugal	Transparency International (TIAC) Portugal	Vice-Chair	Portugal	Mission to Portugal
Věra Jourová	**Monday, 3 July 2017 19.00 - 20.30 (Strasbourg)** Public hearing	European Commission	Commissioner responsible for Justice, Consumers and Gender Equality	European Union	Hearing with Commissioner Věra Jourová
Harris Georgiades	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Government of the Republic of Cyprus	Minister of Finance	Cyprus	Mission to Cyprus
Yiorgos Lakkotrypis	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Government of the Republic of Cyprus	Minister of Energy, Commerce, Industry and Tourism of the Republic of Cyprus	Cyprus	Mission to Cyprus

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Kypros Kyprianou	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Government of the Republic of Cyprus	Ministry of Interior	Cyprus	Mission to Cyprus
Christos Patsalides	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Government of the Republic of Cyprus - Ministry of Finance	Permanent Secretary	Cyprus	Mission to Cyprus
Yiannis Tsangaris	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Government of the Republic of Cyprus - Ministry of Finance	Tax Commissioner	Cyprus	Mission to Cyprus
George Panteli	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Government of the Republic of Cyprus - Ministry of Finance	Director of Economic Research and EU Affairs Department	Cyprus	Mission to Cyprus
Demetra Kalogerou	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Cyprus Securities and Exchange Commission	President	Cyprus	Mission to Cyprus
Eva Rossidou-Papakyriacou	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Cyprus Unit for Combating Money Laundering (MOKAS)	Director	Cyprus	Mission to Cyprus

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Marios Skandalis	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Association of Cyprus Banks (ACB)	Director Group Compliance	Cyprus	Mission to Cyprus
Andreas Michaelides	**Thursday, 6 July Friday, 7 July 2017** Mission to Cyprus	Cyprus Bar Association	President of Limassol Bar Association	Cyprus	Mission to Cyprus
Wolfgang Schäuble	**Tuesday, 11 July 2017 14.00 - 15.30** Public Hearing	German Government	Minister of Finance	Germany	Exchange of views with EU Finance Ministers
Pier Carlo Padoan	**Tuesday, 11 July 2017 14.00 - 15.30** Public Hearing	Italian Government	Minister of Economy and Finance	Italy	Exchange of views with EU Finance Ministers
Paschal Donohoe	**Tuesday, 11 July 2017 14.00 - 15.30** Public Hearing	Irish Government	Minister of Finance, Public Expenditure & Reform	Ireland	Exchange of views with EU Finance Ministers
Jeroen Dijsselbloem	**Tuesday, 11 July 2017 14.00 - 15.30** Public Hearing	Dutch Government	Minister of Finance	The Netherlands	Exchange of views with EU Finance Ministers
Rudolf Elmer	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Public concern at work	Whistleblower	Switzerland	Mission to Switzerland

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Christa Markwalder	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Legal Affairs Committee	Member of Parliament	Switzerland	Mission to Switzerland
Alexander Karrer	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	State Secretariat for International Financial Matters	Deputy State Secretary	Switzerland	Mission to Switzerland
Simone Woringer	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	State Secretariat for International Financial Matters	Financial Crime Department Research assistant	Switzerland	Mission to Switzerland
Fabrice Filliez	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	State Secretariat for International Financial Matters	Ambassador Deputy Head of the Taxation Division	Switzerland	Mission to Switzerland
Céline Antonini	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	State Secretariat for International Financial Matters	Scientific Collaborator Multilateral Tax Matters and Corporate Taxation	Switzerland	Mission to Switzerland
René Buehler	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Federal Police Authority (Fedpol)	Deputy Director	Switzerland	Mission to Switzerland
Stiliano Ordolli	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Federal Police Authority (Fedpol)	Head of communication Anti Money Laundering	Switzerland	Mission to Switzerland

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Rupert Schaefer	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Federal Authority for surveillance of financial markets (FINMA)	Head of Strategic Services Division	Switzerland	Mission to Switzerland
Marc Mauerhofer	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Federal Authority for surveillance of financial markets (FINMA)	Head of Anti Money Laundering Section	Switzerland	Mission to Switzerland
Josef Philipp Renggli	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Federal Department of Foreign Affairs (DFAE)	Deputy Director	Switzerland	Mission to Switzerland
Lara Warner	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Credit Suisse Bank	Chief Compliance and Regulatory Affairs Officer	Switzerland	Mission to Switzerland
Jonathan Shih	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	UBS Bank	Managing Director UBS Global Head of Compliance and Operational Risks Control Financial Crime	Switzerland	Mission to Switzerland
Andreas Frank	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Bank	Former banker and money laundering expert	Switzerland	Mission to Switzerland
Olivier Longchamp	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Public Eye NGO	Responsible for taxation and international financial relations	Switzerland	Mission to Switzerland

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Andreas Missbach	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Public Eye NGO	Board Member	Switzerland	Mission to Switzerland
Didier de Montmollin	**Thursday,14 September Friday, 15 September 2017** Mission to Switzerland	Swiss Bar Association	Expert in Tax and Financial Law	Switzerland	Mission to Switzerland
Merijn Rengers	**Tuesday, 26 September 2017 09.00 - 12.30** Public Hearing	NRC Handelsblad - European Investigative Collaborations (EIC)	Journalist	The Netherlands	Tax planning, do celebrities and companies breach EU law?
Kimberly Morris	**Tuesday, 26 September 2017 09.00 - 12.30** Public Hearing	FIFA	Head of TMS Global Transfers & Compliance FIFA	Switzerland	Tax planning, do celebrities and companies breach EU law?
Julien Zylberstein	**Tuesday, 26 September 2017 09.00 - 12.30** Public Hearing	UEFA	Legal counsel at UEFA	Switzerland	Tax planning, do celebrities and companies breach EU law?
Gregor Reiter	**Tuesday, 26 September 2017 09.00 - 12.30** Public Hearing	European Football Agents Association (EFAA)	CEO of the Deutsche Fußballspieler Vermittler Vereinigung e.V.	Germany	Tax planning, do celebrities and companies breach EU law?

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Bastian Brinkmann	**Tuesday, 26 September 2017 09.00 - 12.30** Public Hearing	Suddeutsche Zeitung	Journalist	Germany	Tax planning, do celebrities and companies breach EU law?
Dr. Wolfgang Haas	**Tuesday, 26 September 2017 09.00 - 12.30** Public Hearing	Intermediary (BASF)	President Legal, Taxes, Insurance & Intellectual Property	Germany	Tax planning, do celebrities and companies breach EU law?
Anze Logar	**Tuesday, 28 November 2017 10.00 - 12.30** Public Hearing	Commission for identifying irregularities in banks	President	Slovenia	Money Laundering: The case of NLB financial group Slovenia and Azerbaijan Laundromat revelations
Borut Mekina	**Tuesday, 28 November 2017 10.00 - 12.30** Public Hearing	Mladina newspaper	Journalist	Slovenia	Money Laundering: The case of NLB financial group Slovenia and Azerbaijan Laundromat revelations
Carl Dolan	**Tuesday, 28 November 2017 10.00 - 12.30** Public Hearing	Transparency International Liaison Office to the EU	Director	European Union	Money Laundering: The case of NLB financial group Slovenia and Azerbaijan Laundromat revelations
Eva Jung	**Tuesday, 28 November 2017 10.00 - 12.30** Public Hearing	Danish newspaper Berlingske	Journalist	Danemark	Money Laundering: The case of NLB financial group Slovenia and Azerbaijan Laundromat revelations

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Michael Lund	**Tuesday, 28 November 2017 10.00 - 12.30** Public Hearing	Danish newspaper Berlingske	Journalist	Danemark	Money Laundering: The case of NLB financial group Slovenia and Azerbaijan Laundromat revelations
Simon Bendtsen	**Tuesday, 28 November 2017 10.00 - 12.30** Public Hearing	Danish newspaper Berlingske	Journalist	Danemark	Money Laundering: The case of NLB financial group Slovenia and Azerbaijan Laundromat revelations
Kristof Clerix	**Tuesday, 28 November 2017 15.00 - 18.00** Public Hearing	Knack Magazine	Journalist	Belgium	The Paradise Papers - What are they about and why are they relevant
Simon Bowers	**Tuesday, 28 November 2017 15.00 - 18.00** Public Hearing	The Guardian	Journalist	United Kingdom	The Paradise Papers - What are they about and why are they relevant
Jan Strozyk	**Tuesday, 28 November 2017 15.00 - 18.00** Public Hearing	Norddeutscher Rundfunk (NDR)	Journalist	Germany	The Paradise Papers - What are they about and why are they relevant
Pierre Moscovici	**Tuesday, 28 November 2017 15.00 - 18.00** Public Hearing	European Commission	Commissioner responsible for Economic and Financial Affairs, Taxation and Customs	European Union	The Paradise Papers - What are they about and why are they relevant

Name	Date Meeting/Delegation	Organisation	Function	Country	Link
Věra Jourová	**Monday, 3 July 2017 19.00 - 20.30 (Strasbourg)** Public hearing	European Commission	Commissioner responsible for Justice, Consumers and Gender Equality	European Union	The Paradise Papers - What are they about and why are they relevant

3. Fact-finding missions of the PANA Committee Mission reports

3.01. Mission to United Kingdom (9-10 February 2017)

1. PROGRAMME

9 February

16:30-18:30 Working session with Academia and NGOs :
with Meg Hillier MP, Chair of the House of Commons' Public Accounts Committee, and Caroline Flint MP, Members of the Public Accounts Committee

16:30-17:30 - Academia:
- Prof. Prem Sikka, Professor of Accounting, Essex Business School, University of Essex
- Prof. Sol Picciotto, Emeritus Profesor Lancester University, Senior Fellow, International Centre for Tax & Development
- Prof. Rita de la Feria, University of Leeds

17:30-18:30 NGOs:
- Murray Worthy, Anti-corruption organisation Global Witness, working on money laundering.
- Rachel Davies, Senior Advocacy Manager, Transparency International UK
- Richard Murphy, chartered accountant and political economist, Tax Justice Network and Professor of Practice in International Political Economy at City University London
- Oliver Pearce, Policy Manager for tax and inequality, Oxfam

10 February

09.00 - 10.30	Joint Panama Taskforce session (with representatives from HM Revenue & Customs, National Crime Agency (NCA), Financial Conduct Authority (FCA))
10.30 - 11.15	UKFIU session, led by the National Crime Agency (NCA), as UK Financial Intelligence Unit (UKFIU)
11.15 - 12.00	Meeting with Financial Conduct Authority (FCA), as UK Banking Supervisor
13.00 - 13.30	Meeting with Peter Dempsey, lawyer

Financial institutions

13.30 – 14.30 Meeting with HSBC

- Douglas Flint, Group Chairman
- Paul Rankin, Managing Director Group Government Affairs
- Iain McKinnon, Group Head of Tax
- Paul Kelly, Head of Tax Transparency
- Hank Cole, Global Head of Operational Intelligence
- Barbara Patow, Global Head of Strategic Initiatives, AML
- David Rowe-Francis, UK Head of AML
- Will Morgan, Group Government Affairs, Financial System Integrity

Law firms

14.30 - 15.00 Meeting with UK Law profession regulators

- Ian Messer, Law Society of Scotland
- Representative of Solicitors Regulation Authority (SRA)

15.00 -16.00 Meeting with Law Society of England and Wales (LSEW)

- John Riches, Chair, Society of Trust and Estate Practitioners (STEP) Public Policy Committee
- Sandy Bhogal, member of the LSEW Tax Law Committee (chair of International Tax Law)
- Edward Craft, member of the LSEW Company Law Committee
- Amy Bell, Chair of the LSEW AML Task Force

Accountants

16:00 -17:00 Meeting with Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW)

- Robert Hodgkinson, Executive Director, Technical, ICAEW
- Frank Haskew, Head of Tax, ICAEW
- Ian Young, International Tax Manager, ICAEW
- Simon Tosserams, EU Affairs Executive, ICAEW

2. LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS

Werner LANGEN, Chair	PPE
Fabio DE MASI, Vice Chair	GUE
Eva JOLY, Vice Chair	Verts/ALE
Jeppe KOFOD, co-rapporteur	S&D
Petr JEZEK, co-rapporteur	ALDE
José Manuel FERNANDES	PPE
Ludek NIEDERMAYER	PPE
Juan Fernando LOPEZ AGUILAR	S&D

ACCOMPANYING MEMBERS	
Molly SCOTT CATO	Verts/ALE
Anneliese DODDS	S&D
Neena GILL	S&D

3. KEY MESSAGES

KEY FINDINGS FROM DELEGATION VISIT:

Main issues discussed:

- Relevant people from Treasury and HMRC did not attend the meeting. Officials from HMRC could not reply questions on OST nor Crown Dependencies, nor any political questions.
- (Lack of) public transparency - need for public beneficial ownership registers (BORs)
- Relationship UK with its overseas territories (OSTs) - possibility for UK to regulate/ supervise its OSTs and enforce international standards
- Trusts: regulation, oversight, transparency; legitimate reasons to set up trusts (mostly tax-neutral, used to avoid fragmentation of ownership, e.g. in cases of inheritance), but trusts also can play a role in tax evasion, usually used together with other tools
- improving international framework for transparency and exchange of information (OECD's Common reporting Standard/ CRS, FATCA, CbCR within BEPS recommendations)
- fragmented AML supervision in UK and EU (28 AML supervisors in the UK)
- Increasingly stronger customer due diligence (CDD)/ know your customer (KYC) provisions in EU and national legislation for obliged entities (OEs)
- off-shore companies - legitimate vs. illegitimate reasons
- (lack of) adequate resources for regulators, supervisors and law enforcement
- (lack of) definition of tax havens, need for EU black list
- (need for) prohibitive sanctions for tax evasion and ML cases
- Legal professional privilege (LPP) is not to protect lawyers, but to protect clients; and is strictly / narrowly defined. LPP cannot be relied upon when communication isused to facilitate a crime

KEY RECOMMENDATIONS:

- need for a European FIU
- Principle of KYC: if you do not know your customer, you should not do business

LINK TO THE FULL REPORT

3.02. Mission to Malta (20 February 2017)

1. PROGRAMME

09.00 - 10.00 **Meeting with Minister of Finances, Mr Edward Scicluna**

10:00- 11:00 **Meeting with the tax administration (Tax Compliance Unit)**

11.00 - 12:00 **Meeting with Malta Financial Service Authority**

- Prof. Joe V. Bannister [Chair], Ms Marianne Scicluna [Director General] and Dr Anton Bartolo [Director Enforcement]

12.15 - 13.30 **Meeting with the Financial Intelligence Analysis Unit (FIAU) and police commissioner Lawrence Cutajar**

13:45 - 15:15 **Lunch Meeting with journalists**

- Daphne Caruana Galizia, recently named by Politico as one of the 28 movers and shakers of Europe for her work on Panama Papers
- Ivan Camilleri - journalist at the Times of Malta.
- Matthew Vella, Malta Today editor
- Aleander Balzan, Editor One News

15:15 - 16:15 **Meeting with intermediaries, Law firms/tax advisor and banks**

- Pierre Mifsud, partner at EMD Advisory
- Malcolm Booker, CEO of Deloitte Malta
- Nexia BT: Mr Brian Tonna (Managing Partner) or Mr Karl Cini (Tax Partner) (invited- Refuse to appear in person but is ready to reply in writing to any question Members might have)
- Dr Manfred Galdes, former director of FIU, Director of ARQ Risk and Compliance Ltd.
- Paul Mifsud, Managing Director of Sparkasse Bank

16.30 - 17:30 **Meeting with Politically Exposed Persons**

- Konrad Mizzi, Minister
- Keith Schembri, Prime Minister's chief of staff (declined and transmitted to the chairman a letter on the day of the visit)

17.35 - 18:30 **Meeting with Politically Exposed Persons**

- Ninu Zammit, Former Minister of Energy (did not reply to the invitation)
- Beppe Fenech Adami, Member of the Parliament (confirmed)

18.30 **Press conference**

2. LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS	
Werner LANGEN, Chair	PPE
Ana GOMES, Vice Chair	S&D
Jeppe KOFOD, co-rapporteur	S&D
Dariusz ROSATI (coordinator)	PPE
Sven SCHULZE	PPE
Sven GIEGOLD (coordinator)	Verts/ALE
Paul TANG	S&D
Roberts ZILE	ECR
Nils TORVALDS	ALDE
Miguel VIEGAS	GUE
Mario BORGHEZIO	ENF
ACCOMPANYING MEMBERS	
Therese COMODINI CACHIA	PPE
Roberta METSOLA	PPE
Alfred SANT	S&D
David CASA	PPE
Miriam DALLI	S&D

3. KEY MESSAGES

KEY FINDINGS FROM DELEGATION VISIT:

- The delegation could meet with most of the relevant persons (Minister of Finances, tax authorities, Financial Intelligence Analysis Unit (FIAU), police ...). However, Keith Schembri, Prime Minister's Chief of Staff, refused at the last minute (at 2 p.m.) to meet the delegation and questioned the mandate of the Committee. Ninnu Zammit, former Minister of Energy, did not reply to the invitation of the Chair of the Committee.

- The Maltese tax system is very attractive and in line with current international and EU standards as regards harmful tax competition. The Finance Minister however admitted that the Maltese tax system can be prone to abuse and confirmed that Malta disagreed with Commission proposals on specific tax issues (e.g. public CBCR, CCCTB).

- There is a high number of intermediaries from Malta involved in the Panama papers, with some intermediaries having worked with politically exposed persons in Malta. One

intermediary in particular - Nexia BT - refused to appear and did not satisfactorily answered the questions raised in written.

- Malta has transposed EU rules and respects OECD standards in terms of transparency, fight against tax fraud and money laundering.
- The institutions in charge of implementing and enforcing rules as regards tax fraud and money laundering are highly politicized. The press is also highly politicized.
- The police is in charge of prosecuting the investigations carried out by the FIAU. There are reasons to believe that it is not well equipped to fulfil its task optimally, possibly suggesting a case of maladministration. Especially, the number of convictions and confiscations seems extremely low in relation to the on average number of reports sent to the police by the FIAU (during the period 2013-2015).
- The tax compliance unit mentioned a lack of resources to comply with the spontaneous exchange of information required by the EU Directive on Administrative Cooperation.

LINK TO THE FULL REPORT

3.03. Mission to Luxembourg (2-3 March 2017)

1. PROGRAMME

2 March 2017

15:30 - 17:00 **Exchange of views with Finance Minister Gramegna and Justice Minister Braz**

17:15-18:45 **Exchange of views with Members of the Finance Committee**

3 March 2017

9:30 - 12:30 **Panel with the participation of:**

Journalists

09:30- 10:00 Fabien Grasser, Le Quotidien Luxembourg

Banks

10:00-10:30 Anthony A Simcic - Managing Director Head of Private Banking HSBC Luxembourg

Financial Institutions

10:30-11:00 Claude Marx, Director-General, Claude Simon, Member of the management Board and Member of SSM Board of Supervisors - Financial Sector Surveillance Commission / Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Lawyers

11:15-11:45 François Prum, head of Luxembourgish Bar

Accountants

11:45-12:15 Wim Piot, Managing Partner and Tax Leader of PwC Luxembourg

Elizabeth Jane McCormick, Global Head of Tax KPMG

12:30 *Press conference by chair*

2. LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS	
Werner LANGEN, Chair	PPE
Frank ENGEL	PPE
Georgios KYRTSOS	PPE
Elly SCHLEIN	S&D
Cătălin Sorin IVAN	S&D
Bernd LUCKE	ECR
Maite PAGAZAURTUNDÚA RUIZ	ALDE
Miguel URBAN CRESPO	GUE
Molly SCOTT CATO	VERTS/Ale
Barbara KAPPEL	ENF
ACCOMPANYING MEMBERS	
Sven GIEGOLD (coordinator)	Verts/ALE
Ana GOMES, Vice Chair	S&D

3. KEY MESSAGES:

KEY FINDINGS FROM DELEGATION VISIT:

- Members acknowledged that Luxembourg has made progress towards compliance with international reporting and transparency standards, although the cooperation could be improved. Luxembourg public authorities have reacted proactively to LuxLeaks and the Panama Papers. Many legislations have been adopted during the past two years.

- Members regretted that Council documents related to Luxembourg's tax positions in the Council's Code of Conduct Group were redacted (marked black).

- Members regretted that relevant bankers, lawyers, tax advisors and accountants did not accept the invitation to attend the meetings and agreed to re-invite them to hearings in Brussels.

- Luxembourg has a new penalty regime for tax related offenses since January 2017 and penalises 6 types of tax crimes, including aggravated tax evasion and tax fraud, but only for frauds above € 200.000.

- The public opinion is changing following the recent tax scandals.

- The number of STRs filed by law firms seems very low in comparison with the banking sector.
- There is a need for enhanced international cooperation, as well as for increased transparency.
- EU Commission should monitor the situation in third countries regarding transparency and exchange of information.

LINK TO THE FULL REPORT

3.04. Mission to United States (21-24 March 2017)

1. PROGRAMME

Tuesday 21 March

09h00 - 09h45 Briefing

- Caroline VICINI, Deputy Chief of Mission of the EU Delegation

09h45 - 10h30 Meeting with Elise BEAN, Washington Co-Director of the Levin Center at Wayne Law

10h30 - 12h00 Expert panel discussion

- Gerard RYLE, Director of the International Consortium of Investigative Journalists
- Gary KALMAN, Executive Director, FACT Coalition
- Tom CARDAMONE, Managing Director, Global Financial

12h30 - 14h00 Working lunch discussion

Speakers:

- Jeppe KOFOD, MEP S&D Group, Co-Rapporteur
- Petr JEZEK, MEP ALDE Group, Co-Rapporteur

15h00 - 17h00 Meetings at US Treasury

- Anti-Money Laundering Team & FinCen
- International Taxation Team

Wednesday 22 March

09h30 - 10h30 Meeting at the Congressional Research Service (CRS) (Library of Congress)

- Jane GRAVELLE, Researcher Government and Finance Division

11h00 - 11h30 Meeting with Senator Ron WYDEN (Democrat, Oregon), Ranking Member of the Committee on Finance (Dirksen Senate Building

14h30 - 15h00 Meeting with Representative Richard NEAL (Democrat, Massachusetts), Ranking Member of Ways and Means Committee

15h30 - 16h00 Meeting with Senator Tom CARPER (Democrat, Delaware), Ranking Member of the Subcommittee on Investigations (Hart Senate Building)

16h15 - 16h45 Meeting with Senator Orrin HATCH (Republican, Utah), Chairman of the Committee on Finance (Hart Senate Building)

Thursday 23 March

Meeting with House Representatives of the General Assembly

- Peter C. SCHWARTZKOPF, Speaker of the House
- Valerie LONGHURST, House Majority Leader
- Daniel B. SHORT, House Minority Leader

Meeting with Senators of the Delaware General Assembly

- David B. McBRIDE, President Pro Tempore
- Margaret ROSE HENRY, Senate Majority Leader
- F. Gary SIMPSON, Senate Minority Leader

16h00 -17h00 Meeting at the John L. Weinberg Center for Corporate Governance of the University of Delaware

- Charles M. ELSON, Edgar S. Woolard Jr. Chair in Corporate Governance, Professor of Finance

Friday 24 March

08h30 - 09h30 Meeting with Delaware Executive Branch Jeffrey W. BULLOCK, Delaware Secretary of State

- Rick GEISENBERGER, Delaware Secretary of Treasury
- Kristopher KNIGHT, Delaware Deputy Secretary of State and Director of the Corporations Division

Meeting with the Delaware Attorney General

- Matt DENN, Attorney General

11h30 - 12h30 Meeting at Widener University

- Lawrence A. HAMERMESH, Ruby R. Vale Professor of Corporate and Business Law
- Paul L. REGAN, Associate Director, Institute of Delaware Corporate and Business Law

2. LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS	
Werner LANGEN, Chair	PPE
Jeppe KOFOD, co-rapporteur	S&D
Petr JEZEK, co-rapporteur	ALDE
Dariusz ROSATI, coordinator	PPE
Ludek NIEDERMAYER	PPE
Anneliese DODDS	S&D
Matt CARTHY	GUE
Eva JOLY	Verts/ALE
Barbara KAPPEL	ENF

3. KEY MESSAGES

KEY FINDINGS FROM DELEGATION VISIT:

Main issues discussed:

- At the time of the visit, many key functions in the US government, including within the US Treasury, have not yet been filled; therefore the policy orientation of the new US administration is currently unclear in several areas
- New US Treasury Secretary Mnuchin stated at the G20 meeting that the US would remain committed to OECD's BEPS project
- US tax reform will be a priority for the new US administration and Congress, the discussed plans for a 'Border Adjustment Tax' are not yet clear and remain controversial, as well as their compatibility with WTO law
- AML-CFT policies remain a priority for the US Treasury but the US favours bilateral exchange and precise requests, arguing too much cooperation is not always helpful. Their focus for cooperation is primarily on fighting terrorism.
- On Beneficial ownership transparency: US federal lawmakers see this as a State competence (corporate law); lawmakers in Delaware stated they would not oppose increased beneficial ownership transparency in principle, but only if all US states commit to it, as this would otherwise create an uneven playing field
- Delaware sees its business attractions as neither special tax regimes nor transparency of beneficial ownership, rather linked to the extensive experience of Delaware courts in corporate law (notably its Court of Chancery)
- Companies incorporated in Delaware pay the standard US federal corporate tax of up to 35%, therefore Delaware does not consider itself a tax haven

- On FATCA, it seems unlikely that the current US administration and Congress will commit to a full exchange of information on tax matters with the EU; on the contrary some initiatives aim at repealing FATCA

KEY RECOMMENDATIONS:

- EU should take the leadership fighting tax fraud, tax avoidance, and money-laundering, coinciding with the current US administration
- EU should increase fines for intermediaries, as current EU fines are a fraction of what these institutions earn
- EU should require banks to admit liability, enabling the possibility for class action lawsuits
- EU should ensure that fines are not tax-deductible, as otherwise taxpayers end up paying (parts of) the fines
- EU should enact legislation on protecting whistleblowers

LINK TO THE FULL REPORT

3.05. Mission to Portugal (22-23 June 2017)

1. PROGRAMME

Thursday 22 June

14h30 - 15h00 **Policy Briefing with Pedro Valente da Silva, Head of the Information Office of the European Parliament in Portugal and João Medeiros, European Semester Officer of the EC Representation in Portugal**

15h00 - 16h30 **Meeting with representatives of the parties in the parliamentary inquiry committee of Banco Espírito Santo (BES) and the working group on combating economic, financial and fiscal crime**

- **Duarte Pacheco** (PSD)
- **Cecília Meireles** (CDS)
- **Eurico Brilhante Dias** (PS)

17h00 - 18h00 **Meeting with:**

- **Mário Centeno**, Minister of Finance
- **Helena Borges,** Director General of the Tax and Customs Authority
- **Fernando Rocha Andrade**, Secretary of State of Tax Affairs

18h30 - 19h00 **Meeting with:**

- **Fernando Teixeira dos Santos**, Former Minister of Finance
- **Sérgio Vasques**, Former Secretary of State of Tax Affairs

19h00 - 19h30 **Meeting with:**

- **Maria Luís Albuquerque**, Former Minister of Finance
- **Paulo Núncio**, Former Secretary of State of Tax Affairs

Friday 23 June

09h30 - 11h00 **Meeting with Banco de Portugal**

- **Elisa Ferreira,** Board member in charge of prudential supervision
- **Luís Máximo dos Santos,** Board member in charge of legal enforcement and money laundering matters
- **Luís Costa Ferreira,** Head of the Banking Prudential Supervision Department
- **João Raposo,** Head of the Legal Enforcement Department

11h00 - 11h45 **Meeting with**

- **Micael Pereira,** journalist, EXPRESSO (ICIJ)
- **João Pedro Martins,** offshores researcher (Madeira)
- **Pedro Crisóstomo,** journalist, PÚBLICO

11h45 - 12h45 **Meeting with**

- **Amadeu Guerra,** Deputy Attorney General, Director of the Central Department of Investigation and Criminal Action
- **José Ranito,** Senior prosecutor at the Central Department of Criminal Investigation and Penal Action
- **Tahmara Dias,** Senior prosecutor at the Central Department of Criminal Investigation and Penal Action

12h45 - 13h45 **Meeting with**

- **Mariana Raimundo,** Director of the Financial Intelligence Unit

14h45 - 15h30 **Meeting with**

- **João Paulo Batalha,** Executive Director of TIAC (Transparency International)
- **Susana Coroado,** Vice-Chair of TIAC

2. LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS	
Werner Langen, Chair	PPE
José Manuel Fernandes	PPE
Nuno Melo	PPE
Hugues Bayet	S-D
Jeppe Kofod, co-rapporteur	S-D
Angel Dzhambazki	ECR
Petr Jezek, co-rapporteur	ALDE
Miguel Viegas	GUE
Heidi Hautala	Verts/ALE
ACCOMPANYING MEMBERS	
Ana Gomes, Vice Chair	S-D

3. KEY MESSAGES

KEY FINDINGS FROM DELEGATION VISIT:

- The GES/BES* case is an example of the problem of conflicts of interests in groups with both financial and non-financial companies because of a lot of obscurities surrounding the unreported transfers to offshore jurisdictions (2011- 2015).
- The opinions on Madeira's status and tax regime as an 'outermost region' are divided.
- Non-cooperative jurisdictions were identified as a key issue.
- There is a lack of transparency on financial transactions with non-cooperative jurisdictions and on determining who makes the list of non-cooperative countries.
- The questions why Panama was removed from the blacklist in 2010 under the Socrates government, remained unanswered.
- Objective criteria on when to add or take off a country from the blacklist are crucial.
- A grey list of offshore jurisdictions might be a good mechanism to monitor high-risk countries.
- There is a need to further work on the cooperation at EU level, i.e. exchange of information as well as on an international level.
- MPs underlined the need to further work on CCCTB and fight aggressive tax planning as well as continuing to work on AML and hybrid mismatches.
- A list of tax malpractices, and a list of non-cooperative jurisdictions at EU level are important.

- Via the ‘Golden visas’ residency visas are offered to foreigners, who invest in Portugal often through real estate investment, which could be used to launder money. MEPs confronted speakers with official data on ‘Golden Visas’, however, most speakers were not able to provide more information on this.
- The Portuguese FIU is about to start working with a new electronic tool that will allow to make an automatic treatment of all the reports and requests received. This tool, adopted also by several counterparts, will improve the results both internally and internationally.
- As a result of the Panama Papers, supervision by the Portuguese Central Bank on the banks increased.

LINK TO THE FULL REPORT

3.06. Mission to Cyprus (7 July 2017)

1. PROGRAMME

Friday 7 July

09h30 -11h30

Meeting with

- **Harris Georgiades**, Minister of Finance (DISY)
- **Yiorgos Lakkotrypis**, Minister of Energy, Commerce, Industry and Tourism (responsible for the register of companies) (Independent, previously DIKO)
- **Kypros Kyprianou**, Acting Permanent Secretary, Ministry of Interior (DISY)

Other representatives from the Ministry of Finance

- **Christos Patsalides**, Permanent Secretary
- **Yiannis Tsangaris**, Tax Commissioner
- **George Panteli**, Director of Economic Research and EU Affairs Department

12h00 - 12h45

Meeting with Demetra Kalogerou, Chairwoman of the Cyprus Securities and Exchange Commission

14h45 -15h45

Meeting with Eva Rossidou-Papakyriacou, Head of the Cyprus Unit for Combating Money Laundering (MOKAS)

15h45 -16h45

Meeting with

- **the Association of Cyprus Banks (ACB)**

Marios Skandalis, Director Group Compliance, Bank of Cyprus

Niki Charilaou, Manager Financial Crime Compliance Department, Bank of Cyprus

Matheos Charalambides, Head of AML Department, Hellenic Bank

Elena Frixou, Senior Officer, Association of Cyprus Banks

- **the Association of International Banks (AIB Cyprus)**

Ziad El Morr, Vice President of the AIB Cyprus, Country Manager at BLOM Bank

George Abi Chamoun, Director at the AIB Cyprus, General Manager at Bank Med

Samer Boulos, Director at the AIB Cyprus, General Manager at Ban

16h45 - 17h30 **Meeting with the Cyprus Bar Association (CBA)**

- **Andreas Michaelides**, President of the Limassol Bar Association, Member of the Council of the CBA and Member of the ALM Committee
- **Thanasis Korfiotis**, Member of the Council of the CBA and Member of the AML Committee
- **Koulia Vakis**, Chief Executive of the CBA
- **Angelika Theofanous**, Supervisory Control Officer, Department of Supervision and Compliance (AML Department) of the CBA

2. LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS	
Werner Langen, Chair	PPE
Frank Engel	PPE
Angel Dzhambazki	ECR
Maité Pagazaurtundua	ALDE
Takis Hadjigeorgiou	GUE
Jordi Solé	Verts/ ALE
Barbara Kappel	ENF
ACCOMPANYING MEMBERS	
Lefteris Christoforou	PPE
Cătălin Sorin Ivan	S&D
Costas Mavrides	S&D

3. KEY MESSAGES

KEY FINDINGS FROM DELEGATION VISIT:

- The banking crisis in 2014 was the turning point in Cyprus. Since then, controls by the ECB and governmental measures lead to more effectiveness.
- Despite not being an OECD Member Cyprus closely follows the developments in the area of international taxation and is committed to implement the BEPS recommendations
- Cyprus is concerned about tax uncertainty and therefore opposes public CBCR and public UBO registers, especially for trusts
- Cyprus does not favor the EU proposals on CC(C)TB as it considers they are not promoting competitiveness and would undermine growth and job creation
- intermediaries are regulated by the Cyprus Bar Association, the Institute of Certified Public Accountants of Cyprus ICPAC) and the Cyprus Securities and Exchange Commission (CySEC).
- The Ministry of Energy, Commerce, Industry and Tourism maintains a database for companies incorporated in Cyprus, as well as for foreign branches.
- Cypriot citizenship is granted to foreign entrepreneurs, through the Citizenship by investment programme for those that have invested in Cyprus at least €2 million in the sectors of real estate, Cypriot companies or alternative investment funds for investments made exclusively in the Republic of Cyprus and investments that meet the criteria of the Scheme or areas approved by the Finance Minister.
- In the aftermath of the Panama Papers, CySEC issued a Circular, requiring regulated entities to investigate their records, identify and report any potential relationship of any of their clients with Mossack Fonseca and/or persons mentioned in the Panama Papers.
- In 2016 MOKAS received in total 89 STR/SAR reports related to the Panama Papers, the majority of which were submitted by banks.
- Most of the companies contained in the Panama Papers were registered in foreign jurisdictions.
- Tax evasion is recognised as predicated offence since 2013.

LINK TO THE FULL REPORT

3.07. Mission to Switzerland (14-15 September 2017)

1. PROGRAMME

Thursday 14 September

17h00 - 17h45 **Meeting with**

- Rudolf Elmer, Swiss whistleblower

17h45 - 18h30 **Informal gathering hosted by Michael Matthiessen, EU Ambassador in Switzerland**

Friday 15 September

09h30 - 12h00 **Meeting with**

Legal Affairs Committee (CAJ) of National Council

- Christa MARKWALDER, Groupe libéral-radical

State Secretariat for International Financial Matters (SFI)

- Alexander KARRER, Deputy State Secretary
- Simone WORINGER, research assistant, Financial Crime Department
- Representative from Department for Multilateral Taxation and Business Taxation
- Representative from Department for the Exchange of Information and Taxation of Individuals

Federal Police Authority (fedpol)

- René BÜHLER, Deputy Director
- Stiliano ORDOLLI, Head of communication Anti Money Laundering

Federal Authority for surveillance of financial markets (FINMA)

- Rupert SCHÄFER, Head of Strategic Services Division
- Marc MAUERHOFER, Head of Anti Money Laundering Section

Federal Department of Foreign Affaris (DFAE)

- Josef Philipp RENGGLI, Deputy Director, Directorate of European Affairs

13h30 - 14h15	**Meeting with Lara Warner, Chief Compliance and Regulatory Affairs Officer and Member of the Executive Board of Credit Suisse Group AG and Credit Suisse AG**
14h15 - 15h00	**Meeting with Jonathan Shih, Managing Director UBS, Global Head of Compliance and Operational Risks Control Financial Crime**
15h00 - 16h00	**Meeting with** ➢ **Andreas Frank**, former banker and money laundering expert ➢ **Olivier Longchamp**, responsible for taxation and international financial relations, Swiss NGO Public Eye and **Andreas Missbach**, board member
16h00 - 16h30	**Meeting with Didier de Montmollin, expert in Tax and Financial Law from the Swiss Bar Association**
16h30	End of programme

2. LIST OF PARTICIPANTS

MEMBERS	
Ana Gomes, Chair	S-D
Ludek Niedermayer	PPE
Georgios Kyrtsos	PPE
Emilian Pavel	S-D
Jeppe Kofod, co-rapporteur	S-D
Matt Carthy	GUE
Sven Giegold	Verts/ALE
Barbara Kappel	ENF

3. KEY MESSAGES

KEY FINDINGS FROM DELEGATION VISIT:

- Switzerland abolished the banking secrecy, however kept it for intra Swiss transfers
- Tax Evasion is not a criminal offence in Switzerland
- Issue of notional interest deduction and cantons compete with each other to bring down their corporate taxes
- Not enough customer due diligence enforced in Switzerland intermediaries

- AML legislation not applied sufficiently by banks and not applicable to intermediaries who create offshore structures but who are not involved in management and financial transactions
- Very low number of STRs reported from non-banks
- Lack of control on freeports
- Swiss authorities are not proactive with regard to wrongdoings found after Panama Papers revelations (no information about how many legal inquiries were started/people convicted, etc.)
- Automatic exchange of information with EU Member States will start effectively on 1.1.2018 which should increase transparency
- Greater cooperation between banks and governments would enhance the current international framework for identifying financial crime and in particular would increase transparency for multi-jurisdictional and multibank exposure
- Legal provisions should be implemented to allow financial institutions to share information with each other regarding financial crime risk
- Federal Council decided to widen the AML Dispositive to lawyers, fiduciaries, tax advisors and notaries involved even in some specific non- financial activities
- Number of banks in Switzerland has decreased from 300 in 2010 to 250 in 2017 but assets under management has increased
- Financial Market Supervising Authority (FINMA) and Money Laundering Reporting Office (MROS) have limited powers although they intensify supervision, enforcement actions and cooperation with counterparts abroad and say it is important to strengthen the inter-agency cooperation.
- In 2016, 2909 cases of STR suspicion were communicated leading to 1726 communications actually transferred to MP and 766 judicial decisions taken.
- FINMA did not give detailed information about the result of its enquiries on suspicious activities - no public reporting
- Too low penalties for money laundering, companies consider it part of their business costs
- Self-regulation is not enough (e.g. notaries, lawyers, accountants, consultants)
- Legislation is needed to protect whistle-blowers and investigative journalists
- The Swiss authorities declared that they perform in line with OECD-standards and, as far as possible, with EU standards
- A lot of Swiss MP's have jobs in addition to their parliamentary work

LINK TO THE FULL REPORT

4. State of play on 'Who refused to participate in hearing/delegation and why?'

As of 16 October 2017

PANA Missions

Mossack Fonseca

Person/Institution	Status	Answer	Reason
Mossack Fonseca	Several invitations sent by email and post to various (branch-) offices	No answer	

Mission to UK 9/10 February

Person/Institution	Status	Answer	Reason
UK Treasury	Invitation sent by letter	declined	(meetings instead with HM Revenue & Customs, UK FIU, Financial Conduct Authority)

Mission to Malta 20/21 February

Person/Institution	Status	Answer	Reason
Mr Keith Schembri, Chief of Staff, Office of the Prime Minister	Invitation sent by letter	declined	
Mr Ninu Zammit, former Minister for Resources and Infrastructure	Invitation sent by letter	No reply	
Nexia BT (Mr Brian Tonna, Managing Partner)	Invitation sent by letter	Accepted replies in writing only	'.. we need to give careful consideration to our legal obligations before responding to questions..'

Mission to Luxembourg 2/3 March

Person/Institution	Status	Answer	Reason
Experta Luxembourg	Invitation sent by e-mail and telephone	declined	The company is a Luxembourg regulated entity supervised by the CSSF -> PANA should contact the CSSF

			directly
Bonn Steichen & Partners	Invitation sent by e-mail	declined in writing	
A. Wildgen	Invitation sent by e-mail + follow-up call	declined orally	
Carlos Zeyen - Eurojust	invitation sent by e-mail + follow-up call	declined	Mr Zeyen is no longer a National Member for Luxembourg nor Eurojust Vice-president
Marius Kohl, former chief of the Luxembourg tax agency Sociétés 6	Invitation sent by registered mail	No answer received	
Jean-Claude Fautsch, official working in the Luxembourgish Tax Agency	Invitation sent by registered mail	No answer received	
Jean-Claude Limpach, official working in the Luxembourgish Tax Agency	Invitation sent by registered mail	No answer received	

Mission to Portugal 22-23 June

Person/Institution	Status	Answer	Reason
José Socrates, Former Prime Minister of Portugal	Invitation sent by email	No answer	
Armando Vara, Former Secretary of State, former Minister of Home affairs and former Minister of Youth and Sports	Invitation sent by e-mail + post	No answer	

PANA Public Hearings

Hearing on role of intermediaries 24 January and 9 February

Person/Institution	Status	Answer	Reason
Swedish Bank Association	Invitation sent per email	declined	'I believe we are not the right body to participate'
Hans Jurgen Peters, CEO of Berenberg Bank	Invitation sent by mail and post	declined	'I cannot follow your invitation due to ongoing investigations in this case.'

Hearing of 18 May 2017

Person/Institution	Status	Answer	Reason
Dr. Joseph Muscat, Prime Minister of Malta	Invitation sent by post	No reply but announced in plenary on 14 June 2017 that: '... I am coming to the PANA committee once the judge comes out with the independent investigation – one of the four independent investigations – to be able to present to the PANA Committee not what the Prime Minister of Malta is saying, but facts ascertained by the judiciary..' Plenary debate of 14 June 2017 in Strasbourg : Panama Papers follow-up and the rule of law in Malta	

Hearing of 30 May 2017

Person/Institution	Status	Answer	Reason
Edward Scicluna, Minister for Finance, Malta	Invitation sent by post	declined	'... as President of the Council, I am advised that, the Treaties grant no role to the Presidency of the Council with regard to the enforcement of implementation of Union law.'
Fabrizia Lapecorella, Chair of the Code of Conduct Group	Invitation sent per post	declined	'... The Code of Conduct group is not a legally binding

			instrument but a political inter-governmental commitment that does not concern the implementation of Union law...'

Hearing on 'Tax planning: do celebrities and companies breach the EU law?' of 26 September 2017

Person/Institution	Status	Answer	Reason
Caterpillar Belgium	Invitation send by post	declined	Response letter published on PANA website
Jorge Mendes, football agent	Invitation sent by post	declined	Declined as he is subject to a judicial procedure

IV. LIST OF EXTERNAL STUDIES

1. Studies provided by the European Parliamentary Research Service (EPRS)		
20 March 2017	Ex-post impact assessment analyses EU-US trade and investment relations	Link to the Study
26 April 2017	Tax evasion, money laundering and tax transparency in the OCTs of the European Union	Link to the Study
22 May 2017	Fighting tax crimes – Study on cooperation between Financial Intelligence Units	Link to the Study
17 July 2017	Member States' capacity to fight tax crimes	Link to the Study Link to the Questionnaire, the responses from Member States and the resulting summaries per country

2. Studies provided by the Policy Department 'A' for Economic, Scientific and Quality of Life		
15 November 2016	The Mandate of the Panama Inquiry Committee, an Assessment	Link to the Study
1 March 2017	Offshore Activities and Money Laundering: Recent Findings and Challenges	Link to the Study
14 April 2017	Role of advisors and intermediaries in the schemes revealed in the Panama Papers	Link to the Study
14 April 2017	Rules on independence and responsibility regarding auditing, tax advice, accountancy, account certification services and legal services	Link to the Study

3. Studies provided by the Policy Department 'D' for Budgetary Affairs		
3 April 2017	The Impact of Schemes revealed by the Panama Papers on the Economy and Finances of a Sample of Member States	Link to the Study

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

Date de l'adoption	18.10.2017
Résultat du vote final	+: 47 –: 2 0: 6
Membres présents au moment du vote final	Burkhard Balz, Hugues Bayet, David Casa, David Coburn, Luis de Grandes Pascual, Esther de Lange, Pascal Durand, Frank Engel, Markus Ferber, José Manuel Fernandes, Ana Gomes, Roberto Gualtieri, Ramón Jáuregui Atondo, Petr Ježek, Eva Joly, Othmar Karas, Jeppe Kofod, Dietmar Köster, Werner Langen, Marju Lauristin, Gilles Lebreton, Patrick Le Hyaric, Bernd Lucke, Emmanuel Maurel, Roberta Metsola, Louis Michel, Luděk Niedermayer, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, Sirpa Pietikäinen, Evelyn Regner, Dariusz Rosati, Pirkko Ruohonen-Lerner, Molly Scott Cato, Peter Simon, Miguel Urbán Crespo, Tom Vandenkendelaere, Marco Zanni
Suppléants présents au moment du vote final	Asim Ahmedov Ademov, Petras Auštrevičius, Pervenche Berès, James Carver, Mady Delvaux, Heidi Hautala, Stelios Kouloglou, Georgios Kyrtsos, Olle Ludvigsson, Thomas Mann, Bernard Monot, Elly Schlein, György Schöpflin, Sven Schulze, Tibor Szanyi, Marco Valli, Miguel Viegas, Francis Zammit Dimech

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

47	+
ADLE	Louis Michel, Maite Pagazaurtundúa Ruiz, P. Auštrevičius, P. Ježek,
essai non destructif ETSI	Bernd Lucke, Pirkko Ruohonen-Lerner
PPE	Asim Ahmedov Ademov, Burkhard Balz, Dariusz Rosati, David Casa, Esther de Lange, Francis Zammit Dimech, Frank Engel, Georgios Kyrtsos, György Schöpflin, José Manuel Fernandes, L. Niedermayer, Luis de Grandes Pascual, Markus Ferber, Othmar Karas, Roberta Metsola, Sirpa Pietikäinen, Sven Schulze, Thomas Mann, Tom Vandenkendelaere, Werner Langen,
S&D	Ana Gomes, Dietmar Köster, Elly Schlein, Emmanuel Maurel, Evelyn Regner, Hugues Bayet, Jeppe Kofod, Mady Delvaux, Marju Lauristin, Olle Ludvigsson, Pervenche Berès, Peter Simon, Ramón Jáuregui Atondo, Roberto Gualtieri, Tibor Szanyi,
Verts/ALE	Eva Joly, Heidi Hautala, Molly Scott Cato, Pascal Durand
ENF	Bernard Monot,Gilles Lebreton

2	-
EFDD	David Coburn, James Carver

6	0
EFDD	Marco Valli
ENF	Marco Zanni
GUE	Miguel Urbán Crespo, Miguel Viegas, Patrick Le Hyaric, Stelios Kouloglou

Légendes:
+ : en faveur
- : contre
0 : abstentions